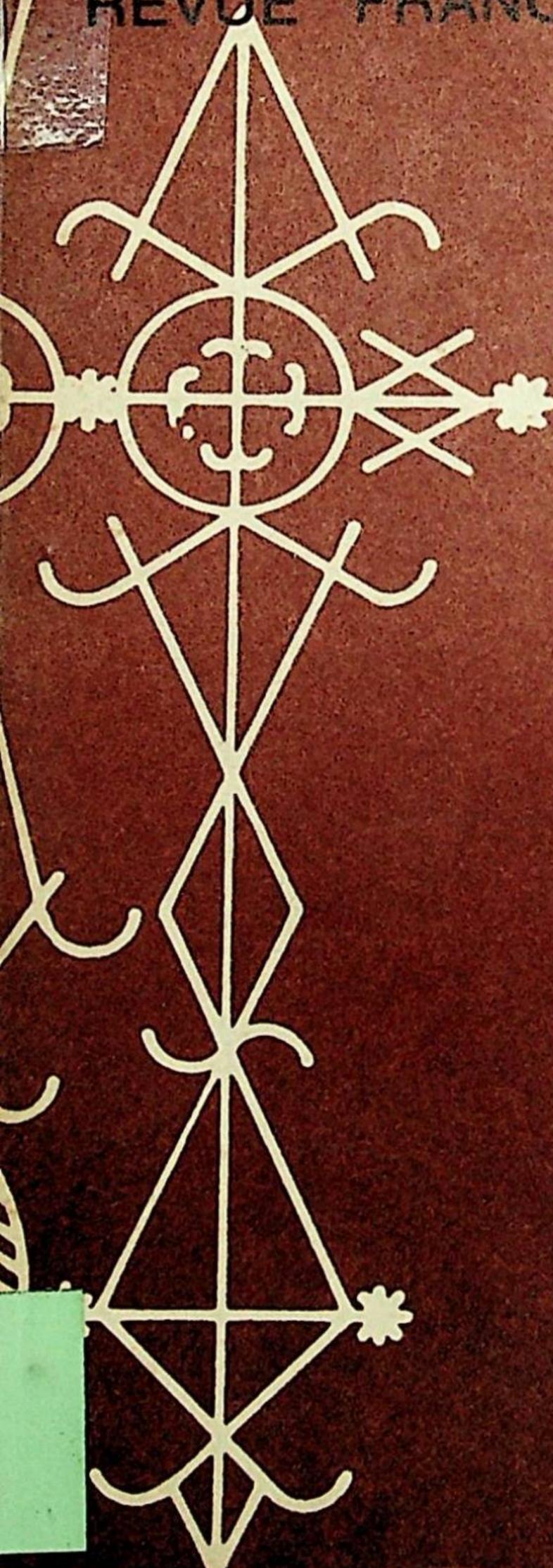


N<sup>o</sup> 141-142

FEVRIER 1979

# CONJONCTION

REVUE FRANCO-HAITIENNE



MEDIA-IFH PORT-AU-PRINCE



1034245

- \* **Tourisme et néo-colonialisme: le cas des Caraïbes insulaires (Haïti, République Dominicaine, Jamaïque et Porto Rico)**
- \* **Le protestantisme haïtien**
- \* **Recherches haïtiennes dans les bibliothèques et archives américaines**
- \* **Pèlin Tèt (Quelques extraits et traduction)**
- \* **Problèmes patrimoniaux issus du concubinage**

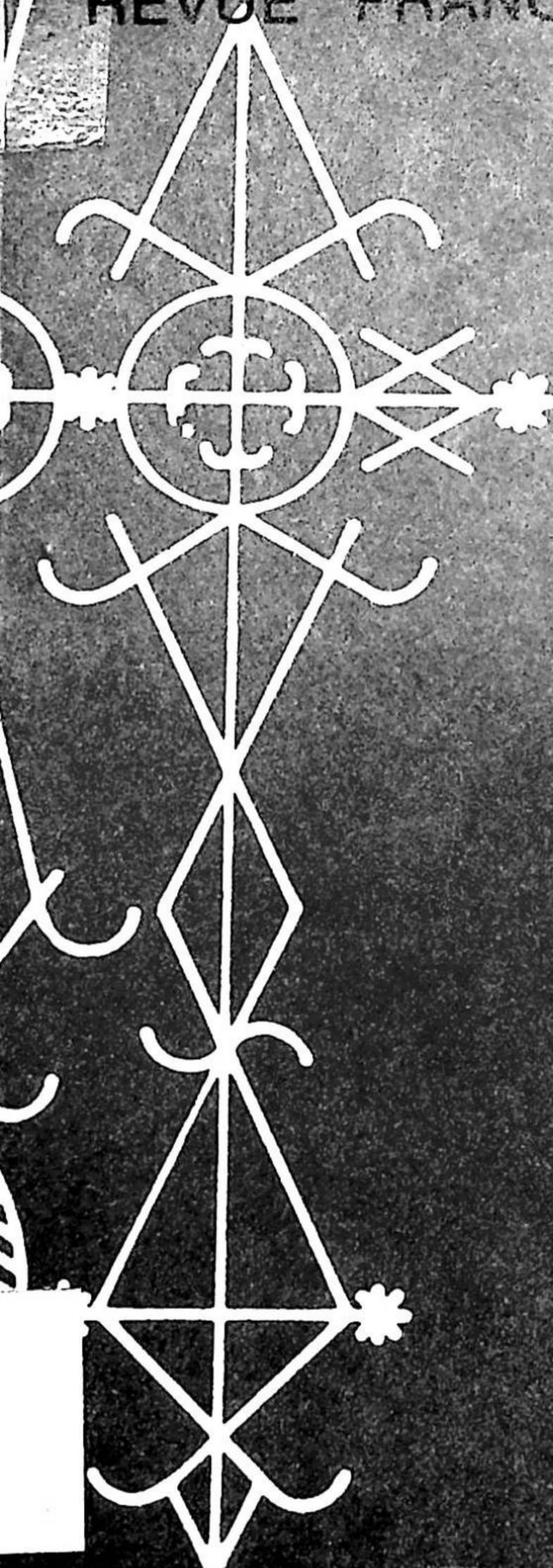
(sommaire complet page 2)

N. 141-142

FEVRIER 1979

# CONJONCTION

REVUE FRANCO-HAITIENNE



MEDIA-IFH PORT-AU-PRINCE



1034245

- \* **Tourisme et néo-colonialisme: le cas des Caraïbes insulaires (Haïti, République Dominicaine, Jamaïque et Porto Rico)**
- \* **Le protestantisme haïtien**
- \* **Recherches haïtiennes dans les bibliothèques et archives américaines**
- \* **Pèlin Tèt (Quelques extraits et traduction)**
- \* **Problèmes patrimoniaux issus du concubinage**

(sommaire complet page 2)



**Roussan CAMILLE**

VIENT  
DE PARAÎTRE  
EN VENTE DANS TOUTES  
LES LIBRARIES DE LA PLACE  
Prix: 5 dollars

**LA MULTIPLE PRÉSENCE**  
derniers poèmes

Préface  
de l'auteur



Éditions Naaman  
C.P. 697  
Sherbrooke, Québec, Canada  
J1H 5K5



Éditions Caraïbes  
B.P. 2013  
Port-au-Prince  
Haïti

**CONJONCTION**

Revue Franco-Haitienne  
éditée par  
l'Institut Français d'Haiti

**Directeur:**

Jacques Barros

**Rédacteur en Chef:**

Michèle Montas

**Comité de Rédaction:**

Gérard Dougé

Roger Gaillard

Rassoul Labuchin

Gérard Laurent

Fritz Pierre-Louis

Pradel Pompilus

Christian Raccourt

Georges Stephan

**Rédaction-Administration :**

Institut Français d'Haiti

Cité de l'Exposition

B.P. 131

Port-au-Prince, Haiti

Tél.: 2-2051

**ABONNEMENT :**

Un an (6 numéros)

Haiti : 8 dollars us.

Amériques : 12 dollars us.

Europe /

Afrique: 15 dollars us.

**LE NUMERO :**

Haiti: 1 dollar 50 us.

Amériques: 2 dollars us.

Europe/Afrique: 2doll.50 us.

**NOTRE COUVERTURE :**

Cary HECTOR ..... 5 .....

**RELIGION ET SOCIETE**

Charles ROMAIN ..... 35 .....

Robert CORNEVIN ..... 53 .....

**HISTOIRE ET DOCUMENTS**

Laurore ST JUSTE ..... 65 .....

**ARTS ET LETTRES**

FRANKETIENNE ..... 75 .....

Yves AUGUSTE ..... 84 .....

Pradel POMPILUS ..... 93 .....

..... 95 .....

..... 96 .....

Michèle MONTAS ..... 99 .....

Wilfrid BERTRAND ..... 102 .....

**DROIT**

Ertha Pascal TROUILLOT ..... 113 .....

126 .....

131 .....

- ..... tourisme et néo-colonialisme : le cas des  
caraïbes insulaires (Haïti, République Do-  
minicaine, Jamaïque et Puerto Rico)
- ..... sociologie du protestantisme haïtien  
..... à propos du Pasteur Eldin (1825–1892)  
..... missionnaire à Jérémie et Pasteur d'Oran
- ..... recherches haïtiennes dans les bibliothèques  
et archives américaines.
- ..... pèlin tèt (quelques extraits et traduction)
- ..... la couleur : appât ou barrière.
- ..... notes de lecture: Anténor Firmin de Jean  
Price Mars
- ..... l'illusion héroïque de Marc Péan
- ..... l'image comme écho de Maximilien Laroche
- ..... inselbadjo de Madeleine Paillère  
..... publications haïtiennes de 1978
- ..... conditions de règlement des problèmes patri-  
moniaux issus du concubinage
- ..... Ghislain Gouraige n'est plus  
..... vie culturelle à l'institut français d'haïti

Tableau No: 3 : Importance du tourisme dans les Caraïbes

PAYS	NOMBRE D'ARRIVEES (1)	RECETTES/ ANNEES (2)	% TOURISME/ PNB (3)	% TOURISME/ EXP. (4)
Puerto Rico	1975-76: 1,298,738	1975: \$ 346 mil- lions (estimation)	1972: 19,3 %	1970 : 50 %
Jamaïque	1976 : 326,780	1975: \$ 115 millions	1972 : 13 %	1972 : 20 %
R. Domini- caine	1975 : 177,378	1968 : \$ 13 mil- lions	1968: 1,1 %	1975: 6,8 %
Haiti	1976: 85,918	1975: \$ 22 millions	1974: 2,3 %	1971 : 14,4 %

Source : Caribbean Tourism Association (1975, 1976); Inter-American Development Bank (1976); Atlaseco (Nouvel Observateur, 1977).

1 : par air seulement; 2 : recettes brutes en dollars US; 3 : contribution du tourisme au P.N.B.; 4 : pourcentage du tourisme dans les exportations.

Tableau No 4 : Importance comparée du Tourisme \*

PAYS	% Caraïbes (4 pays )	% Caraïbes (26 pays)
Puerto Rico	1975-76 : 68,7 %	1976 : 31,7 %
Jamaïque	1976 : 7,9%	1976 : 7,9 %
R.Dominicaine	1975 : 8,9 %	1975 : 4, 2 %
Haiti	1976 : 4,5 %	1976 : 2,0 %

Source : Caribbean Tourism Association (1975, 1976).

\* : Nous retenons ici l'indicateur global du nombre d'arrivées.

**TOURISME ET NEO – COLONIALISME :**

**LE CAS DES CARAIBES INSULAIRES**

**( Haiti, République Dominicaine, Jamaïque et Puerto Rico ) \***

par Cary Hector

*... La bourgeoisie nationale organise des centres de repos et de délasserment, des cures de plaisir à l'intention de la bourgeoisie occidentale. Cette activité prendra le nom de tourisme et sera assimilée pour la circonstance à une industrie nationale.*

Frantz Fanon 1961.

**I. Problématique générale**

C'est aujourd'hui presque enfoncer une porte ouverte que de constater la réalisation généralisée de cette observation de Fanon dans les pays du Tiers Monde où domine le capitalisme dépendant. Après la période mythique et euphorique des années 50 et 60, la décennie 70 - sans doute grâce à la crise mondiale et à la baisse subséquente du tourisme international (à partir de 72/73) - aura contribué à faire admettre la réalité dominante du tourisme tropical balnéaire, celui des «4 S» (Sun, Sand, Sea, Sex) : à savoir une activité économique impulsée par les centres hégémoniques du système capitaliste mondial et fonctionnant, pour l'essentiel, à leur profit principal. (1)

(\*) Cet article représente une version adaptée de la conclusion d'un travail plus large écrit en collaboration avec Pierre-Yves Soucy (UQAM) Christian Girault (Bordeaux) et Litvinof Martinez (République Dominicaine). Terminé en 1974, ce travail a été remanié et mis à jour pour fins de publication en 1979.

(1) Parmi les nombreuses études critiques du Tourisme comme activité économique, citons notamment NACLA (1971), Erbes (1973), Bryden (1973), Boutillier et al (1978) Bugnicourt (1978). Pour les références complètes, voir bibliographie à la fin de l'article.

Notre approche de la problématique du tourisme est d'emblée la suivante : pour nous, il s'agit d'une activité, en particulier dans les Caraïbes, fondamentalement liée à la dynamique du système capitaliste mondial (SCM) dans son double aspect de division internationale du travail (DIT) et de fusion-concentration-accumulation. Corollaire de ce constat : dans son impact local sous forme « d'industrie » ou de branche industrielle nationale, le tourisme est une activité décentrée par rapport à l'économie nationale des pays hôtes et, comme telle, engendre ou accentue des déformations et des distorsions à l'intérieur de celle-ci puis, en dernière analyse, renforce la situation générale de dépendance de ces pays.

Comment la DIT se manifeste-t-elle, dans le cas du tourisme, au « centre » et à la « périphérie » du système ? (2)

Jusqu'à l'heure actuelle, le tourisme international se réalise, pour environ 80 %, à l'intérieur de la sphère des pays capitalistes industrialisés d'Europe et d'Amérique du Nord, (3), et non pas entre ceux-ci et les pays de la périphérie. Cette tendance du tourisme international est à mettre en parallèle avec une des caractéristiques saillantes des courants d'échanges internationaux, à savoir la prédominance des échanges commerciaux entre les pays capitalistes développés sur les mêmes échanges entre ces derniers et les pays situés à la périphérie du SCM.

Cela veut dire : 1) les pays du centre sont à la fois les principaux émetteurs et les principaux récepteurs de touristes internationaux ; 2) les pays de la périphérie ne sont pas, à l'échelle mondiale, émetteurs mais essentiellement

(2) On sait qu'il s'agit là d'une représentation plutôt figurative que littérale du SCM, mise à la mode par les théoriciens latino-américains de la dépendance, à commencer par ceux de la CEPAL (Commission Economique pour l'Amérique latine) dont R. Prebisch en particulier, puis par A.G. Frank, Cardoso y Faletto, Th. dos Santos, etc. On sait aussi aujourd'hui les limites analytiques non seulement de cette configuration spatiale du SCM mais aussi des théories de la dépendance elles-mêmes. Pour cet aspect critique et auto-critique, voir entre autres Frank (1974), Chilcote (1974, 1978), Cardoso (1977), Cueva (1976), Fagen (1977).

(3) Au début de la décennie 1970, les Etats-Unis engendrent 60% du tourisme international, s'établissant ainsi comme les premiers pourvoyeurs de touristes à l'échelle mondiale. (NACLA, 1971 : 2). En 1974, d'après les données fournies par la World Tourism Organization, moins de 10% des touristes internationaux (nombre total : 209 millions) se rendaient dans le Tiers-Monde. (Cité dans Boutillier et al., 1978 : 19).

ou exclusivement récepteurs de touristes internationaux. En d'autres termes, ce qu'on appelle «la ruée vers le soleil», i.e. le tourisme tropical balnéaire, est un mouvement dont la dynamique échappe à ceux qui le subissent et par conséquent aussi l'organisation ou la structuration de son impact sous forme d'industrie locale.

En ce qui concerne les Caraïbes, nous pouvons illustrer cette caractéristique fondamentale du tourisme international à l'aide du tableau suivant :

Tableau 1 : Origine des touristes en provenance des pays émetteurs (1976: %)

<u>Emetteurs</u> Receveurs	ETATS UNIS	CANADA	EUROPE	AL/CARAIBES	AUTRES
Haiti (1)	54,93	12,38	17,07	14,10	1,49
Jamaïque (2)	69,98	14,80	8,38 *	4,55**	2,27
Puert-Rico(3)	75,55	—	—	2,03*	22,45**
R.Dominicaine(4) 1975	83,65	1,34	0,99*	3,04**	10,96

Source : calculé et adapté d'après les données de Caribbean Tourism Association : Report of Tourist Travel to the Caribbean (for 1975 and for 1976), New York, September 1976 and September 1977.

1. non compris touristes de croisière
2. non compris touristes de croisière et personnel de forces armées navales étrangères en relâche; \* = comprend Grande Bretagne et Europe; \*\* = inclut Mexique, Amérique du Sud et Commonwealth Caraibéen.
3. non compris touristes de croisière; \* = Iles Vierges; \*\* = comprend tous autres pays étrangers.
- 4 y compris touristes de croisière; \* = Grande Bretagne seulement; \*\* = Vénézuéla, Cuba et Haiti.

En tenant compte des indications restrictives précédentes quant à l'interprétation de ce tableau, il saute aux yeux que les Etats-Unis fournissent entre plus de 50 et 80 % des touristes internationaux dans les Caraïbes, soit environ une moyenne de 71 % pour les quatre pays mentionnés. Par contre, le tourisme latino-américain ou inter-caraibéen ne fournit qu'une moyenne de 5,9 % des arrivées. Il va sans dire que la prédominance des Etats-Unis s'avère encore

plus écrasante si l'on considère chaque pays séparément. (4) Ce flux majoritairement à sens unique du tourisme international se traduit, au niveau de la DIT, par diverses formes dont les plus importantes touchent le transport et l'hébergement.

En ce qui concerne le transport, les grandes compagnies aériennes en tout premier lieu et les lignes de croisière de façon moindre (environ 7 % des touristes pour la région des Caraïbes) contrôlent souverainement les flux de touristes. Pan Am, BOAC, Air Canada, K.L.M., T.W.A., Eastern Airlines, Air France, etc. jouissent de situation oligopolistiques ou quasi monopolistiques et imposent aux pays récepteurs les conditions du transport des touristes vers leur région (Fréquence des vols, tarifs, types de vols, etc). Le corollaire de cette situation de fait est bien entendu l'absence, dans les pays récepteurs, de compagnies aériennes pouvant se hisser à un niveau quelconque de concurrence avec les géants de l'aviation commerciale internationale.(5)

A cela il faut ajouter que ceux-ci disposent en plus, non seulement sur leur territoire «national» mais aussi chez les pays récepteurs eux-mêmes, de vastes réseaux d'intermédiaires (agents de voyages, promoteurs de voyages et vacances, chaînes hôtelières) qui «choisissent et déterminent les circuits et lieux de voyages et vacances, remplissent ou vident les moyens de transport et capacités d'hébergement, imposent les normes et dictent partiellement les prix, notamment dans l'hébergement installé dans les pays en voie de développement». (Erbes, 1973 : 9-10)

Nous touchons ainsi à l'autre aspect de la DIT lié au tourisme : l'hébergement. D'une façon générale, ce sous-secteur de l'offre touristique embrasse un certain nombre d'éléments : hôtels, chaînes d'hôtels, établissements apparentés, villages de vacances, appartements, etc. Or, les grandes chaînes hôtelières internationales comme Holiday Inn, Sheraton ITT, Hilton, etc. ont une présence tellement massive dans la région (sauf en Haïti) que le secteur

(4) A titre de comparaison, on pourrait signaler des données analogues pour l'Afrique ou l'Asie. Ainsi, par exemple, pour le Sénégal en 1974 on constate les pourcentages de provenance suivants : Europe = 80% ; Etats-Unis = 10% ; Europe de l'Est = 2 % ; Divers 8% ; (Boutillier et al., 1978 : 18). Une étude récente portant sur Sri Lanka indique pour 1975 les proportions suivantes : Europe occidentale = 59% ; Asie = 23% ; Amérique du Nord = 7,6 % ; Europe de l'Est = 4,9 % ; Asie australe = 3,5 % ; (Goonatillake, 1978 : 3)

(5) En fait dès la fin des années 50 s'établissent des compagnies aériennes locales : BWIA (British West Indian Airways), LIAT (leeward Islands Air Transport), CDA (Compania dominicana de aviacion), Caribair (Puerto Rico), etc... Mais, en règle générale, elles seront des subsidiaires des grandes lignes aériennes ou relèveront de leur sphère d'influence. Voir à ce sujet Thurot. (1973 : 108 et seq).

autochtone de l'hébergement (ou ce qui en tient lieu) fait plutôt figure de parent pauvre, quand il n'est pas simplement insignifiant, i.e. non compétitif.

Au sous-secteur hébergement est intimement lié le second aspect, mentionné tout au début, de la dynamique du SCM, à savoir le procès de fusion-concentration-accumulation. Celui-ci est clairement à l'oeuvre dans la région caraïbe : Le cas-type est représenté par telle compagnie de transport qui en même temps possède des hôtels et assure des services de promotion touristique (ou vice-versa).(6) En particulier Puerto Rico illustre bien ce procès de concentration horizontale entre chaîne hôtelière et compagnie aérienne. Le tableau suivant en donne une idée approximative (et partielle) pour le début des années 70 :

Tableau 2 : Concentration horizontale Hôtel/Ligne aérienne

Tableau 2 : Concentration horizontale Hôtel/Ligne aérienne

<u>Ville</u>	<u>Hôtel</u>	<u>Chaîne</u>	<u>Ligne aérienne</u>
Ponce	International Ponce	IHC	Delta
Ponce	Holiday Inn	HOL	Eastern
San Juan	Holiday Inn	HOL	Pan Américan
San Juan	Caribe Hilton	HIL	TWA
San Juan	San Geronimo	HIL	TWA
Mayaguez	Mayaguez Hilton	HIL	TWA
Dorado	Dorado Hilton	HIL	Eastern

*SOURCE : NACLA (1971 : 8) et SOUCY (1974: 76)*

*Légende : IHC = Intercontinental ; HOL = HOLIDAY INNS ;*

*HIL = HiltonHotels*

Cette concentration horizontale s'étend aussi à d'autres services connexes : casinos, clubs de vacances, agences de location de voitures, etc. Ainsi par

(6) Cette relation étroite entre transport et implantation hôtelière, qui devient une donnée du développement touristique à partir de la mi-1960, est le résultat de la concurrence qui a opposé les transporteurs américains aux intérêts européens (britanniques, français, hollandais) pour la délimitation de leurs zones d'implantation respectives. Pan Am (pour la chaîne Intercontinental) et TWA (pour la chaîne Hilton) sont les initiateurs de ce processus de concentration horizontale.

exemple AVIS est une filiale de ITT, laquelle possède son comptoir de location dans chaque Sheraton Hotel ...

Ces grandes firmes multinationales parviennent ainsi à exercer une emprise tentaculaire sur l'ensemble du secteur touristique. Dès lors, quel peut-être le pouvoir de négociation des pays récepteurs dans de telles conditions de domination commerciale, financière et technologique ? Nul ou quasi nul. La dynamique du tourisme international aura eu pour effet principal de perpétuer et de réserver le rôle moteur aux pays émetteurs de tourisme et de confiner les pays récepteurs, au mieux, au rôle de sous-traitants des intermédiaires des pays du centre. (Erbes, 1973 : 10). Dans sa trajectoire ultime, cette domination des multinationales débouche sur le contrôle politique sous sa forme néo-coloniale d'Etat-client. En effet, comme le constate l'étude de NACLA (1971 : 2), «(as) other industries (tourism) requires a stable investment climate and uses its vast commercial, political and financial powers to maintain open markets, dépendent economies and friendly regimes to ensure profit and control».

La révélation progressive de ces réalités politico-économiques de l'activité touristique multinationale a suscité des bilans et des synthèses critiques (Banque mondiale - 1974, UNESCO - 1975), d'autant plus que des manifestations ou mouvements de résistance au tourisme émergent sporadiquement (Puerto Rico, Jamaïque, Trinidad-Tobago, etc.). Des politiques préventives ou correctives seront alors envisagées (campagnes publicitaires, mesures éducatives, etc.).

Mais, pour l'essentiel et malgré certains retournements d'opinion, le tourisme continue d'être promu comme activité économique légitime, disputant souvent la priorité à certains investissements publics dans la région. Nous ne nous proposons pas ici de reprendre tout le débat autour de la question du tourisme : ce débat est d'ailleurs faussé au départ puisqu'il est dominé par l'approche coûts-bénéfices économiques, ignorant ou minimisant ainsi les effets politiques, sociaux et culturels de l'activité touristique. Il s'agira plutôt de mettre en relief le cas des Caraïbes en comparant la politique officielle avec ses résultats nets. Ce faisant, nous ne prétendons être ni original ni exhaustif. Nous nous contentons d'un effort de synthèse théorique et empirique cohérente.

## II. Le cas des Caraïbes

*When it's the season in Spain and Portugal we're busy in the Caribbean, and in summer, when it's slow in the Caribbean, we've got our hands full in Europe.*

Peter Collard  
Vamco Corporation,  
New York Times  
17/03/74

### 1. Le rôle des organismes internationaux, régionaux et nationaux

Dans la formulation, promotion et mise en oeuvre de l'activité touristique interviennent aussi bien des organismes internationaux ou régionaux que des organismes nationaux ou locaux. Dans le premier cas, il s'agit d'organismes comme la Banque mondiale (BIRD), le Fonds monétaire international (FMI), le Bureau international du travail (BIT), l'UNESCO, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et plus particulièrement pour l'Amérique latine et les Caraïbes, la Banque interaméricaine de développement (BID). Le rôle de ces organismes consiste à susciter ou à entreprendre des études de faisabilité, à formuler ou à évaluer des projets, à fournir l'assistance technique appropriée par l'envoi d'experts et, bien entendu, à pourvoir les fonds nécessaires, en tout ou en partie, à l'exécution des projets.

L'action de persuasion idéologique et technocratique des organismes internationaux et régionaux s'est traduite dans de nombreuses études et publications. Nous ne saurions entreprendre d'en faire ici l'examen ni même d'en

proposer une énumération plus ou moins complète. Signalons à titre indicatif, le rapport de l'Anglo-American Caribbean Commission en 1945, où il s'agissait d'étudier l'efficacité d'une «attirance régionale» (area appeal) du tourisme dans les Caraïbes; les études du Groupe Zinder Associates (Washington, D.C.) commandités notamment par l'OEA (exemple : République Dominicaine, 1968); les propres études menées par l'OEA, dont celle en deux volumes sur Haiti (1972); les études et manuels aussi bien de la Banque interaméricaine de développement (Powers, 1974, 1976) que du Caribbean Tourism Research Centre (Barbade), sans compter les bilans, synthèses et études critiques auxquels nous avons fait allusion plus haut.

Comme sources de financement de l'industrie touristique, les organismes comme la BIRD ou la BID fournissent des prêts et des crédits, soit directement, soit indirectement par l'intermédiaire de sociétés financières de développement, devant servir à la construction d'hôtels, à l'établissement de centres touristiques ou à l'aménagement de l'infrastructure correspondante (route, adduction d'eau, électricité, télécommunications, aéroports, etc.). En particulier, la BIRD a constitué à cet effet le Groupe de la Banque mondiale (BIRD, l'Association Internationale de développement (AID) et la Société financière Internationale (SFI). Selon son rapport de juin 1972, le Groupe «envisage d'investir et de prêter au cours de la période 1972-1976 environ 404 millions de dollars au titre de 44 projets touristiques (y compris les prêts aux sociétés financières de développement qui accordent des crédits importants en faveur du tourisme». (Banque Mondiale, 1972 : 27) (7)

Quant à la BID, qui nous intéresse plus spécifiquement ici, elle a joué comme Banque de développement régional un rôle «limité» en faveur du tourisme. C'est là un constat plutôt surprenant et à première vue paradoxal, compte tenu du poids accordé au tourisme comme facteur de développement, notamment jusqu'en 1972-73. Le rapport de la Banque mondiale (1972 : 25) observe en effet : «la (BID) a réservé une partie de ses lignes de crédit indus-

(7) Dans cette somme ne sont pas inclus les montants qui seront alloués aux projets de transports aériens, de construction routière, d'adduction d'eau, d'assainissement et de formation professionnelle. En d'autres termes, la somme totale finale pourrait s'avérer encore plus élevée que celle prévue initialement.

Rappelons aussi qu'il s'agit ici de prêts à l'échelle mondiale et non pas seulement régionale.

CONJONCTION, Revue Franco-Haitienne

triel aux établissements de crédit intermédiaires d'un certain nombre de pays, pour la construction de petits et moyens hôtels et motels ... Elle a en outre patronné et financé par des prêts et des dons un certain nombre d'études de préinvestissement et de justification portant sur des projets touristiques».

Le propre rapport annuel de la BID pour 1977 indique qu'elle n'a accordé pour cette année qu'un total de 30 millions de dollars à la promotion touristique dans l'ensemble de la région, soit seulement 2 % du total des prêts. (BID, 1977 : 12). La part du lion revient à Panama (24 millions ou 80 %). Le reste étant réparti entre la Barbade pour financer des petites et moyennes entreprises familiales (industrie et tourisme) et la Jamaïque pour financer 168 sous-prêts, dont 87 à l'industrie et 81 au tourisme. Et si l'on tient compte de la ventilation sectorielle des prêts de la Banque de 1961 à 1977, il s'avère que sur cette période, celle-ci n'aurait consenti que 125 millions de dollars au secteur tourisme dans la région, soit 1 % du total cumulatif des prêts !

Sans vouloir entrer dans une explication exhaustive de cette contradiction entre promotion idéologique du tourisme et son financement limité par le même organisme, il nous semble que certains facteurs peuvent au moins aider à éclairer le paradoxe : la prépondérance de la Banque Mondiale dans le domaine, «l'aide» privée et publique bilatérale, les sources privées de financement sur le marché mondial (consortiums bancaires, sociétés de financement, sociétés d'exploitation touristique), autant d'autres éléments actifs du financement portant la BID à jouer plutôt un rôle d'appoint et notamment de garant des prêts consentis ailleurs. Il n'est pas exagéré d'affirmer qu'ici aussi la division internationale du travail est à l'oeuvre : en effet, la BID déclare promouvoir de préférence le développement agricole et industriel (44 % des prêts en 1977) et l'infrastructure économique et sociale (respectivement 31 % et 20 % des prêts en 1977).

Enfin, sur le plan local et national agissent des organismes publics ou semi-publics qui jouent le rôle à la fois d'intermédiaires et de promoteurs directs du tourisme dans la région. C'est le cas de l'Office National du Tourisme (Haïti), de la Dirección Nacional de Turismo (République Dominicaine), du Jamaican Tourist Board et du Tourism Company of Puerto Rico. Sur un plan régional comparé, ces organismes exercent un impact plus réel et effec-

tif à la Jamaïque et à Puerto Rico qu'en République Dominicaine et en Haiti, (8) ce qui coïncide avec le degré de développement du tourisme et son importance dans l'économie nationale de part et d'autre. (Nous y reviendrons plus loin.)

Quoi qu'il en soit, organismes internationaux et nationaux partagent la même vision du tourisme comme agent de développement. A ce titre, ils justifient idéologiquement et politiquement la panacée du tourisme qui permettrait, prétend-on, d'atteindre les objectifs suivants: 1) impact sur le PNB; 2) apport net de devises; 3) effets nets sur l'emploi; 4) revenus nets pour l'Etat. En plus de ces objectifs économiques, on signale aussi des objectifs sociaux et culturels: affirmation de l'identité et de la culture nationales (promotion de l'artisanat, du folklore, création de musées, conservation de monuments, etc). (NACLA, 1971 : 2; Erbes, 1973 : 80-98; Boutillier et al., 1978 : 23-46)

Qu'en est-il ? Notre propos est de réitérer ici - d'autres l'ont fait avant nous - le constat de l'écart qualitatif entre ces objectifs, tels que définis idéologiquement, et la réalité historique qui leur correspond. Les données quantitatives de ce bilan sont largement connues. Si nous les reprenons ici, au demeurant de façon sommaire, ce n'est que pour insister sur le cul-de-sac économique et politique auquel elles renvoient : le renforcement de la dépendance, doublé d'une aliénation culturelle souvent irréversible.

## 2. Importance du tourisme dans les Caraïbes et rôle de l'Etat

Compte tenu des objectifs courants de la politique économique du tourisme, (9) la littérature spécialisée mesure l'importance de cette activité dans l'économie nationale à l'aide de certains indicateurs. Nous en retenons ici quelques-uns comme jalons d'interprétation. Les tableaux 3 et 4 peuvent servir à dresser un panorama approximatif et comparé de l'évolution de la question touristique dans les Caraïbes. Mais nous accorderons une attention spéciale au rôle que l'on fait jouer à l'Etat dans la mise en place et la promotion de l'industrie du tourisme.

(8) *Alors qu'en République Dominicaine une véritable politique touristique n'apparaît qu'avec le Plan National de Développement de 1970-1974, en Haiti, il est notoire que l'Office National du Tourisme ne dispose que d'un budget limité d'environ 0,6 million de dollars destiné à la fois à son travail de promotion et aux salaires de ses employés, ces derniers étant eux-mêmes en nombre insuffisant et peu qualifiés.*

(9) *Les objectifs de type économique que nous avons signalés plus haut forment le noyau essentiel de la politique du tourisme. Toutefois, on pourrait également mentionner d'autres objectifs connexes, secondaires ou dérivés comme par exemple des effets d'en-*

Tableaux 3 et 4 sont en page 4.

: Il s'agit ici d'une acception très englobante des Caraïbes. Telle qu'utilisée par la source citée, cette acception embrasse aussi bien les Caraïbes insulaires que les territoires sous dépendance (Martinique, Guadeloupe, Iles Vierges, etc.) et les pays à littoral caraibéen (Colombie, Vénézuéla). Le critère d'inclusion est donc strictement géographique.

D'abord il faut dire que les 4 pays de notre champ d'analyse représentent, sur la base des données de 75-76 relatives au nombre total d'arrivées (cf. tableau 3) environ 46, 1 % du flux de touristes dans l'ensemble des Caraïbes (cf. tableau 4 : 26 pays). Bien que l'on doive à ce sujet constater une décroissance de 5 % par rapport à 1975 (47, 1 %), il reste que ces 4 pays absorbent ainsi près de la moitié du tourisme caraibéen. Cette donnée est assez éloquente en soi pour qu'il ne soit pas nécessaire de nous y attarder davantage.

Si nous observons maintenant les données se rapportant à chaque pays, nous constatons une hiérarchie de l'importance du tourisme dans l'économie de chacun d'eux, sauf pour les rapports Tourisme/PNB et Tourisme/Exportations, où la République Dominicaine et Haiti occupent respectivement les 4e et 3e rangs, contrairement à leur ordonnancement selon les autres rubriques. (10)

Ainsi Puerto Rico est inconstablement le principal centre du tourisme dans les Caraïbes. En tenant compte du nombre d'arrivées, il représente à lui

*trainement sur les autres secteurs de l'économie, des effets équilibrants sur la balance des paiements, etc. La poursuite de ces objectifs s'avère souvent problématique voire contradictoire, en ce sens qu'elle entraîne des résultats contraires aux objectifs déclarés.*

*Cette impasse caractéristique du développement touristique à la périphérie se trouve au coeur des critiques qui lui sont adressées et sert de fondement aux positions de recul ou de rejet sur lesquelles celles-ci peuvent déboucher. Voir notamment NACLA, 1971 : 4 et seq.; Perez, Jr.; 1973 : 474; Bugnicourt, 1978 : 302-3.*

(10) Il serait possible de signaler des facteurs d'ordre historique, politique et économique

seul plus des 2/3 du flux de touristes entre les 4 pays et 1/3 de l'ensemble de la région (tableau 4). Suit la Jamaïque avec près de 20 % et 8 % respectivement. Les pourcentages de la République Dominicaine et de Haiti marquent un fossé (surtout Haiti versus Puerto Rico) plutôt qu'un simple écart par rapport aux deux précédents.

Grosso modo, les recettes brutes reflètent cette situation, encore qu'il faille tenir compte ici de certains facteurs (services offerts, installations disponibles - donc occasions de dépenses, promotion publicitaire, durée du séjour, etc.). (En somme, dans la moyenne de dépenses par jour et par touriste entrent en jeu tous ces facteurs : d'où une interaction nécessaire entre eux quant à l'obtention des recettes brutes.)

Notre attention est particulièrement sollicitée par le poids du tourisme dans le PNB (11), et les exportations, notamment dans le cas de Puerto Rico, de la Jamaïque et de Haiti (pour les exportations). Par contre, on pourra s'étonner de sa faible incidence sur le PNB de Haiti et de la République Dominicaine (respectivement 2,3 % et 1,1 %) ainsi que sur les exportations de celle-ci (6,8 %). Qu'il suffise de faire remarquer que dans le cas de la République Dominicaine, l'activité touristique n'a vraiment pris son élan qu'à partir de 1970 et qu'en Haiti, elle demeure encore sous-développée à cause de la faiblesse des structures d'accueil et de l'indigence de l'infrastructure écono-

*qui expliquent le poids différent du tourisme (et sa manifestation à l'intérieur de chaque rubrique) dans l'économie des 4 pays. Bien qu'instructif en soi, cet éclairage analytique relève plutôt d'une étude comparée où l'isolement et l'interaction de causalités partielles seraient méthodologiquement indispensables. Nous nous intéressons ici à une évaluation d'ensemble «contrastant» objectifs déclarés (ou recherchés) et résultats acquis (ou impliqués).*

(11) Comme le fait remarquer Erbes (1973 : 81), «(le) revenu engendré par le tourisme international n'est pas l'impact net du tourisme international sur le revenu national du pays considéré. Pour connaître l'impact net, il faudrait déterminer de combien le revenu engendré par le tourisme excède le revenu national qui aurait été produit en l'absence du tourisme.» (C'est nous qui soulignons).

*Cette observation nous semble tout à fait juste et relever d'un calcul comptable simple. Néanmoins nous partons ici des pourcentages d'impact indiqués par les diverses sources consultées et les utilisons à titre d'illustration globale.*

**CONJUNCTION, Revue Franco-Haitienne**

mique générale du pays. (Sans compter «l'image» politique négative qu'a projetée Haiti jusqu'en 70-71 et qui a nui à sa capacité d'attraction touristique).

Dans la promotion du tourisme comme industrie d'exportation, on es-compte volontiers qu'il s'avère une source importante (et relativement facile) de devises et un instrument générateur d'emplois. L'expérience caraïbienne n'est pas, à ce titre, différente de celle d'autres pays du Tiers Monde récepteurs de tourisme international : l'impact espéré (direct ou induit) du tourisme ne saurait remplacer des choix délibérés de politique économique dans ces deux secteurs. Voyons brièvement l'un et l'autre cas.

D'abord, en ce qui concerne les devises, disons d'une façon générale qu'il faudrait distinguer entre recette brute et recette nette en devises, celle-ci étant obtenue «en déduisant de la recette brute les divers coûts en devises dus à la formation du capital dans le secteur touristique et au fonctionnement de celui-ci». (Erbes, 1973 : 82). Or les problèmes surgissent quand il s'agit d'explicitier ces coûts en devises car ils varient selon les pays, c'est à dire selon leur niveau respectif de développement (intégration industrielle), le propre degré de développement du secteur touristique (structures d'accueil et services connexes) et, comme le souligne l'auteur cité tout à l'heure, «l'ap-titude des responsables à faire accepter aux touristes des consommations d'origine locale».

On aura compris qu'il s'agit là de la contrepartie très réelle du tourisme-générateur-de-devises : c'est-à-dire le tourisme-aspirateur-de-devises vers l'étran-ger. A la suite de Boutillier et al. (1978 : 25-27), nous pouvons résumer comme suit les principaux facteurs de ce mécanisme d'aspiration de devises :

- 1) les marchandises, biens et services importés et destinés à la consumma-tion touristique
- 2) les investissements de capitaux dans les équipements touristiques : matériaux de construction, matériel hôtelier, etc.
- 3) les rapatriements à l'étranger des bénéfices réalisés par des non-na-tionaux impliqués dans l'industrie touristique ainsi que les paiements d'intérêt par les gouvernements au titre d'emprunts ad hoc contractés à l'étranger;
- 4) les frais de promotion et de publicité encourus à l'étranger par les pays

récepteurs ou en leur nom.

L'action combinée de ces facteurs-coûts de devises réduit en général la recette nette en devises à une portion congrue de la recette brute. Dans le cas des Caraïbes, celle-ci s'est située au cours des dernières années entre 20 et 35 % (Puerto Rico : 20 % ; Jamaïque : 25 % ; Haiti : 35 % : 1972).

En particulier, il faut mettre en relief la hausse du coefficient d'importation en produits alimentaires qu'entraîne la consommation touristique dans ces pays dont par ailleurs la production agricole est généralement déficitaire. (12) Ainsi, la Jamaïque importait en 1972 des produits alimentaires dans une proportion de 18 % des importations totales. En Haiti, cette proportion est passée de 15,2 % en 1971 à 23 % en 1975. Enfin, on sait qu'à Puerto Rico, près de 70 % de la consommation alimentaire sont assurés par l'importation. Dès lors, il va de soi qu'un lien direct puisse être établi entre, entre autres, un tel coefficient d'importation de produits alimentaires et le déficit (souvent chronique dans ces pays) de la balance des paiements.

L'autre cheval de bataille de la politique officielle du tourisme c'est le pouvoir générateur d'emplois de ce dernier. Comparé à d'autres secteurs de l'économie, quelle en est l'étendue ? Est-elle supérieure ou inférieure ? Les gains salariaux sont-ils plus élevés dans le secteur touristique ? Telle serait la problématique essentielle de l'emploi engendré par le tourisme. Nous n'allons pas l'aborder telle que formulée mais de préférence signaler quelques points critiques que suggère l'expérience accumulée des dernières années.

A l'encontre des espoirs, voire des prédictions, des planificateurs de la politique touristique, il s'est avéré que l'impact sur l'emploi a été faible sinon négligeable. Si nous référons au cas des Caraïbes, l'ordre de grandeur moyen au

(12) *Il ne s'agit pas d'attribuer la hausse des importations alimentaires à la seule consommation touristique mais d'établir que celle-ci accélère ou accentue cette hausse, compte tenu non seulement de la production agricole déficitaire mais aussi des habitudes alimentaires de la clientèle touristique.*

début des années 1970 se situe autour de 2 % de la population active (Ex. : Puerto Rico : 2 % (1972); Jamaïque : 2,4 % (1974); Haiti : 0,08 % (1970) ). (13) Or, face à la situation chronique de chômage élevé et de sous-emploi qui sévit dans ces pays (moyenne de 12 à 30 % ), on ne peut que se rendre à l'évidence : l'offre d'emplois par le tourisme est et reste très marginale par rapport à la demande globale. (14)

En plus de son effet marginal, l'emploi touristique dans les Caraïbes se caractérise par son aspect saisonnier (illustré à merveille par la boutade du promoteur Peter Collard mise en exergue au début de cette section). Les mois de décembre à avril constituent la période de «plein emploi» suivie des mois creux où l'été est trop chaud pour attirer une clientèle massive des pays tempérés ou froids. Cette modulation saisonnière de l'emploi touristique a été comparée au système colonial de la monoculture qui suscitait lui aussi des cycles d'emplois liés à la récolte. (Perez, Jr., 1973 : 476; Goonatilake, 1978: 24).

Dans les pays de la région où domine le capital étranger dans le secteur touristique (Puerto Rico, Jamaïque), il est encore plus symptomatique de constater le type d'emplois auquel la main-d'oeuvre locale est confinée. Le personnel qualifié étant surtout importé, la main-d'oeuvre locale peut difficilement avoir accès aux postes de direction ou d'encadrement, à l'exception de quelques individus, d'ailleurs formés à l'étranger ou associés financièrement

(13) *Dans les statistiques sur l'emploi dans le secteur touristique, on établit en général la distinction entre emplois directs (secteur hôtelier) et emplois indirects ou induits (services connexes, artisanat, divertissements, etc.). Cette offre indirecte d'emplois est, dans cette perspective, une sorte de multiplicateur qui aurait pour effet d'augmenter à terme l'emploi global suscité par le tourisme. Or la plupart du temps, compte tenu des carences de l'appareil statistique en pays périphériques, on est amené à ne tenir compte que de l'emploi direct.*

(14) *A quoi il faut ajouter qu'en général la création d'emplois par le secteur touristique s'accompagne d'un coût très élevé, supérieur à celui du secteur industriel. Des études menées en Tunisie pour la période 1956-1971 laissent entrevoir un écart de 600 à 7.000 dollars entre les deux secteurs. (Bugnicourt, 1978 : 302). La même constatation peut être faite pour l'Afrique de l'Est (Boutillier et al. 1978 : 32) ou pour Sri Lanka (Goonatilake, 1978 : 21). Le pouvoir générateur d'emplois du tourisme serait donc à forte intensité de capital alors qu'on ne cesse de recommander au Tiers Monde la création d'emplois à faible intensité de capital, c'est-à-dire basée sur sa main-d'oeuvre «excédentaire» !...*

à l'entreprise touristique. Comme l'écrit Perez, Jr., cité plus haut, «(tourist) employment casts West Indians in the capacity of waiters, maids, bartenders, dishwashers, chauffeurs, and porters, receiving low wages in inflationary economies. An entire sector of west Indian society survives by gratifying the wants and needs of vacationing white foreigners». C. Girault (1974 : 153) ne dit pas autre chose à propos d'Haiti : «... (les) petits métiers (vendeurs de cartes postales, «guides») et le parasitisme social (prostituées ...) sont encouragés»

Quel que soit l'aspect de la politique économique du tourisme envisagé, il débouche inévitablement sur un lieu géométrique : l'Etat, primum movens de la politique touristique. Ce rôle, formalisé et justifié idéologiquement, conduit l'Etat à intervenir soit directement par l'investissement de fonds publics dans l'infrastructure, les installations, la promotion, etc. ou par sa politique fiscale (législation appropriée «d'incitations fiscales»), soit indirectement à titre d'intermédiaire ou de courroie de transmission pour le capital étranger.

Dans le cas des Caraïbes, ce rôle de l'Etat diffère en importance, compte tenu à la fois du degré général de développement économique (infrastructure, intégration industrielle, etc.) et du propre développement touristique dans le pays considéré. Mais, dans tous les cas, l'Etat aura à assurer le climat politique favorable à l'essor du tourisme (stabilité, «paix sociale», sécurité publique, etc.). Nous ne nous attarderons pas à discuter le bien-fondé de ce rôle de promoteur ou de courtier attribué à l'Etat, par contre nous en signalerons brièvement les implications.

Des quatre pays caraïbéens sous examen, Puerto Rico et la Jamaïque jouissent d'une plus grande tradition gouvernementale ou étatique dans la promotion du tourisme. Comme nous l'avons déjà indiqué, c'est à partir de 1970 que l'Etat dominicain y intervient formellement dans le cadre de son «Plan national de développement», tandis qu'en dépit de ses intentions maintes fois réitérées d'intervention active, l'Etat haïtien doit encore faire la preuve d'une politique autonome crédible et conforme aux prévisions établies au plus tard en 1972.

En ce qui concerne les investissements publics, les organismes étatiques ou gouvernementaux ont consenti ou consentent encore des mises de fonds im-

portantes dans l'infrastructure reliée à la promotion du tourisme (aéroports, routes, ports, communications, etc.) ou même directement dans les installations (hôtels, centres touristiques, etc. : Jamaïque, République Dominicaine notamment). Telle a été la politique poursuivie par la puissante Administración de Fomento Económico de Puerto Rico depuis la fin des années 1940, également à la Jamaïque à travers le Jamaican Tourist Board ou, pour les prêts et crédits, à travers la Jamaican Development Bank. En République Dominicaine, l'Etat a joué un rôle de pionnier dans la mise en place de l'infrastructure touristique générale et même hôtelière. Sauf l'Etat haïtien s'est plutôt distingué par une attitude de laisser-faire, jumelée d'une politique de «développement par invitation» (politique dite d'avantages et de concessions) (15).

L'autre élément actif de la politique étatique concerne les «incitations fiscales». Les quatre pays caraïbéens en ont fait une pratique courante, établie à des degrés variables et reflétant ici aussi le niveau d'implantation de l'activité touristique. C'est ainsi que Puerto Rico et la Jamaïque accordent généralement des exonérations douanières ou des réductions d'impôts allant de dix à quinze ans (ou plus), alors que Haiti (jusqu'en 1974) et la République Dominicaine (à partir de la loi de juin 1973) font montre d'un «libéralisme» pratiquement illimité. La loi dominicaine de 1973 est tellement exemplaire à cet égard qu'il vaut la peine d'en rappeler les cinq points suivants, caractéristiques, à notre avis, du laisser-faire fiscal au profit du tourisme :

- . 100 % d'exemption sur l'impôt sur le revenu;

(15) *Depuis le décret du 15 avril 1972, le gouvernement haïtien s'était pratiquement jeté tête baissée dans cette politique de concessions où des portions entières du territoire national allaient être cédées à des entreprises de développement touristique et autre pour des laps de temps allant de 35 à 99 ans. On peut citer entre autres le projet New Haiti North Social and Economic Development Authority S.A. (Etats-Unis), le projet de développement de l'île de la Tortue par la Dupont Caribbean Inc. (Etats-Unis), le projet du Club Méditerranée (France) dans l'île de la Gonave, etc.*

*On sait que la plupart de ces projets n'ont pas abouti ou ont été mis sous le boisseau et que le gouvernement a dû, en 1974, rétracter le décret d'avril 1972 sous la pression de critiques de plus en plus stridentes face au «scandale des concessions». Depuis lors, aucune autre législation ne semble avoir été mise de l'avant dans cette perspective «incitative». (IDB, 1977 : 48).*

- . 100 % d'exemption sur la taxe de construction;
  - . 100 % d'exemption sur la taxe d'incorporation des compagnies;
  - exemption sur la vente d'action sur le marché et sur l'augmentation du capital autorisé;
  - . Exemption complète de toute taxe et de droits de douanes sur les produits importés et les achats sur le marché local;
  - . Exemption complète de toute taxe ou charge pour l'obtention de permis pour la présentation de shows publics et de toute publicité du genre.
- (Hector et Martinez, 1975 : 22)

Promoteur direct ou courtier, l'Etat est ainsi amené à supporter des coûts économiques et financiers qui sont à la fois visibles et invisibles. Robert Erbes (1973 : 68 et seq.) en suggère une typologie générale que nous rapportons ici comme point de référence. Selon lui, on pourrait distinguer :

- 1) les coûts relatifs aux infrastructures du secteur touristique et les coûts des services publics pour les touristes internationaux;
- 2) les coûts des «encouragements» (les fameuses incitations fiscales) qui impliquent, dit-il, pour l'Etat, soit un coût, soit un manque à gagner;
- 3) les coûts des dépenses publiques correspondant aux besoins en éducation, santé, administration, etc. suscités par l'activité touristique.

Une évaluation globale, même approximative, de l'ensemble de ces coûts dans le cas des Caraïbes n'est pas à notre portée, compte tenu de l'ampleur des données statistiques qu'il faudrait avoir accumulées (et à supposer qu'elles ne soient pas lacunaires ou très générales, ce qui est souvent le cas). De plus, l'interprétation officielle de ces données tend à en sous-estimer la charge réelle pour l'Etat. Au total, il apparaît plutôt problématique de tenter, à la lumière de telles données, un éclairage comparé des dépenses de l'Etat dans le secteur touristique et dans les autres secteurs de l'activité économique.

Toutefois, les indications partielles ou des projections existent, surtout pour les coûts du type 1 et 2, qui permettent de se faire une idée de l'engagement économique-financier (passé ou futur) de l'Etat dans la promotion du

tourisme. On peut signaler par exemple certaines dépenses encourues par le gouvernement jamaïcain entre la fin des années 60 et le début des années 1970: aéroports de Kingston et de Montego Bay : 15,2 millions de dollars jamaïcains (J,\$) entre 1970 et 1975; prêts cumulatifs consentis par la J.D.B. (Jamaïcain Development Bank) dans le secteur immobilier (hôtels, villas, touristiques): 6,1 millions (J, \$) entre 1970 et 1972; dépenses de promotion publicitaire (Jamaican Tourist Board) : de 2,2 millions (J,\$) en 1967 à 4,3 millions (J,\$) en 1971 . (Données tirées de Soucy, 1974 : 110 et seq.).

Nous savons déjà l'importance de l'intervention étatique dans le cas de la République dominicaine. Qu'il suffise de rappeler que d'ici 1985, le secteur public aura entrepris des investissements de 150 millions de dollars. (Héctor et Martinez, 1975 : 24). Cette tendance est confirmée par des rapports récents qui font état des projets majeurs du département touristique de la Banque centrale INFRATUR) aussi bien dans le secteur immobilier (Boca Chica au sud, Puerto Plata au nord) que dans l'infrastructure de base. (IDB: 1975 : 218 et 1976 : 224)

Enfin, en ce qui concerne Haiti, le plan établi par la mission de l'OEA (1972) avait prévu des investissements publics de l'ordre de 14 millions de dollars jusqu'en 1980-81, i.e. 73, 6 % de l'ensemble des investissements (19,7 millions de dollars). Toutefois - encore une confirmation du « bas profil touristique » de l'Etat haïtien - , les ressources locales ne représentent qu'à peine 1.4 des investissements publics, le reste, i.e. donc la majeure partie, devant être financé par un prêt extérieur de l'ordre de 10 millions de dollars échelonné sur trois étapes : 1972-1976, 1977-1979 et 1980-1981. (OEA, 1972 : tableau 15 et III-43)

Quelle que soit la valeur indicative limitée de ces données, elles signifient en tous cas soit des immobilisations de ressources nationales par définition restreintes soit le recours au capital étranger, ou encore souvent le détournement

de priorités nationales. Dans cette dernière éventualité, le cas classique est celui de l'agriculture dont le poids relatif dans le PIB ou dans la valeur totale des exportations en vient à être déplacé à la faveur d'une relative industrialisation mais aussi au profit du tourisme. Exemplaire à cet égard est le cas de la Jamaïque où entre 1948 et 1968, le sucre et les produits agricoles passèrent de 96 % à 37 % des exportations visibles, leur proportion de la valeur totale des exportations tombant ainsi à 22 %. Parmi les éléments contribuant à ce déplacement, on cite la bauxite, le tourisme et les produits de transformation, respectivement 29 %, 19 % et 8 % des recettes d'exportations en 1968. (Girvan, 1971 : 244). Citons également le cas de Puerto Rico où l'agriculture est passée de 33 % des revenus en 1940 à à peine 5 % en 1970. (Sanchez Tarniella, 1971 : 148). Pour Haiti, le plan de l'OEA (1972 : III-44) prophétisait que d'ici 1981, «le tourisme sera un élément dynamique et constituera éventuellement le secteur le plus important du pays» (c'est nous qui soulignons), alors que l'agriculture - malgré sa crise profonde depuis 1971 - constitue encore en 1975 42 % du PIB.

Une réévaluation du rôle de l'Etat comme promoteur touristique s'impose certes dans le contexte changeant des dernières années (Jamaïque, Haiti). Mais, pour l'essentiel, les données historiques demeurent éloquentes : qu'il s'agisse de la situation de type colonial comme à Puerto Rico ou de celle néo-coloniale des pays nominalement indépendants des Caraïbes, «l'essor touristique» de la région est lié à la participation directe et indirecte de l'Etat comme courroie de transmission.

### III. Un bilan : le tourisme comme facteur de dépendance

Si nous avons tant insisté sur les données politico-économiques de la problématique touristique en pays dits sous-développés, singulièrement dans les Caraïbes, c'est parce qu'elles en constituent le cadre premier de référence et de justification idéologique. Même globales et certainement partielles, ces données permettent de confirmer ou de réitérer le constat de non-lieu du tourisme comme «facteur de développement». Mieux : aujourd'hui, il est amplement reconnu - même dans les organismes internationaux ou régionaux, promoteurs enthousiastes du tourisme, il y a à peine une décennie - que celui-ci, loin d'être la solution-miracle ou la panacée du développement, se manifeste plutôt comme facteur net de dépendance : économique, financière et, en dernière analyse, politique.

Qu'il s'agisse de la contribution au PNB, de la création d'emplois ou de l'apport net en devises, les développements précédents établissent un bilan largement univoque : persistance ou même renforcement des inégalités de revenus, impact négligeable sur l'ensemble de la main-d'oeuvre active (sans compter les coûts élevés de la création d'emplois dans le secteur touristique), faible rémunération nette en devises dont la majeure partie est de toute façon canalisée vers l'étranger (rapatriement de profits, politique fiscale libérale, etc.), sans compter les charges supplémentaires provoquées par la demande touristique (importation d'équipements, de produits alimentaires, etc.) et contribuant à l'augmentation de la dette extérieure (crédits, emprunts ad hoc, etc.).

Et encore ces données n'épuisent-elles pas - loin de là - tous les effets de type économique qui accompagnent l'activité touristique. Des phénomènes importants comme l'inflation, la spéculation foncière, l'exode rural (attirance de l'emploi touristique), la mise en déroute de l'agriculture, etc. font partie du panorama familier des «effets d'entraînement» du tourisme comme industrie dans une économie nationale à faible développement des forces productives et dans laquelle l'infrastructure de base (routes, aéroports, communications, sanitation, etc.) est souvent manquante ou largement déficiente.

Toutefois, le problème fondamental ne consiste pas tant à compiler les données permettant de calculer rigoureusement le coefficient de capital ou le coefficient marginal de capital dans le secteur touristique afin de comparer l'investissement de ce secteur avec celui des autres secteurs de l'activité économique (notamment l'industrie manufacturière). Ce qu'il importe, à notre avis, de marteler c'est le mode de fonctionnement de l'activité touristique : tournée vers et commendée de l'extérieur ( et considérée à juste titre comme une exportation), elle demeure une activité dont l'impulsion, l'intensité et le conditionnement global ne sont et ne peuvent pas être le fait des pays récepteurs mais bien celui des pays émetteurs dont les principaux promoteurs (chaînes hôtelières, lignes aériennes, sociétés de développement touristique, etc.) détiennent le monopole du capital, de la technologie et ... de la clientèle. La logique du SCM et de la DIT interdit qu'il puisse en être autrement, malgré les accommodements ou réaménagements que pour des raisons d'opportunité économique voire politique, on peut toujours mettre en place ici et là.

A ce titre, réduire la dépendance touristique à la commercialisation, au «marketing», nous semble être une vision tout à fait insuffisante. (Erbes, 1973 : 107) Cette dépendance s'inscrit dans un cadre structurel global et doit être saisie comme telle. Plus proches de cette réalité nous apparaissent les auteurs qui recourent à l'analogie de l'économie de plantation pour caractériser le fonctionnement de l'activité touristique dans les pays du Tiers Monde : enclave de type colonial, donc à dynamique externe, faisant jouer des mécanismes de transfert de ressources internes, à son profit et suscitant des ajustements (donc des distorsions) de l'infrastructure selon ses besoins (Goonatilake, 1978 : 24-26; Perez, Jr., 1973 : 476).

Un tout autre aspect de la problématique touristique n'a pas été abordé ici à savoir son impact socio-culturel. En fait, ainsi que nous l'avons mentionné brièvement tout au début de notre travail, l'aliénation socio-culturelle comme effet net du tourisme s'avère - à terme - plus importante que la dépendance économique-financière qui, idéalement, pourrait être rompue ou en tout cas amoindrie par un renversement de politique économique. Par contre, l'hypothèque culturelle du tourisme s'entend d'effets irréversibles comme, par exemple, la subversion commerciale des arts et de l'artisanat nationaux, la dégradation de l'environnement, le pillage de sites archéologiques, la profanation des lieux réservés aux cultes populaires, etc.

Il y a un lien direct à établir entre ces effets et le conditionnement psycho-social de la clientèle touristique par la promotion publicitaire axée sur la curiosité, le dépaysement, le mystère, bref sur la découverte d'un monde magique (pas simplement «autre» ou «différent»), découverte bien entendu liée à la promesse «d'évasion» climatique, corporelle ou érotique. Innombrables sont les exemples de publicité touristique mettant en relief d'abord et surtout cette imagerie exotique et titillante. Bien des auteurs se sont penchés sur l'aliénation socio-culturelle produite par l'activité touristique et ses effets de boomerang en amont et en aval de «la ruée sur le soleil» : renforcement de préjugés culturels, ethno-centriques et raciaux ainsi que d'attitudes ou mentalités colonialistes chez la clientèle touristique; «effets de démonstration» (consommation mimétique) chez leurs «hôtes» de la périphérie. (Voir en particulier Bugnicourt, 1978 et Boutilliet et al., 1978).

Les Caraïbes n'ont pas échappé à cette double hypothèque socio-culturel-

le et se signalent même par certains exemples caractérisés entre la fin des années 1960 et le début des années 1970 (Puerto Rico, Jamaïque). On sait que, particulièrement dans le cas Jamaïcain, l'image touristique de marque a été affectée par des éruptions d'hostilité et d'agression anti-touriste ainsi que par l'agitation socio-politique caractéristique d'une phase d'aiguïsement des contradictions au sein de la société (chômage, inflation, polarisation des richesses, etc.).

Au-delà de correctifs partiels ou de mesures préventives que peut suggérer l'expérience accumulée, est-il réaliste de concevoir une activité touristique d'emblée «positive» dans ses coûts et bénéfiques aussi bien économique-financiers que culturels ? Cette interrogation dépasse le cas d'espèce caraïbéen et renvoie à une hypothèse de renversement, même limité, du rapport pays émetteurs/pays récepteurs. Il s'agirait alors de «formes de tourisme qui n'accroissent pas la dépendance ni n'exercent d'effets destructeurs dans l'environnement et la société des pays du Tiers Monde». (Bugnicourt, 1978 : 595). Cet auteur pense notamment au regroupement de pays récepteurs dans certains secteurs de l'offre touristique (agences de voyages, transport, itinéraires). L'analogie avec les cartels de producteurs de matières premières nous vient immédiatement à l'esprit : sauf dans le cas du pétrole, on sait qu'ils n'ont pas l'effet automatique et certain de faire pencher le pouvoir de négociation en faveur de leurs promoteurs ... D'ailleurs, Bugnicourt lui-même reconnaît la nécessité d'un changement total dans les relations économiques et sociales entre les pays industrialisés et le Tiers Monde, «avant qu'il puisse exister de perspectives réelles d'un tourisme qui ne mérite pas d'être taxé de colonialisme», bref : un nouvel ordre économique international. Nous sommes ainsi renvoyés au postulat de départ, à savoir le conditionnement du tourisme par le SCM tel que dominé et impulsé à l'heure actuelle par le capital multinational. Serait-ce alors l'impasse ?

Si l'on admet que la rupture du modèle de développement capitaliste dépendant s'inscrit dans une dynamique modulée par des rapports politiques de conjoncture interne et externe (leur intensité, accélération et conjonction favorable) et non par des propositions de simple bonne foi, on peut alors poser que des changements décisifs de priorités politico-économiques à l'intérieur d'un pays, notamment par suite d'une transformation politique, peu-

vent déjà circonscrire sensiblement l'impact du tourisme traditionnel. (16)

D'où l'impossibilité de perspectives définies une fois pour toutes et valables à long terme. En attendant, l'on ne saurait nier qu'à bien des égards, une réévaluation du tourisme comme activité économique privilégiée est pratiquement en cours ici et là dans les caraïbes, soit comme action consciente liée à de nouvelles priorités nationales (Cuba), soit comme effet induit de celles-ci (Jamaïque), soit encore comme ajustement aux nouvelles formules d'aide mettant l'accent sur l'agriculture, l'infrastructure non touristique, etc. (Haïti). Dans le cas de ce dernier pays, dont nous avons rappelé le rôle plutôt passif de l'Etat en matière touristique, il est intéressant de signaler la nouvelle attitude officielle :

*Les préférences actuelles des responsables nationaux du tourisme vont à un développement prudent des structures d'accueil et à un financement à majorité nationale, de façon à garder le contrôle d'une activité qui n'est pas sans danger pour les équilibres socio-économiques et écologiques de l'île. (R. Lacombe 1977 : 87)*

Mis à part le cas de Puerto Rico où la problématique se pose en termes de dépendance coloniale, il semblerait donc que le contexte caraïbéen mouvant de la fin des années 1970 permette d'envisager des perspectives locales plus critiques face à l'activité touristique. Mais ce n'est qu'un point de départ. Après quelque vingt à trente ans d'épanouissement, le tourisme tropical balnéaire des Caraïbes n'est pas, hélas ! à l'agonie. Et à défaut de nouvelles priorités nationales autonomes, impliquant un changement de rapport

(16) Voir le cas de la Jamaïque ou à la suite du programme de «socialisme démocratique» proclamé à la fin de 1974, des campagnes publicitaires hostiles dans la presse locale et internationale entre 1974 et 1976 ont eu l'effet escompté de provoquer une crise du tourisme comme source de devises. Le nombre de visiteurs en provenance des Etats-Unis diminue de 13% en 1974 et 1975 et à plus de 10% en 1976. Résultat net : de sa deuxième place comme source de devises pour l'économie jamaïcaine, le tourisme a dégringolé en troisième place derrière le sucre. Pour un panorama détaillé et instructif, voir le numéro spécial de NACLA. vol. XII, no. 3 mai-juin 1978 : Caribbean Conflict Jamaica and the U.S.A.

de forces au sein de l'Etat et de ses appareils, on peut douter qu'à Puerto Rico, à Haiti et en République Dominicaine, le pouvoir politique envisage l'avenir du tourisme autrement que par le maintien du statu quo ou, au mieux, sa reformulation idéologique plus moderniste.

Cary HECTOR  
Département de Science  
Politique  
Université du Québec  
à Montréal  
UQAM  
Septembre 1978

### BIBLIOGRAPHIE

*Banque Mondiale*

1972, Tourisme. Etude sectorielle

*Boutillier, Jean-Louis et al.*

1978, Le Tourisme en Afrique de l'Ouest. Panacée ou nouvelle traite ?  
Paris : Maspéro, Dossiers africains.

*Bryden, John*

1973, Tourism and Development : a Case Study of the Commonwealth Caribbean, Cambridge : Cambridge University Press.

*Bugnicourt, Jacques*

1978, «Un nuevo colonialismo. Turismo para los ricos», Comercio Exterior, Mexico, marzo de 1978, 301-303.

1978, «La otra cara del turismo. Sus efectos culturales», Comercio Exterior, Mexico, mayo de 1978, 593-595.

*Cardoso, Fernando Henrique*

1977, «The Consumption of Dependency Theory in the United States», Latin American Research Review, XII, 3 : 7-24.

*Caribbean Tourist Association*

1976, Report of Tourist Travel to the Caribbean for 1975, New York.

1977, Report of Tourist Travel to the Caribbean for 1976, New York.

*Chilcote, Ronald H., and Edelstein, Joel C. (eds.)*

1974, Latin America : The struggle with Dependency and Beyond, Cambridge, Mass. : Schenkman Publishing.

- Chilcote, Ronald H.  
1978, «A Question of Dependency», Latin American Research Review, XIII, 2 : 55-68.
- Cueva, Agustin  
1976, «A summary of Problems and Perspectives of Dependency Theory'», Latin American Perspectives, 3 (Fall) : 12-16.
- Erbes, Robert  
1973, Le Tourisme international et l'économie des pays en voie de développement, Paris : OCDE, Centre de Développement.
- Fagen, Richard R.  
1977, «Studying Latin American Politics : Some Implications of Dependencia Approach», Latin American Research Review, XII, 2 : 3.26.
- Girault, Christian  
1974, «Tourisme et dépendance. Le cas d'Haiti», miméo.
- Girvan, Norman  
1971, Foreign Capital and Economic Underdevelopment in Jamaica, Jamaica : Institute of Social and Economic Research, University of the West Indies.
- Goonatilake, Susantha  
1978, Tourism in Sri Lanka : The Mapping of International Inequalities and their Internal Structural Effects, Mc Gill University, Centre for Developing Area Studies, Working Papers, no 19.
- Hector, Cary et Martinez Litvinof  
1975, «Le Tourisme en République Dominicaine», miméo.
- Interamerican Development Bank  
1976 Economic and Social Progress in Latin America. Annual Report 1976.  
1977, Rapport Annuel 1977.
- Lacombe, Robert  
1977, La République d'Haiti, Paris : La Documentation française, Notes et Etudes Documentaires, nos 4436-4437-4438.
- NACLA Newsletter  
1971, «Tourism and Underdevelopment» (Gail Grynbaum), V.2 : 1-12.  
1978, Caribbean Conflict : Jamaica and the U.S., XII, 3, may-june.
- Nouvel Observateur  
1977, ATLASCO, Paris.

*Organisation des Etats Américains*

1972, Developpement du tourisme en Haiti : Grandes lignes d'un plan national de développement touristique et aspects institutionnels, Secrétariat Général, Série de rapports et études no 6, 2 volumes.

*Perez, Jr., Louis A.*

1973, «Aspects of Underdevelopment : Tourism in the West Indies», Science and Society, XXXVII, 3 : 473-480.

*Powers, Terry A.*

1974, Appraising International Tourism Projects, Washington : Inter-American Development Bank.

*Powers, Terry A., and Powers, Priscilla*

1976, Dyprotourist Site Optimization Model - User Manual, Washington : Interamerican Development Bank.

*Sanchez Tarniella, Andrés*

1971, La Economia de Puerto Rico, Madrid : Afrodisio Aguado.

*Soucy, Pierre-Yves*

1974, «Tourisme et dépendance : La Jamaïque et Porto Rico», miméo.

*Thurot, Jean-Maurice*

1973, Le Tourisme tropical balnéaire : le modèle caraïbe et ses extensions, Université d'Aix-Marseille : Centre d'études du tourisme, Thèse de doctorat.

LA SOCIETE HAITIENNE D' AUTOMOBILE S.A.  
est fière de présenter au public haitien

**GOOD YEAR**



GOOD YEAR. Une conception complètement nouvelle en matière de pneu.

GOOD YEAR, le pneu dont la carcasse est en cordes de Polyester, ceinturé de fibre de verre.

EXIGEZ GOOD YEAR, le pneu de durée imbattable !

EXIGEZ GOOD YEAR, à la Société Haitienne d'Automobile.

○ **SOCIETE ANONYME DARBOUCO** ○

185, Rue du Quai, Telephone : 2-2132 — Port-au-Prince

Equipement et Fournitures agricoles

Tracteur Diesel «COCKSHUTT»

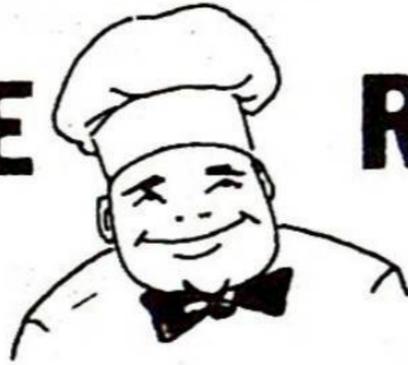
Charrues RANSOMES

Séchoirs à Café ADS

Concentrés pour animaux de ferme PILLSBURY

Plaques fibro-Ciment ETERNIT pour toiture, plafond  
et cloisons.

# EPICERIE



# RIGAUD

28, Angle des Rues Grégoire et Darguin

vous offre les articles suivants :  
VINS, CONSERVES, PROVISIONS ALIMENTAIRES  
TOUTES SORTES DE PRODUITS DE BEAUTE.

PRIX AVANTAGEUX

C. Meyer

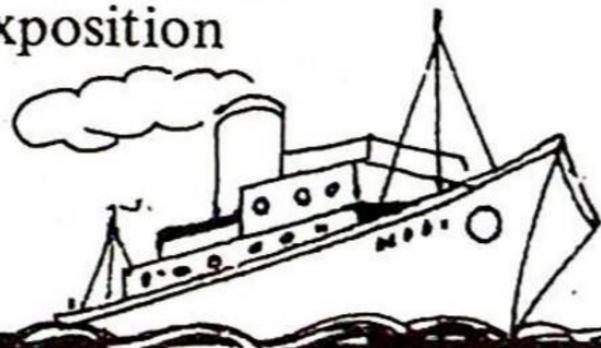
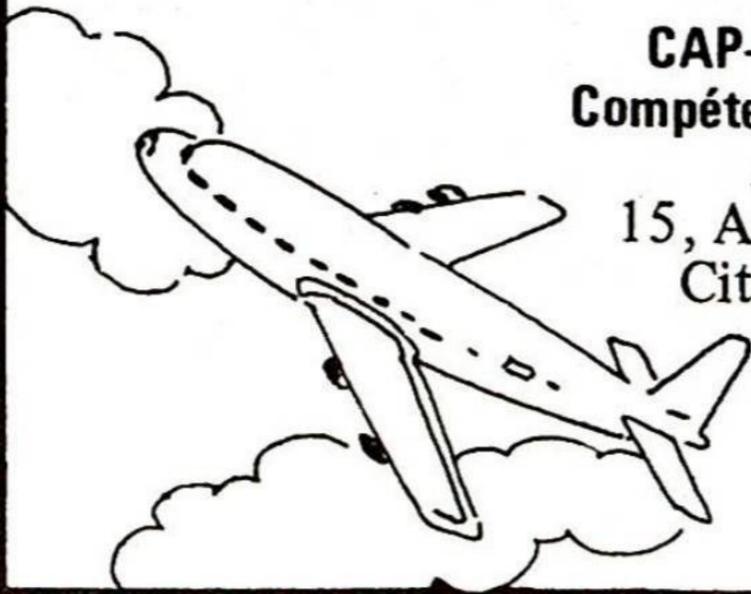
## CAP TRAVEL SERVICE

Commerçants étudiants, résidents, touristes, pour vos  
voyages, achetez vos tickets à  
**CAP-TRAVEL SERVICE**

Un personnel courtois et entraîné y est à votre entière  
disposition.

**CAP-TRAVEL SERVICE**  
Compétence, Sérieux, Rapidité.

Agence de voyage  
15, Avenue Marie-Jeanne  
Cité de l'Exposition



C. Meyer

**la pharmacie le**  
**LA SANTE**

Vend ses produits à bon marché  
Très disposée  
A vous aider  
Toujours avec célérité  
Au 113 de la Rue Pavée

Port-au-Prince, Haiti  
Tel : 2- 2086

*Versailles Bigio Frères*

Montres Suisses : Oris, Mocado, Girard Perregaux  
Consul  
Parfums Français  
Bijoux or 18 carats.

INTRODUCTION  
A LA SOCIOLOGIE DU PROTESTANTISME EN HAÏTI

*Par Charles Poisset ROMAIN (1)*

Le Protestantisme dans la société haïtienne peut se définir à la fois un phénomène pluraliste et hétérogène, effervescent et à grande capacité d'hybridation et de prolifération, introduit au siècle dernier sous le couvert des idéologies abolitionnistes et libérales. Marqué du signe de l'ambivalence, il est un mouvement de faible structuration, spontanéiste et fortement dépendant, à la fois intégriste et contestataire, beaucoup plus un facteur de marginalisation que d'intégration socio-culturelle.

Conceptualisée dans un univers culturel dont elle emprunte les visions du monde et de l'histoire, les valeurs et les idéologies, la religion protestante est véhiculée dans l'espace haïtien dans une économie anglo-américaine. Son implantation s'inscrit dans l'entrecroisement de deux courants culturels et dans la dialectique du rejet ou du refus d'accomodement ou d'emprunt, voire de partielle acceptation.

L'évangélisme s'établit dans la société haïtienne au cours de la deuxième décennie du 19ème siècle, grâce aux efforts de la Société des Amis et de la Société Méthodiste de Londres. Européen dans ses débuts et introduit par des marchands, des colporteurs, des marins et des consuls, il plonge ses racines dans la plus pure tradition réformée. A la fin du premier quart du 19ème siècle, notre jeune mouvement religieux reçut continuellement des apports anglo-américains.

*(\*) Charles P. Romain est docteur en sociologie de l'Université de Paris et Docteur ès Sciences Religieuses de la Faculté de Théologie Protestante de Paris. Diplômé de l'Institut d'Etudes du Développement de l'Institut Africain de Genève, il enseigne actuellement à la Faculté d'Ethnologie de l'Université d'Etat d'Haïti.*

Ce furent successivement l'arrivée, l'éclipse et la réapparition d'un baptême pluraliste et prosélytique, l'établissement des afro-méthodistes épiscopaliens peu accrocheurs et des épiscopaliens de style dénominationnel, l'implantation des adventistes du 7ème jour de caractère hautement sectaire, d'un pentecotisme effervescent, prolifique et schismatique et d'un protestantisme hybride.

Plusieurs temps ont marqué la vie du protestantisme en Haïti :

— Une période de première implantation qui va de 1816 vers les années 1860. Il se constate l'arrivée d'un protestantisme individuel et personnel, grâce à des rares missionnaires, des marchands, des marins, des consuls et des colporteurs. La première rencontre entre la société haïtienne, le catholicisme, le vodou et le protestantisme s'est inscrite en termes de heurts. L'impact protestant est resté superficiel.

— Une période de tâtonnement allant des années 1860 au tournant du présent siècle. Le protestantisme prenait beaucoup plus l'allure d'une religion de groupe. Sur le plan stratégique et pédagogique, notre jeune mouvement religieux emprunta l'itinéraire devenu classique des autres protestantismes latino-américains en essayant par le biais de l'éducation, de la distribution de la littérature, de toucher l'élite du pays.

— Une période d'expansion et de consolidation qui part du premier quart du 20ème siècle pour s'arrêter vers les années 1960. Il se constate une étonnante progression protestante. Jusqu'en 1920, il y avait approximativement 1 protestant pour 200 habitants. 1930 verra le rapport augmenter à 3 pour 200, et depuis l'offensive protestante ne cesse de se faire sentir. Le protestantisme constitue en 1970 les 15 % de la population haïtienne et les 20% de nos jours.

— La période actuelle dont les contours s'esquissent, à peine perceptibles. Elle semble devoir être une étape de stabilisation, de réflexions, de remise en cause, de participation au développement et d'engagement. Malgré les apparentes contradictions, elle est susceptible de déboucher sur des perspectives nouvelles.

Les sociétés et missions protestantes quadrillent le pays et peuvent compter sur une infrastructure pastorale forte d'un millier de ministres. L'évangélisme trouve une grande audience à tous les échelons de la société haïtienne.

CONJUNCTION, Revue Franco-Haïtienne

Sur le plan éducatif, on a pu dénombrer en 1973 une moyenne de 1902 écoles protestantes dans le pays et une clientèle scolaire d'au moins 25.000 personnes.

Dans le domaine de la santé publique la présence protestante est manifeste. De récentes statistiques de la Commission Médicale Chrétienne d'Haiti montrent que ce champ constitue pour les Eglises un secteur de privilège.

Signalons une contribution relativement de taille dans le domaine de l'infrastructure routière, de l'agriculture, de l'élevage, de l'encadrement et de l'animation paysans, du planing familial, de l'électrification des campagnes, de la formation de cadres moyens polyvalents, de l'action communautaire en général.

L'apport protestant passe par la créolisation du message, l'induction du tambour et des instruments de musique locaux, l'emploi des airs à caractère folklorique dans les Eglises pentecôtistes.

En demandant de lire un livre, la Bible, le protestantisme contribue indirectement à l'alphabétisation des masses et semble apporter une volonté de mieux-être au sein des fidèles. Il restitue à l'intérieur de «l'espace sacré» les notions d'égalité, de fraternité, de liberté religieuse, de dépassement, de co-gestion, de co-responsabilité, de respect de la personne humaine.

Le paysan, l'homme à demi urbanisé, le marginalisé paraissent y trouver un peu de fraternité et de chaleur humaine, un sentiment de réconfort et de sécurité.

La religion protestante s'attaque au «délire de persécution» et au «traumatisme de naissance» qui restent tapis dans l'inconscient haitien.

A une société ambivalente, divisée en pays légal et pays réel, elle apporte un message de réconciliation.

L'histoire du peuple haitien est faite en partie de souffrances, de traumatismes, de frustrations et de privations. A travers des luttes intestines, des conflits de classes, des révoltes, des révolutions et des contre-révolutions, l'homme haitien cherche de multiples manières sa voie et une réponse profane ou religieuse à de nombreux problèmes quotidiens et existentiels. Le protestantisme constitue-

NUMERO 141

rait une réponse possible pour l'homme du peuple, le marginalisé qui y trouvent une religion communautaire, sympathique, sentimentale où l'on a « affaire avec la divinité à peu de frais ». Le mouvement protestant en Haiti qui offre sur le plan de la religion une plateforme d'égalité peut-être interprété comme une réponse possible à une condition précaire de l'existence, une sorte de « refuge de masses ».

Une certaine forme de protestantisme fait montre d'une grande souplesse et d'une compréhension relative de la mentalité haitienne. L'emploi de prédicateurs laïcs autochtones, la simplicité du culte réformé, une conception architecturale du temple ont énormément contribué à ouvrir à cette religion le chemin du coeur de l'Haitien des villes et des campagnes.

La grande force d'attraction du mouvement protestant en Haiti ne nous semble pas provenir d'une grande infrastructure missionnaire et pastorale, ni des sociétés ou communautés structurées et hautement organisées. Elle provient d'un protestantisme diffus, informel, périphérique, des mouvements (style cohorte).

Le Docteur Jean Price Mars, le père de l'haitianisme et de l'ethnologie haitienne définit ainsi le peuple haitien : « Un peuple qui chante, qui sourit et qui danse... » Un protestantisme populaire de référence pentecôtiste est justement cette religion qui « chante ... et qui danse... » Il ne peut trouver chez le peuple haitien qu'un terrain de privilège.

Si le protestantisme a réussi, c'est qu'il constitue une offre possible à la demande des masses haitiennes, convient à leur conception des rapports de l'homme avec le divin et rencontre leur sens de la musique sacrée et du rythme. Notre mouvement religieux a apporté dans les campagnes une promesse dans les années 1930, juste au moment du désarroi paysan. Il prend racine dans cette situation aliénante et frustrante et s'insère dans tout contexte de renouveau.

Mais la vie du protestantisme dans la société haitienne est faite d'ombre et de lumière. Ce tableau tant soit peu positif nous renvoie à l'autre côté de la médaille. Bien des choses peuvent être retenues au passif du mouvement protestant. Une forme du protestantisme peut être considérée à bien des égards comme la religion du refus folklorique et des gens marginalisés, la religion du refus culturel et social. Chez ce protestantisme, le social est amputé de sa dimension politique.

CONJUNCTION, Revue Franco-Haitienne

Plusieurs adhérents aux sectes protestantes entendent délaïsser le plan temporel de la vie pour se cantonner presque uniquement sur le plan «spirituel pur», si nous devons faire cette coupure de l'existence humaine, selon la théorie des deux règnes. Vue sous cet angle, la religion se révèle un facteur de régression socio-culturelle, détache un peu l'homme de sa culture et l'isole de son milieu. Il en résulte un système d'interdictions nuisibles à l'épanouissement de la personnalité et portant sur tous les secteurs de l'existence et même sur le plan des loisirs.

Une certaine collusion, le maintien des fidèles dans une passivité socio-politique, une éthique sociale réductiviste développent chez les adhérents une mentalité de ghetto et nourrissent des démissionnaires. Sans s'en rendre compte, ils se révèlent de vrais défenseurs du statu-quo.

Une autre forme de protestantisme nous semble se révéler non seulement la religion de la résignation, du fatalisme et du «Bon Dieu Bon», mais aussi celle du néo-colonialisme et de la dépendance. Des fidèles sont invités à laisser les avantages d'ici-bas pour mériter les bonheurs d'outre-tombe. Une explication magico-religieuse est donnée au sous-développement. Certains chants et discours invitent à la résignation et à se retirer du monde. Parfois des adhérents à certaines sectes et même des personnes occupant des fonctions de leadership semblent avoir partie liée avec certaines idéologies et institutions outre-atlantiques. Ce style de protestantisme dépendant, reste une enclave étrangère dans la société haïtienne amorçant un processus de nord-américanisation et d'occidentalisation.

Les chants et la musique en grande partie, le style des prédications, les schémas étrangers, les valeurs et normes véhiculées à l'intérieur de l'espace sacré, l'imposition aux autochtones du modèle occidental soulignent ce caractère de dépendance.

Venu du dehors, le protestantisme se trouve impliqué dans la lutte des impérialismes et touche aux problèmes de l'aliénation culturelle comme aux problèmes de la rupture de la bourgeoisie et de la masse.

Il se doit de respecter l'identité socio-culturelle du peuple haïtien tout en refusant d'être un facteur de dépendance, voire de néo-colonialisme.

Dans la société haïtienne, le protestantisme s'inaugure sous le signe de la rupture, rupture avec le passé vodou, religieux ancestral, rupture avec certains aspects de la culture locale. Il a essayé de désacraliser le cadre spatio-temporel du vodou et de présenter une pastorale rurale héritée d'un passé de chrétienté, une pastorale d'ambiance et de fêtes et une politique de quadrillage géographique.

Notre protestantisme s'inaugure tout aussi bien sous le signe du pluralisme. Il nous faudrait parler des protestantismes, comme nous l'avons dit plus haut.

En effet, il se constate de la lecture du réel protestant en Haïti :

— Une pluralité de conceptions missiologiques ou de philosophies missionnaires : une conception axée sur le dogme de l'incarnation, d'où un protestantisme d'intégration socio-culturelle; une conception axée sur le dogme de la crucifixion; d'où un protestantisme du refus ou du rejet, un protestantisme de marginalisation. Ce type de religion, en crucifiant le vieil homme pour que l'homme nouveau apparaisse, crucifie aussi l'homme dans sa conception anthropologique et philosophique et dans sa culture.

— Une pluralité d'approches, de stratégies et de pédagogies missionnaires : évangélisation en plein air et à domicile, organisation de cercles bibliques, de conférences, de cours d'été et de retraites, distribution de traités et de littératures, mouvements en direction de l'élite vers les masses et des masses vers l'élite, multiplication d'œuvres caritatives, éducatives et sociales.

— Une pluralité de champs géo-sociaux d'opération : strates inférieures, strates moyennes, strates supérieures, ville, campagne etc...

— Une pluralité de visions du monde et de structures mentales. L'étude du fait protestant et de l'être protestant en Haïti nous permet de constater la coexistence de trois univers mentaux correspondant à une triple vision du monde ou structure mentale : une vision du monde magico-religieuse, une vision du monde prétechnique, une vision du monde technique.

— Une pluralité de phénomènes correspondant à un effort acculturatif et une pluralité de formations religieuses. L'établissement et le développement du pro-

testantisme en Haiti commandent trois phénomènes distincts :

Un processus de transplantation des structures d'églises-mères ou de non acculturation, un processus de greffage ou de bouturage ou de partielle acculturation, un processus de germination ou de réelle acculturation. Ce triple processus nous mène à un triple formation religieuse : des églises transplantées, des églises greffées, des églises germinées et parmi les Eglises germinées, des sectes de la Bible et des sectes charismatiques ou des sectes du Saint-Esprit.

— Une pluralité de types pastoraux : des ministres à formation universitaire et classique complète, lesquels ont suivi l'itinéraire classique d'ascension pastorale; des ministres à formation moyenne; des ministres d'un faible degré de scolarisation ou à formation classique et théologique parfois inexistante.

— Une pluralité de fonctions sociales. Nos protestantismes oscillent entre les fonctions d'intégration, de contestation et protestation. Ils sont à la fois facteurs d'intégration socio-culturelle et de marginalisation.

Le pluralisme protestant saute aux yeux. Il se constate un protestantisme semi-bourgeois et urbain, un protestantisme intellectualisé des classes moyennes. Nous pourrions parler d'un protestantisme des faubourgs, des masses et des rues et d'un protestantisme ruralisant de créolisants. Nous enregistrons un «protestantisme du livre» ou de la Bible et un «protestantisme de l'esprit» ou «pentecotique». Le «protestantisme de l'esprit» est une religion plus sécurisante, plus communautaire, plus sentimentale, plus affective, plus rurale, plus populiste, plus illuministe, moins rationnelle. Ce «protestantisme de l'esprit» se joue, se chante et s'exteriorise au cours des réunions de prières et d'évangélisation à domicile et en plein air, au sein des cohortes de zéloteurs qui racontent leurs rêves et leurs témoignages. Le «protestantisme de l'esprit» se vit dans les rues en ville et à la campagne et s'exprime en une sorte de religiosité populaire dans cette zone de Port-au-Prince appelée «La Montagne», haut lieu sacré communément adopté par une frange appréciable de protestants, de catholiques romains et de vodouisants.

Le «protestantisme du livre», paraît de nature à favoriser l'instruction, l'alphabétisation des masses, une certaine mobilité sociale verticale. Il nous semble être moins une religion d'aliénation et de gens frustrés, plus proche d'une reli-

gion de libération et de développement et devoir prêter une oreille plus discrète à une théorie engagée élaborée dans l'aire latino-américaine.

\*\*

Au terme de notre étude, il s'avère nécessaire de nous interroger sur les types de relations et d'échanges qui relient le protestantisme au catholicisme romain et au vodou.

La coexistence entre le protestantisme (religion importée), le catholicisme (religion imposée) et le vodou (religion populaire) s'est toujours traduite en termes conflictuels. Le protestantisme dans son refus du vodou et du catholicisme (à un degré bien moindre) est pris dans un jeu d'échanges avec ses partenaires religieux.

Protestantisme et catholicisme ont employé une politique de quadrillage géographique et une pastorale d'ambiance. L'étonnante progression protestante porte le catholicisme à répéter sur bien des plans son rival. Nous en voulons pour preuve l'organisation de groupes d'évangélisation et de prières en plein air et à domicile, de fraternité selon le modèle protestant, la place de plus en plus marquante accordée à la Bible et à la langue vernaculaire, l'importance prise par le laïcat, l'adaptation de l'hymnographie à la réalité culturelle du peuple haïtien.

Entre le protestantisme et le vodou des emprunts réciproques s'observent, des échanges mutuels s'établissent, le grand fossé existant s'amenuise.

Le succès continu d'une forme de protestantisme en Haïti vient en partie d'après certains ethnologues, du fait qu'elle offre au vodouisant un cadre optimum qui empêche tout traumatisme lors du transfert d'un univers religieux à un autre.

Par contre le Dr. J. C. Dorsainvil dans une étude sur «le vodou et Névrose» pense que «le vodouisant converti au protestantisme risque d'être frappé de névrose. Ce cas serait moins fréquent dans le catholicisme, vu l'existence de nombreux points de contact entre ce dernier et le vodou. La conscience catholique et la conscience vodouique coïncident souvent sans se gêner».

CONJUNCTION, Revue Franco-Haïtienne

Nous retenons avec les sociologues Jeanne Philippe et Daniela Devesin que certains anciens vodouïsants convertis au pentecôtisme popularisent la glossolalie et la crise de possession, réactualisent leurs anciennes habitudes de neuvaines, de prières, de dons et de vœux et les reconvertissent en jeunes, prières sur la «Montagne». Les Pentecôtistes adoptent le tambour et le rythme du vodouïsant.

Dernièrement la communion est donnée sous les deux espèces au cours d'une cérémonie vodouesque, selon la foi des informateurs dignes de foi. La communion sous les deux espèces n'est donnée que dans le protestantisme.

Haiti doit la propagation de la Bible aux adeptes des cultes réformés qui en récitent constamment les passages. Dans une cérémonie vodou les prières catholiques font place à la lecture du livre sacré. Des vodouïsants apprennent à répéter les psaumes de prédilection des protestants. Devesin et Philippe nous parlent de l'existence même d'une parodie du psaume 91 dans laquelle le mot vodou Legba remplace le mot l'Éternel, la houlette devient sabre de Dieu.

Une Eglise Pentecôtiste est dénommée «Forces Armées Célestes». Par imitation, un hounfor temple vodou d'en face est désigné du même nom.

Dans une Eglise, un ministre dans son sermon s'exprime ainsi : «Que le vodou du ressuscité vous chevauche».

Dans la terminologie vodouesque, le vodou signifie esprit et le verbe chevaucher est employé pour désigner le fait d'être possédé par une divinité vodou.

Ces quelques exemples soulignent l'influence réciproque du vaudou et du protestantisme.

Tendra-t-on vers un syncrétisme protestant-vodou ? Il n'est que d'attendre.

Des considérations qui se situent dans une perspective prospective en sociologie des religions s'imposent.

Le phénomène de mutation retient depuis de nombreuses années les chercheurs en sciences sociales. La sociologie de la secte peut-être comprise dans le

cadre de l'étude de types mutants.

Nos protestantismes résultent d'un phénomène d'émergence et d'hybridation. Leur évolution peut suggérer plusieurs angles de vision : leur développement dans le temps et dans l'espace. Le changement peut-être envisagé en fonction du développement de la société globale haïtienne et du phénomène macro-protestant ou micro-protestant. Nous tiendrons compte de deux ordres de dynamisme : la dynamique du dedans et la dynamique du dehors. Le mouvement protestant dans la société haïtienne porte en lui-même des forces dynamisantes susceptibles de lui imprimer une direction donnée (dynamisme du dedans). Il entretient des relations avec des partenaires religieux vodou et catholicisme (à l'intérieur du pays) et d'autres sociétés religieuses interposées (dynamisme du dehors).

De plus le mouvement protestant est connecté et relié au réel haïtien avec lequel il entretient un jeu de relations dialectiques (dynamisme du dehors).

Ces différents types de relation sous-tendent une situation de dépendance et d'interdépendance, se situent à trois niveaux et peuvent être sous le signe de l'addition, de la substitution et de la dominance.

Nos protestantismes pourront en sortir beaucoup plus émiettés, dépendants, antioécuméniques, sectaristes, un appendice étranger dans la société haïtienne, des églises qui formeront des démissionnaires avec un air aliénant et laisseront le chrétien écartelé.

Nos protestantismes pourront devenir tout aussi bien un mouvement intégrant, ouvert, peu séparatiste, facteur d'intégration socio-culturelle, une religion de gens responsables et sensibles à la propagation de tout Evangile de libération intégrant la promotion globale et réelle de l'humain dans son passé, son présent et son futur.

Nos considérations demeurent un essai. Des travaux d'autres chercheurs et dans des perspectives différentes devront permettre une analyse plus fine du mouvement protestant en Haïti.

L'étude du réel protestant en Haïti nous mène à la confirmation de quelques hypothèses de travail et de recherche.

En effet, il se constate une intériorisation et une reprise sans discussion de l'enseignement missionnaire.

Dans leurs discours, leurs messages, leurs cercles d'études bibliques, les entretiens à domicile, les réunions en plein air, les adeptes protestants reprennent à leur compte le dualisme missionnaire : corps-âme, esprit-corps, chair-esprit, ciel-terre, églises-monde, spirituel-temporel, chrétien-monde.

Ils pratiquent une culture de la vie intérieure, développent un type de piété tout en privilégiant l'âme. Une grande place est faite à la conversion individuelle et à la morale personnelle indépendamment de la situation socio-contextuelle du croyant et de la communauté ecclésiale.

Sur le plan éthique, nos protestantismes se révèlent réductivistes. Ils reprennent l'arbitraire distinction du social et du politique et entendent faire du social, mais un social amputé de sa dimension politique. Ils affichent un a-politisme, un anti-syndicalisme et une tendance à l'extériorité postulant le rejet du monde et faisant de l'Eglise un à côté ou un en-face de la société globale.

Sur le plan théologique et doctrinal, il se constate une véritable hybridation de la pensée missionnaire, laquelle prend des teintes ou des colorations particulières en fonction des tempéraments et au gré des circonstances. Le piétisme est poussé à un très haut degré et la pratique culturelle dans l'évangélisme est relativement très élevée.

Le Sectarisme et la tendance schismatique missionnaires sont poussés jusqu'à leur extrême limite. Les divisions se font toujours avec une cadence déconcertante.

Les formations protestantes commencent par s'opposer au vodou et au catholicisme avant de s'opposer entre elles. Certaines dénominations protestantes de type traditionnel, à théologie réputée pour libérale et moderniste sont mal considérées. L'Eglise Catholique Romaine est par une frange protestante respectable rejetée en bordure de la fraternité chrétienne.

L'anti-oecuménisme de certains de nos protestantismes n'est pas dicté par des considérations théologiques ou doctrinales. C'est un anti-oecuménisme d'ambiance, de position ou de dépendance. Il en appelle à des motifs d'ordre

sociologiques. «A cause de l'aide étrangère, dira un leader protestant, nous ne pourrions pas faire partie d'une structure oecuménique ou inter-confessionnelle». L'autonomie financière de nos Eglises devrait faire tomber bien des barrières et leur permettre de se libérer de toute tutelle étrangère dans une situation de co-responsabilité.

Sur le plan idéologique et culturel, nos protestantismes reprennent à leur compte les mêmes schémas et les mêmes options missionnaires.

L'Etude du protestantisme haïtien met en évidence la coexistence de trois univers mentaux ou de trois visions du monde : une vision du monde technique.

Ces univers mentaux nous les avons scrutés et sondés à travers des chants, des messages, études bibliques, écrits par des protestants et sur le protestantisme. Ces attitudes mentales sont favorables ou défavorables au projet global de la société haïtienne.

A en juger en termes statistiques, le protestantisme dans la société haïtienne est un mouvement réussi. Cette réussite répond à une stratégie, à une pédagogie appropriées, à un grand degré d'adaptabilité.

A un groupe d'hommes vivant dans une situation privative, traumatisante et conflictuelle et dans un climat d'insécurité, le protestantisme apporte un type de sécurité. A côté des privilèges religieux, il restitue au sein de la communauté des «frères» les notions de personne, de liberté d'expression, un climat vodou et une fraternité paysanne.

Il constitue une sorte de réponse à la demande des masses haïtiennes, un «refuge des masses».

Enfin l'étude du protestantisme souligne l'importance du facteur de privation dans l'implantation et l'évolution de tout corps social, qu'il soit profane ou religieux. L'établissement ou l'évolution de tout mouvement religieux est fonction de l'état privatif de cette société et de ses membres.

Dans la compréhension d'un phénomène religieux, une grande place doit être faite à ses initiateurs.

En Haïti nous en avons vu plusieurs types : des personnes isolées étrangères et indigènes, dépendantes et indépendantes de sociétés missionnaires, des groupes de missionnaires, des indigènes dépendants ou indépendants de sociétés missionnaires. Ces communautés en gestation se développent ou restent des kystes religieux en fonction de leurs initiateurs, de leur élan prosélytique et conversionniste, des options prises, de la traduction du message religieux en termes locaux, de la réponse du milieu, de la prise en charge par des éléments autochtones. La dépendance se révèle aussi un facteur de grande importance dans la compréhension du protestantisme haïtien. Elle suit celle des pays pré-développés par rapport à d'autres états dits développés.

Depuis plus de cent cinquante ans, le protestantisme exerce son action pastorale en Haïti. En crucifiant le vieil homme, il veut voir l'homme haïtien entrer dans une nouvelle économie et rétabli dans une nouvelle identité. Le vieil homme de notre évangélisme peut être présent sous la peau des crève-la-faim, des sans-travail, du difforme, de l'allongé, de la bouche inutile, du désespéré de la médecine, de gens frustrés et marginalisés. La vieille nature peut-être aussi conjuguée par les mots de malformation et de défiguration.

Le Romancier Haïtien Edriss St-Amand écrit ces mots célèbres dans « Bon Dieu rit ». « En vérité, moi je ne comprends rien dans toutes ces choses. Nous faisons des cérémonies vodou, ça ne rapporte rien; la misère nous tue. Nous allons à l'Eglise Catholique, et la misère demeure toujours. Chaque jour, la misère devient plus terrible. Nous nous faisons protestants et également, rien ne change »(1).

Le Protestantisme doit éviter tout processus qui tend à fabriquer des sous-humains et du Tiers-Monde. Sa vocation doit s'inscrire dans une volonté de service et de dépassement, de progrès et d'épanouissement.

Concluons avec ces paroles de feu l'ethnologue Myrthil Bruno « Le Protestantisme n'étant pas et ne devant pas être une tente dressée pour le sommeil, il importe que rompant avec la routine et le conservatisme desséchant, les missions protestantes d'Haïti s'évertuent à concrétiser la pensée protestante qui, tradi-

(1) Romain, Charles—Poisset, *l'Évangélisation dans ses rapports avec le développement* op. cit. 106

tionnellement, est en faveur non seulement de la diffusion de l'écriture, mais encore de la culture, de la liberté sous ses divers aspects, spirituel, social et économique, des réformes sociales et du progrès dans tous les domaines» (2).

(2) Bruno, Myrthil : op. cit. P. 11

**DANS L'IMPRIMERIE LE COÛT FAIT PERDRE LE GOÛT;  
NOUS LES AVONS RECONCILIÉS...**

183, Rue du Centre  
2-4994



Ave. Haïlé Sélassié  
6-2547, 6-2548

**Vous Offre En Conséquence :**

**en Monochromie, en Dichromie, en Trichromie, en Quadrichromie**

Posters	Supports Publicitaires	Formes Commerciales
Affiches	Cartes Commerciales	Polices d'Assurance
Papillons	Papiers à Lettre	Prospectus
Brochures	Cartes de Visite	Annuaire, Index
Catalogues	Cartes de Correspondance	Courrier Direct, Actions
Listes de Prix	Magazines	Cartes de Mariage
Circulaires	Etiquettes	Prescriptions
Livres	Formes de Banque	Dépliants
Formes Autocarbonées	Calendriers	Divers.....

**l'art avant les arrhes**

**CONJUNCTION, Revue Franco-Haïtienne**

AGENCE DE VOYAGES

55, Avenue Marie Jeanne,  
Cité de l'Exposition  
Port-au-Prince, Haiti

# IBO TOURS

Commerçants, Etudiants, Résidents, Touristes pour un service rapide, pour un voyage sans problème, voyez IBO TOURS où un personnel courtois et entraîné vous aidera à éliminer tous vos soucis.

IBO – TOURS : Compétence – Sérieux – Rapidité.

## *la Boite à Musique*

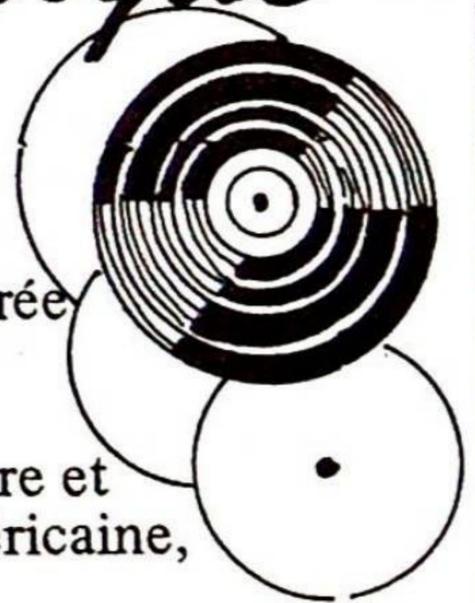
RAOUL DENIS

149, RUE DANTES DESTOUCHES:

Le plus grand choix de musique enregistrée sur disques, cassettes, cartouches :

- Musique Classique, de danse, de folklore et de variétés (Haitienne, Française, Américaine, latino-Américaine)
- Poésie, Théâtre, Diction
- Instrument de musique Yamaha : Pianos, Orgues Guitares

Appareils de reproduction sonore de grandes marques.



# MAISON N.ACRA FILS & Co

50 années d'expériences au service d'une clientèle toujours satisfaite. Vêtements sur mesure — Uniformes chaffeurs, garçon d'hôtel ... etc. Le plus grand assortiment de chemises, pantalons, pyjamas et sous vêtements d'Haiti.

NOS CLIENTS NE CONNAISSENT PAS ENCORE  
L'INFLATION !

## REGIE DU TABAC

Voilà enfin des Cigares merveilleux

COURONNE

PALME

VEVEY

POPULAIRE

CREME



A VOTRE SERVICE

TOUS LES SERVICES DE LA

BANQUE  
NATIONALE  
DE PARIS

INTERETS SUR COMPTES D'EPARGNE : 6%  
SUR DEPOTS A TERME JUSQU'A 8 %

Rue du Quai, Port-au-Prince      Boite Postale :2323

Tel. 2-3966    -    2-3969

bureau de change : Aéroport François Duvalier  
Agence du Cap-Haitien, 17 Boulevard Tel : 2-0800

# SALVITAE®

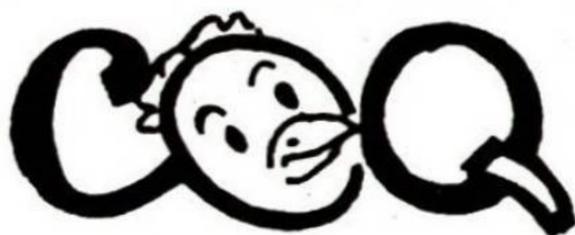
NEPHRITE CYSTITE PROSTATITE URETRITE

Le SALVITAE neutralise promptement l'urine acide, caractérisée par une sensation d'ardeur, réprime le désir fréquent d'uriner, soulage toute irritation et inflammation de la Vessie et des Reins, enlève et dissout toutes les matières solides qui se trouvent dans l'urine, et a un effet diurétique et antiseptique à la fois curatif sur les canaux urinaires.

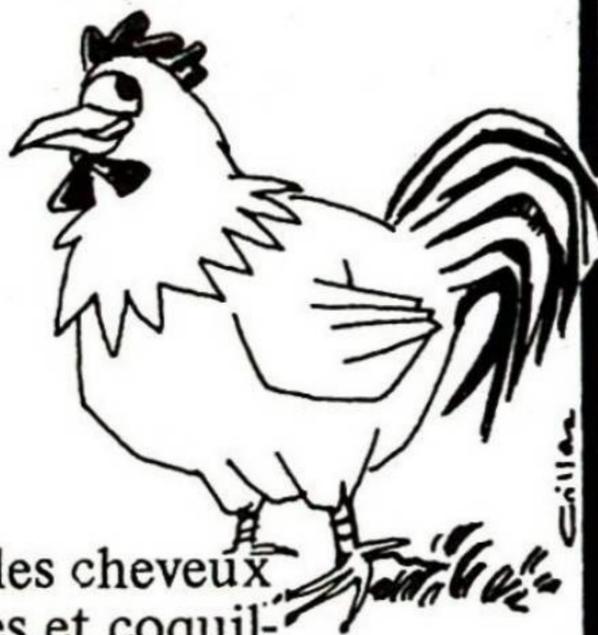
Dose : Une cuillerée à thé dans un verre d'eau  
toutes les quatre heures.

JOSEPH NADAL & CO.  
distributeur Exclusif

LES PATES ALIMENTAIRES



Vous offrent:



le macaroni, le vermicelle gros et moyen, les cheveux d'ange ou fidelini, les nouilles, les coquilles et coquillettes, le spaghetti, les coudes, les lettres et chiffres - Rondelles :

En carton de 6 livres - En sachets de 3 et 1 livres -  
PRIX AVANTAGEUX

# A PROPOS DU PASTEUR FRANÇOIS ELDIN (1825 – 1892 ) MISSIONNAIRE A JEREMIE ET PASTEUR D'ORAN

par Robert Cornevin  
Secrétaire perpétuel de l'Académie  
des Sciences d'Outre-Mer.

Il y a exactement cent ans paraissait à Toulouse par les soins de la Société des livres religieux (dépot 7 rue Romiguière) un livre intitulé : Haiti : treize ans de séjour aux Antilles par François Eldin ancien missionnaire. C'est un livre indispensable à qui veut étudier l'Histoire du protestantisme haitien, un passionnant témoignage sur une période durant laquelle le Concordat signé en 1860 permit le retour en force d'un encadrement catholique européen.

## RENCONTRE HAITIENNE A DJIDJELLI

Or ce livre je l'avais vu en 1944 chez le Docteur Eldin, petit fils de François Eldin et qui exerçait à Djidjelli (Algérie) où je me trouvais en garnison.

La deuxième guerre mondiale s'acheminait vers sa fin et j'appartenais alors à un régiment de commando, le CLI (Corps Léger d'intervention) qui était stationné à Djidjelli, port situé sur la côte à une centaine de kilomètres au nord de Constantine.

Djidjelli est un haut lieu de l'Histoire de Maghreb puisque c'est là qu'Aroudj Barberouse (1473-1518) s'installa et constitua un royaume, après avoir perdu un bras dans l'échec de son attaque sur Bougie contre les Espagnols. De Djid-

jelli, ceux qui ont lu le vicomte de Bragelonne savent que c'est durant l'expédition du duc de Beaufort (1664) qu'Alexandre Dumas fit trouver la mort à son héros.

Mais en 1944, Djidjelli n'était qu'un petit port avec la base d'un corps de commando (5 ou 600 hommes) qui devait partir combattre les Japonais en Extrême d'Orient.

Ma femme, était médecin et nous fréquentions la famille du médecin de la ville le Dr Eldin.

Je ne connaissais alors de la République haïtienne que l'épisode relaté par Georges Hardy dans son Histoire de la colonisation française ... cela s'arrêtait à Toussaint Louverture. J'entendis parler de ce grand père Eldin, missionnaire à Jérémie, qui avait fait paraître en 1878 Haiti, 13 ans de séjour aux Antilles, précieux témoignage sur une époque et je lus ce livre où venant du Dahomey je notais une étymologie différente du terme vaudou.

«Le mot vaudoux n'est pas africain et il pourrait bien se faire qu'il eût la même origine que le mot Vaudois, d'un ancien mot français vaudais qui signifiait «sorcier». Les vaudoux ne sont en effet que des sorciers ...»

C'est sans doute après l'installation de la France sur la Côte du Dahomey que l'origine africaine du terme fut mise en avant.

Intéressé par ce livre exclusivement en fonction de mes travaux en cours sur l'Histoire du Dahomey je n'avais pas été plus loin lorsque la thèse de Charles-Poisset Romain soutenue le 19 décembre 1977 sur le Protéstantisme dans la Société haïtienne me ramena sur ce témoignage missionnaire..

Grâce à Raymond Leenhardt qui fut de longues années pasteur à Alger en particulier durant la guerre j'obtins l'adresse de la famille Eldin qui nous avait si fraternellement accueilli durant les difficiles périodes de la guerre et par eux l'adresse d'un autre petit fils du missionnaire, Henry Eldin, capitaine au long cours en retraite, qui me donnait les éléments de sa biographie et auquel je tiens à dire toute ma gratitude.

CONJUNCTION, Revue Franco-Haïtienne

## LA PERSONNALITE DE FRANCOIS ELDIN

Né le 22 mars 1825 à Vallon (Ardèche), il était le fils de Louis Eldin, teinturier et de Suzanne Borne. D'abord instituteur à Flaviac, il part en 1851 comme missionnaire dans l'île Saint Martin, huit mois puis cinq mois à Pointe à Pitre et Basse Terre en Guadeloupe, avant de tenter sa chance en Haiti.

Il commence son ministère au Cap Haitien puis à Jérémie où il va résider jusqu'en 1864. Le 4 mai 1858, il épouse Mary Ann Killick, fille de Charles Hamerton Killick d'une famille d'armateurs de Liverpool et de Elizabeth Félicité Couraud. Quatre de leur neuf enfants naîtront à Jérémie dont l'aîné Henry Eldin fit une carrière de pasteur en Algérie.

De retour en France en 1864, François Eldin fut pasteur successivement à Vallon, Mouriès et Arles. Envoyé en Algérie comme directeur des orphelins protestants de Dely Ibrahim, Il fut ensuite jusqu'à son décès le 29 janvier 1892 pasteur à Oran.

En 1885, il avait fait paraître un autre livre la vie future et le monde invisible chez Fischbacher à Paris.

Il s'agit donc d'un pionnier de la mission protestante en Haiti et d'une personnalité importante de l'église protestante algérienne.

### PREMIERE DESCRIPTION OBJECTIVE ET CRITIQUE D'HAITI

C'est en Algérie que le pasteur Eldin rédige son livre sur Haiti. Mais en réalité, l'essentiel de cet ouvrage a déjà été publié dès 1866, dans les bulletins protestants, l'Ami de la jeunesse et l'Evangeliste.

Le pasteur Eldin après avoir décrit Haiti, consacre deux chapitres à l'Histoire dont un à la Révolution et Toussaint-Louverture. C'est ensuite l'Etat religieux des Haitiens. Ce sont ensuite des récits missionnaires : origines de la mission en Haiti, le Cap Haitien, Station des Gonaïves, station de Jérémie, etc.

Mais c'est évidemment l'Etat religieux qui est le plus intéressant et en particulier la description d'une cérémonie de funérailles.

Ce n'est pas un témoignage mais un récit de seconde main

« Nous allons raconter une visite faite par les Haïtiens, qui nous l'ont transmise avec tous les détails, à l'une des cérémonies funèbres.

... Il était nuit noire quand nous arrivâmes devant quelques habitations cachées entre deux mornes. Cinq maisons assez grandes, couvertes en feuilles de palmiers et placées à une distance inégale les unes des autres, formaient un petit hameau rustique. Une tonnelle, faite de branches choisies et encore vertes de cocotiers, dressée au milieu du hameau, était la salle préparée pour la célébration du rite funéraire qui devait en ce jour réunir la population des environs. A cette occasion, les voisins, les parents et les amis sont convoqués pour rendre leurs devoirs aux défunts qui, bien qu'invisibles, sont censés présents, jouissant de ces honneurs et prenant part à la fête. »

Le rôle des prêtres africains est marqué (p.78-79)

« Au milieu de ces danses et de ces banquets, les prêtres africains procèdent à des cérémonies mystérieuses qui s'accomplissent à huis-clos et auxquelles tous les invités n'assistent pas.

Une foule nombreuse remplissait la tonnelle et débordait tout autour, montée sur des pierres, sur des bancs, sur des chaises pour regarder la danse qui s'exécutait au milieu ».

Il est intéressant de lire le rôle des griots haïtiens les Samba que le pasteur Eldin appelle *Djamba*. C'est probablement Ignace Nau (1808-1845) qui donna au Samba droit de cité dans la littérature haïtienne comme l'a montré Hénock Trouillot (1) qui concluait

« Voilà le Samba, véritable griot de l'Afrique lointaine, dont le rôle est d'improviser des chansons ».

Le pasteur Eldin est peut être le premier Français à avoir décrit ces Jamba (2)

(1) *Les Origines Sociales de la Littérature Haïtienne*, p.130,131

(2) *Eldin* p.79-81

«Trois tambours longs et étroits, placés comme des contre-basses entre les jambes des exécutants, et trois Jambas ou poètes des montagnes formaient l'orchestre. L'un des artistes suivait le chant et en marquait la cadence avec une baguette frappant sur le cuir de son instrument, tandis que les autres musiciens marquaient le rythme en frappant de leurs mains sur leurs tambours et produisaient ainsi un bruit sourd, lent, monotone qui, répété par les échos de ces vallées pleines d'ombres et de mystères, devient sinistre et saisissant. Les Jambas, placés devant eux, conduisaient le chant de la voix et du geste. Ces hommes le plus souvent savent à peine lire ; leur poésie est toute d'instinct, la nature seule les inspire et alimente leur imagination. Comme les bardes de la vieille Calédonie, comme les ménestrels et les trouvères de l'ancienne France, on les voit courir de canton en canton, de hameau en hameau, complétant les fêtes des populations, auxquelles ils donnent leur véritable expression et communiquent leur enthousiasme.

Sur une mélodie lente et plaintive renfermant seulement une ou deux phrases musicales, ce qui est le caractère particulier des chants des montagnes des Antilles, ils improvisent, sans préparation autre que la connaissance du sujet, des stances courtes et cadencées. L'assistance répond à chaque stance en répétant une première strophe que le poète accentue pour en faire une sorte de refrain. Les danseurs se balancent au son de cette mélodie dont le Jamba conducteur, à la fois poète et musicien (les autres ne font que l'appuyer, ou s'ils improvisent, ils le font tour à tour) donne en même temps les paroles et la musique.

Si un étranger arrive inopinément dans l'assemblée et qu'il jouisse d'une certaine notabilité, notre inépuisable improvisateur ne manquera pas de lui souhaiter la bienvenue par deux ou trois couplets immédiatement composés dans ce naïf dialecte créole tiré de la langue française, mais singulièrement simplifié et où se mêlent un assez grand nombre d'expressions espagnoles.

Cette fois, nos deux poètes chantaient en langue sénégalaise les hymnes antiques des aïeux, et célébraient, dans ces chants presque incompris, la majesté des dieux adorés en Afrique, sur les bords de la Gambie ou du Sénégal. Sur le sol poudreux de la tonnelle, quatre couples de danseurs formant quadrille suivaient du pied, des bras, de la taille, de la tête les mouvements mesurés de l'orchestre.»

Sur sa lancée le pasteur Eldin décrit l'envoûtement

«Deux desservants avancèrent une large coupe, deux autres soulevèrent l'agneau et le tinrent étendu sur le vase. Le *papa* officiant prit une lance placée au bord de l'autel et le frappa au cou. Le sang coula dans la coupe. L'inspirée immédiatement prit le fer des mains du prêtre africain, le plongea trois fois dans le vase qui s'emplissait, et en perça une image de cire. Par ce moyen, elle prétendait envoûter les ennemis du dieu et de ses mystères

Nous retrouvons donc ici, dans les vieilles traditions de l'Afrique, les mêmes superstitions qui avaient cours en France jusqu'au dix-septième siècle, il n'y a pas très longtemps, et pour lesquelles la maréchale d'Ancre a été jugée, condamnée et décapitée. Percer une image de cire au milieu de mystérieuses cérémonies, cela s'appelait en France envoûter; dans les cérémonies que nous venons de décrire, les initiés appellent cela piquer son ennemi. C'est sans doute la même idée, la même pratique sous un autre nom.

A ce moment, on apporta devant l'autel une grande urne, ou canari, qui avait de l'eau jusqu'à moitié. Pourquoi cette urne ?

Selon la religion africaine que professent les papas, l'âme sortie du corps **erre** encore dans son domicile; quoique invisible, elle reste au milieu des siens; **elle** s'attarde pendant neuf jours jusqu'à ce qu'on ait effectué le rite auquel nous assistons. Après cela, elle s'élance dans sa nouvelle destinée pour se joindre aux esprits, ses nouveaux compagnons d'oeuvre, et vaquer avec eux à la tâche que lui imposeront les dieux ou les esprits supérieurs. Pendant ce séjour posthume que l'âme fait ainsi dans la maison, c'est, prétendent-ils, dans ces grands vases qu'elle se réfugie, au sein d'une eau lustrale consacrée aux dieux au moment de la mort. L'âme s'y lave et s'y purifie. Ne serait-ce pas un peu là le baptême des morts dont parle saint Paul? On peut y voir, en tout cas, une sorte de purgatoire. C'est ainsi que ces cultes primitifs du désert expliquent la cérémonie de l'urne lustrale, cassée le neuvième jour après la mort pour en faire sortir l'âme attardée et la remettre à l'indulgence des dieux ou des esprits, sur l'aile expiatoire des génies, qui implorent pour elle les bontés d'en haut.

Notre âme est donc dans l'urne au sein de son eau purifiante, mais il s'agit de l'en faire sortir, de la délivrer de sa prison. Pour cela le papa et la prophétesse se mettent à frapper sur l'urne, en entonnant un nouveau chant, auquel

CONJONCTION, Revue Franco-Haïtienne

aussitôt tout le monde répond en chœur. Et il faut voir le sérieux avec lequel tout cela est fait. C'est que tous croient à la présence de l'âme, à sa prison, à sa purification; les affections inspirées par la défunte vivent avec plus d'intensité que jamais et donnent de l'émotion, de l'ardeur aux spectateurs. Ils assistent à un drame imaginaire et se croient tous en communion avec l'esprit qu'ils ne peuvent voir et dont ils ont oublié toutes les imperfections terrestres, pour ne se rappeler que ses qualités qu'ils célèbrent en chœur.

Au milieu de cet hymne bruyant, accompagné au dehors par les tambours, l'officiant et l'inspirée frappent de plus en plus fort sur les flancs du vase, le fêlent et finissent par le briser. Dès lors, l'âme est délivrée, les dieux la possèdent entre leurs mains. Des hurras prolongés accueillent sa délivrance et suivent son vol au milieu des airs.»  
et plus loin

«Les prêtres africains croient en un Dieu unique tout-puissant, mais infiniment élevé au-dessus des mondes. Ce Dieu a placé sur chaque monde ses esprits ou des dieux subalternes qui sont servis à leur tour par une multitude d'esprits inférieurs auxquels ils ont départi des fonctions diverses.

C'est toujours la femme qu'ils choisissent comme médium entre eux et ces esprits invisibles; ce sont les femmes qui expriment les oracles et les mystères concernant l'avenir. Est-ce que la souplesse de leurs organes, l'irritabilité de leurs nerfs, la prédominance chez elles du sentiments et de l'imagination sur la pensée les rendent plus propres que nous à ce rôle physique d'où la réflexion et le raisonnement sont sévèrement bannis ?

Ce qui est certain, c'est que les prêtres africains se croient réellement en relation avec le ciel par le moyen de leurs médiums ou de leurs pythies, et qu'ils prétendent pouvoir ainsi connaître l'avenir et les choses cachées.

Cette religion du vaudoux est une religion semblable à bien des égards à toutes les formes de polythéisme qui constituaient la foi générale des peuples les plus éclairés de l'antiquité».

Il y a chez le pasteur Eldin un immense respect pour le vaudou. Il en a mesuré l'enracinement, la puissance, la valeur et il conclut :

«Ce ne sera pas avec l'incrédulité, le vide et le néant que l'on combattra ces étranges notions religieuses ...»

## POSITION DU PASTEUR ELDIN

Lorsqu'il arrive en Haïti le pasteur Eldin précède le concordat et ne trouve en place qu'une religion catholique officielle mais servie par des prêtres souvent en rupture de soutane. Il serait intéressant de savoir s'il a connu l'abbé Moussa, l'un des prêtres sénégalais emmenés en France par l'aumônier de l'Empereur Soulouque (1849 - 1859). Il voit le départ de ce potentat noir et son remplacement par le président Geffrard (1859) lequel va signer le concordat. Mais l'encadrement missionnaire reste encore extrêmement modeste et ce qui a trait aux catholiques dans le livre du pasteur Eldin correspond soit à une critique de ce qu'était la religion à l'époque française de Saint Domingue soit à des individualités catholiques dont il loue la générosité.

Ce livre est passionnant il marque une époque et correspond à une description sincère de la campagne haïtienne.

## QUELQUES QUESTIONS

Ici ou là des questions se posent pour l'historien. Par exemple cette rencontre (p. 172 :) Entre Gonaïves et Saint Louis F. Eldin reçoit l'hospitalité d'un ancien soldat de la Grande armée qui avait fait les Campagnes d'Allemagne et de Russie. Il existe sûrement une tradition locale sur cet ancien soldat, peut être des papiers. Comment avait-il pu arriver jusque là ? Quel itinéraire avait pu être celui de ce vieux soldat sans doute originaire de Saint Domingue et qui était revenu y finir ses jours.

## DEJA LE MARIAGE DES PRETRES

Le pasteur Eldin n'a vu que les débuts du Concordat qui s'est traduit par l'arrivée de quelques dizaines de prêtres français

«La papauté est représentée dans le pays par un archevêque et cinq évêques. L'archevêque réside à Port-au-Prince, un évêque au Cap-Haïtien, un autre aux Gonaïves, un autre à Jérémie, un autre aux Cayes, et le cinquième à Jacmel.

On lisait dernièrement dans les journaux que le gouvernement a signifié à l'archevêque qu'il n'accepterait désormais que des curés indigènes. Cette décision ne nous étonne pas : c'est là l'esprit haïtien, qui ne peut supporter que les blancs jouent un rôle quelconque dans les affaires intérieures du pays.

Cette condition que le gouvernement veut imposer au Saint-Siège pourra difficilement être remplie. Ce n'est pas, comme l'ont dit quelques journaux, à cause de l'ignorance des masses, car avec des séminaires on pourrait facilement former des sujets instruits et intelligents. Mais le principal obstacle, c'est que les Haïtiens ont horreur du célibat des prêtres; la raison essentielle qui a porté le gouvernement de Geffrard à accepter le concordat, c'est précisément le relâchement des mœurs du clergé.»

Le pasteur Eldin pense à l'autorité de l'état et à son influence sur l'expansion du protestantisme

La pensée est venue à plusieurs hauts personnages de cette petite nation d'accepter le protestantisme comme religion officielle.

C'est dans cette intention que Christophe, roi du Nord, avait appelé des pasteurs anglicans, pour enseigner leur langue et leur religion; c'est dans le même but que Pétion, à peu-près à la même époque, s'adressa lui-même à la société wesleyenne pour obtenir des missionnaires. Et le Pasteur Eldin de poursuivre son raisonnement basé rappelons le sur des prêtres catholiques antérieurs au Concordat qui n'avaient donc le plus souvent de prêtre que le nom.

«L'influence des prêtres une fois amoindrie, l'esprit protestant prendrait le dessus ... voyez Madagascar. Les foules n'accourent-elles pas à la prédication de l'Évangile ? Ne s'y convertit-on pas en masse ? En était-il ainsi avant que les autorités supérieures eussent professé le protestantisme?»

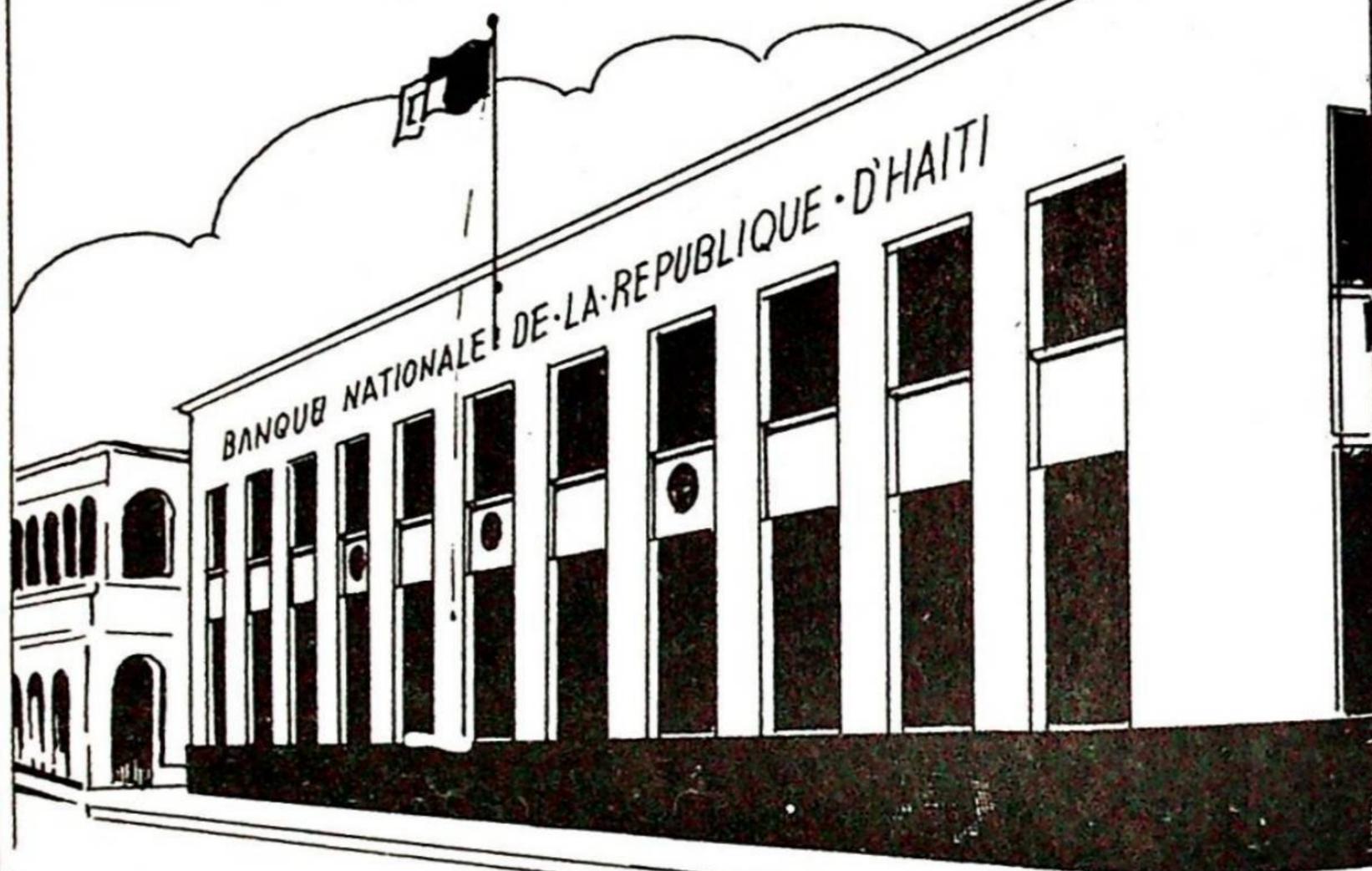
\*\*\*\*\*

Il y a tout juste un siècle le livre du pasteur Eldin apportait un premier bilan non seulement sur Haïti mais aussi sur la mission protestante dans le monde.

Robert CORNEVIN

NUMERO 141

# BANQUE NATIONALE DE LA REPUBLIQUE D'HAÏTI



(DEPARTEMENT COMMERCIAL)

a inauguré le 26 novembre 1951 son service de :

**LOCATION DE COFFRES – FORTS**

Amélioré, modernisé, ce service vous offre à l'intérieur de sa voûte blindée un coffret du dernier modèle en usage aux Etats-Unis, dans le quel vous pourrez déposer .

**VOS BIJOUX, VOS PAPIERS PERSONNELS, VOS TITRES  
EN TOUTE INDEPENDANCE ET EN TOUTE SECURITE**

Nous avons l'honneur de solliciter votre VISITE et  
votre PATRONAGE.

POUR FAIRE

Bonne Impression

Rien

ne

Vaut

L'IMPRESSION

Henri Deschamps

GLISSEZ—VOUS DANS LA  
FRAICHEUR BIENFAISANTE  
D' UN CONDITIONNEUR D' AIR

Westinghouse®

Phone : 2-2092

BOUCARD & CO, Distributeur

Ford est un nom connu dans le monde entier  
Depuis de nombreuses décennies FORD est synonyme  
de solidité et de rapidité.

Vous avez besoin d'un véhicule automobile,  
adressez-vous à FORD

Remettez-vous à une maison qui a l'expérience des véhicules  
automobiles, qui vous assure un service stable et qui met à  
votre disposition un stock de pièces de rechange constamment  
renouvelé.

VOYEZ LA «BEHRMAN MOTORS»  
Distributrice pour Haiti des produits  
FORD MOTOR CORPORATION



## DOCUMENTATION :

# RECHERCHES HAITIENNES DANS LES BIBLIOTHEQUES ET ARCHIVES AMERICAINES

Par Laureore St Juste

Les bibliothèques et autres institutions culturelles des Etats-Unis regorgent de documents sur Haiti :

### WASHINGTON

#### LA LIBRAIRIE DU CONGRES :

C'est d'abord la Librairie du Congrès à Washington, D.C. où outre un arsenal de livres sur Haiti, journaux, microfilms voisinent avec des pamphlets, brochures et bulletins ministériels dont Henry V. Besso fit en 1947 un inventaire des plus utiles. Quant aux manuscrits, notre aimable collègue Dr. Vicenta Cortes Alonzo, actuellement Inspectrice Générale des Archives d'Espagne eut l'heureuse idée durant son séjour à la capitale fédérale américaine de dresser une liste de ce qui intéresse Haiti couvrant la période 1775 à 1915. Ce sont pour la plupart des adresses, des proclamations de Toussaint Louverture (1798-1800), les papiers de Foucauld & Co., papiers de Georges Pol, de James Redpath, de Reingard, de Turreau, de Barambourville (1806-1818); la liste du Dr. Alonzo comprend aussi des articles sur Santo-Domingo de l'époque de Cabral, aussi d'un grand intérêt pour Haiti.

Rappelons qu'en dehors de l'oeuvre méritoire de la Doctoresse Vicenta Alonzo, il existe depuis 1921 à la Librairie du Congrès un Guide sur Haiti portant le numéro 554 et compris dans un ensemble connu sous le titre Uni-

ted States Library of Congress, Division of Bibliography, Select list of References on Haiti and Santo-Domingo.

### THE NATIONAL ARCHIVES OF THE UNITED STATES:

La Librairie du Congrès, concernant Haiti, est intéressante à plus d'un titre, mais loin d'être aussi considérable que la National Archives des Etats-Unis. A l'institution qui dresse ses colonnes de marbre entre la Constitution et la Pennsylvania Avenues, bon nombre de documents sur Haiti sont déjà sur microfilm dont copies peuvent être aisément acquises.

Ce sont : Records of the Office of the Secretary of Interior : 1854-1872. Ils comprennent des papiers sur la colonisation de l'Ile à Vache (1863).

Il y a également : Les Instructions Diplomatiques du Département d'Etat, Haiti et Santo-Domingo, 1801-1906-1867-1906. Dépêches adressées par les Ministres américains en Haiti au Département d'Etat, 1862-1906. Dépêches adressées par les Consuls américains résidant aux Cayes, 1797-1869, au Cap-Haitien, 1797-1906, à Port-au-Prince, 1835-1936, à St. Marc, 1861-1891. Documents du Département d'Etat, 1910-1929 concernant les affaires intérieures d'Haiti, relations entre Haiti et les autres Etats. Avec profit on peut consulter également à la «National Archives» la section dite «Consular Affairs» qui est pourvue d'inventaires détaillés. (Matériel in the National Archives relating to Haiti).

Une mention spéciale doit être faite de cette oeuvre remarquable qui est la brochure de 13 pages, sous le titre ci-dessus de Seymour J. Pomeranze, publiée en 1949 à l'intention des étudiants en relations Haitiano-Américaines.

Cet essai qui porte le numéro 40 donne en détail la nature des documents sur Haiti qu'on trouve rangés à la National Archives dans les grandes divisions que voici :

General Records of the Department of State R. G. 59

Records of the Foreign Service Posts of the Department of State, R. G. 84

General Records of the Department of Justice, R. G. 60

Records of the United States Senate, R. G. 46

**CONJUNCTION, Revue Franco-Haitienne**

Political and Military Affairs, 1915-1939  
 General Records of the Department of the Navy, R. G. 80  
 Naval Records Collection of the Office of Naval and Library, R.G. 45  
 Records of the Dominican Customs Receivership R. G. 139  
 Records of the Bureau of Suppliers and Accounts, Navy R. G. 143  
 Records of the Bureau of Ships, R.G. 19  
 Records of the Bureau of the United States Coast Guard, R. G. 26  
 Records Groups relatings primarily to Agricultural Matters  
 Records of the Department of Agriculture, R.G. 16  
 Records of the Bureau of Plant Industries, Soils and Agricultural Enginee-  
 ring, R.G. 54  
 Records of the Office of Foreign Agricultural Relations, R. G. 166  
 Records of the Foreign Service, R. G. 95  
 Records of the United States Food Administration, R.G. 4  
 Records of the United States Shipping Board, R. G. 32  
 Records of the War Production Board, R. G. 179  
 Records of the Office of Price Administration, R.G. 188  
 Records of Pétroleum Administration for War, R.G. 253  
 Records of the Bureau of Customs, R.G. 36  
 Records of the United States Court of Claims, R.G. 123  
 Records of the United States marine Corps, R.G. 127  
 Records of the Bureau of Naval Personnel, R.G. 24  
 Records of the Division of Territories of Island. Possessions, R.G. 126  
 Records of the Danish Government of the Virgin Islands, R.G. 55  
 Records of Hydrographic Office , R.G. 37  
 Records of the Weather Bureau, R.G. 27  
 Records of the Bureau of the Mint, R.G. 104  
 General Records of the Department of Interior, R.G. 48  
 Records of the General Office, R.G. 94, et en fin  
 Records of the Office of the Special Adviser to the President on Foreign  
 Trade, R.G. 20

Voila en résumé, le contenu en fait de matériel sur Haiti pour la plupart  
 l'un intérêt capital pour son développement économique et qui se trouve  
 éparti dans les grandes divisions de la National Archives of the United States.

Il y a encore à Washington, sans exclure la Smithsonian Institute, la Biblio-

thèque de Colomb de l'Union Panaméricaine comme centres pourvus de matériel sur Haiti tout comme la Bibliothèque de Georgetown University et Howard University dont les ressources haitiennes dans le Moorland Library ont été augmentées d'une partie de la grande collection de Kurt Fischer (manuscrits)

#### TENNESSEE, MASSACHUSETTS, PENNSYLVANIE ET TEXAS :

Pour les étudiants en relations haitiano-américaines, il est bon de savoir qu'il n'y a pas que Washington, D.C. A Nashville aussi, dans le Tennessee, à Fisk University, plus précisément, la bibliothèque est riche de matériel haitien, tout comme la Boston Public Library dans le Massachusetts où l'on gagnerait beaucoup à prendre connaissance de la Hunt Collection composée de livres et de documents haitiens. La Boston Public Library n'est pas la seule source d'informations sur Haiti dans le Massachusetts. Il y a aussi la Essex Institute tandis qu'en Caroline du Sud (South Carolina), la Historical Society de Charlestown et la South Carolina Archives se disputent le premier rang en ce qui a trait aux documents importants sur Haiti. Nous ne saurions non plus oublier la Henry E. Huntington Library de San Marino en Californie, la Marine Historical Association à Seaport dans le Connecticut et enfin la Historical Society de Baltimore dans le Maryland. La Philadelphia Philosophical Society Library en Pensylvanie, également ne serait pas à négliger pour ses brochures et parchemins sur l'ancienne St. Domingue. Quant au Texas, l'ancien ambassadeur Arthur Bonhomme a été simplement surpris de ce qu'il a vu sur Haiti à l'Université de Houston.

#### NEW YORK CITY :

##### LA NEW YORK PUBLIC LIBRARY, ses branches et divisions.

Si le lointain Texas collectionne livres et documents d'Haiti que dire de New York, capitale des lettres et des arts, ville cosmopolite où se croisent et s'entrecroisent races et cultures, us et coutumes de tous les peuples de la terre ?

La New York Public Library a le mérite d'avoir pensé dès l'origine à pourvoir les divers «boroughs» de la ville de bibliothèques appropriées aux origines ethniques des résidents ou de garnir les rayons de la bibliothèque centrale de la

**CONJUNCTION, Revue Franco-Haitienne**

5ème. Avenue de ressources satisfaisant les demandes du lecteur quelle que soit sa nationalité d'origine. Voilà pourquoi on parle de la division juive, slave etc. Mais la Donnell Library, autre branche de la 42 ème. rue, est dédiée spécialement aux livres écrits en langue étrangère. Evidemment, dans la section de langue française, les ouvrages haitiens trouvent normalement leur place. Si, en fait de journaux haitiens, de périodiques, d'anciennes revues on peut être servi à souhait à l'Annexe, les autres sections de l'édifice principal de la 5ème. Avenue ne sont pas à dédaigner : Division des Sciences et Technologie, section des livres rares par exemple, mais surtout la American History Division Room 315A, où l'aimable Chef de la Division, le Dr. Muller, un congénère, est intelligemment assisté de notre compatriote Serge Corvington, le guide sûr, dès qu'il s'agit de ressources haitiennes.

### LA SCHOMBURG CENTER FOR RESEARCH IN BLACK CULTURE ET HAITI :

De toutes les branches de la New York Public Library et pourquoi ne pas dire de toutes les institutions américaines contenant du matériel sur Haiti, il n'est aucune à égaler, voire dépasser la Schomburg for Research in Black Culture. En plus de la New York Public Library à New York, on peut, il est vrai en fait d'informations haitiennes, s'approvisionner à la Brooklyn Public Library de la Eastern Parkway à Brooklyn, au Brooklyn Museum pour la peinture ou au Queens Public Library, à Queens, à Butler Library de Columbia University, au Museum of Natural History de New York, Section Caraïbienne, et comment ne pas mentionner The Institute for the Study of Man à la 162 East 78 ème. Rue à New York ? N'empêche qu'il n'y en a pas comme la Schomburg Center, cette branche de la New York Public Library de la 135ème. Rue, au coeur de Harlem. Elle est d'ailleurs connue comme possédant la plus riche collection de matériel sur les noirs du monde entier, Afrique, Etats-Unis, Amérique Latine, les Caraïbes et spécialement Haiti.

L'intérêt manifesté à l'endroit de notre pays date de l'incorporation à la Negro Division de Harlem de la collection du portoricain Arthur Schomburg dont la bibliothèque porte actuellement le nom. En 1926 elle s'était déjà distinguée par les premiers documents relatifs à l'histoire d'Haiti localisés dans les papiers d'Edward Bruce, de Crummell; dans la Collection West Indies;

comme le montre le «calendar of manuscripts» de 1942, les papiers d'Arthur Schomburg eux-mêmes constituaient une mine inépuisable. On est surpris d'apprendre l'intérêt du gouvernement de Sténio Vincent à la création de la section haïtienne à Schomburg, événement marqué par la présence du Ministre Plénipotentiaire d'Haïti aux Etats-Unis, à l'époque, Son Excellence M. Dantès Bellegarde. Mieux que cela, on sait que le Président Sténio Vincent, lui-même de passage à New York, eut à visiter la Librairie Schomburg en 1934.

Rappelons qu'à Schomburg ; comme préliminaire ou introduction à tout travail sur Haïti, on dispose de dossiers verticaux (vertical files) consistant en coupures de presse, bulletins, publications officielles, pages détachées de magazines, ce, sous quinze rubriques différentes dont les plus suggestives sont : Haïti-Histoire et Haïtiens aux Etats-Unis.

#### LES SOURCES IMPRIMEES :

Trois casiers sous le titre HAÏTI GOVERNMENT, des «index cards» référant aux livres de nos meilleurs auteurs. Les cartes sont rangées sous les rubriques : Haïti Bibliographies, Haïti-Histoire, Sociologie, Ethnologie, Haïti Commerce et Economie, Art et Littérature, Description et Voyage, Législation, Diplomatie, Relations Internationales et Statistiques . Ajoutons que l'ensemble des oeuvres sur notre pays comprend également celles écrites par des étrangers et dans toutes les langues.

Parlant d'imprimés, on a intérêt à glaner aussi dans la Section des Livres Rares sans négliger les périodiques où l'on est agréablement surpris d'y trouver des publications telles que l'Abeille Haïtienne, le Télégraphe, la Revue Indigène, les Griots, Haïti Littéraire, les Cahiers d'Haïti, les premiers numéros du journal officiel Le Moniteur, jusqu'à Le Travail, un journal de 1861, Aya Bombé et Optique , etc., etc.

#### PHOTOGRAPHIES ET MUSIQUE :

On compte à la Schomburg classées par ordre alphabétique, les photos de nos éminentes figures littéraires, historiques et politiques. Et dans la section dite «Prints» de jolies images évoquant les scènes de la vie urbaine et rurale d'Haïti. Que dire de notre musique folklorique représentée dans la section des disques : Notre musique classique aussi est là. Il est , jusqu'à

**CONJUNCTION, Revue Franco-Haïtienne**

des compositions parmi les «Street Music» inspirées de la fulgurante épopée haïtienne de 1804.

## SOURCES MANUSCRITES A SCHOMBURG SUR L'HISTOIRE D'HAÏTI :

Pour l'étudiant en recherches haïtiennes ou en relations haïtiano-américaines, un vrai régal que ces sources aux richesses insoupçonnées tant il est vrai qu'avant décembre 1972 aucune approche scientifique n'avait été tentée permettant une évaluation approximative certes des ressources haïtiennes à l'institution de la 135<sup>ème</sup> Rue.

Le «Calendar of Manuscripts» entrepris au temps du «historical survey» accuse la présence dans la Bruce collection et dans la West Indies collection, des proclamations de Leclerc et de Toussaint, de documents relatifs à la famille du Roi Henri Christophe, de la fondation de l'Eglise Episcopale d'Haïti, les documents faisant le jour sur l'affaire du Môle St. Nicolas aussi bien que des décrets dont celui de la Convention abolissant l'esclavage à St. Domingue, de papiers montrant l'influence de la Révolution haïtienne sur les Noirs de New York; n'empêche que restait non inventoriées 60 pièces de la collection de l'Abbé Grégoire relatives à Haïti et sans parler des nombreux fonds et collection d'archives (90) demeurées longtemps inaccessibles avant l'établissement de l'ordre dans le dépôt de la Schomburg rendant désormais possible tout sondage scientifique.

Ainsi, en plus de ce que nous savons déjà, nous pouvons, en ce qui concerne Haïti, référer les chercheurs aux papiers de William Pickens, pour les éditoriaux sur Dessalines et Christophe, les rapports de Pickens avec Sténio Vincent et le Dr. Price-Mars, l'affaire Pierre-Louis et Laguerre à Bainet sous Vincent, les efforts du Père Brierre pour Cavaillon, l'incident Dominicano-haïtien, etc.; papiers de Wilhelmina Adams pour information sur Désiré Paris, premier aviateur haïtien, Elie Lescot ministre à Washington; écrits de Marie Mc. Cloy Bethune, (éducatrice noire américaine) sur les femmes d'Haïti, papiers de Henry Williamson dits «Lyons ans Williamson» ou Haïti dans la francmaçonnerie américaine, avec Williamson, lui-même descendant de noirs américains, émigré en Haïti sous Geffrard; papiers de Asadata Defora Horton donnant des informations sur la jeunesse de Joséphine Premice, artiste choréographe d'origine haïtienne; Lawrence Brown, pianiste, pour l'information

sur le rôle joué par lui-même ainsi que Paul Robeson à Londres en 1936/1937 dans la pièce Toussaint Louverture de C.L.R. James; papiers de Hines, information sur la francmaçonnerie haitienne; notes du Dr. Winks Robin, (Blacks in Canada) information sur les Haitiens à Montréal; Dr. Robert Weaver, papiers pour information sur la présence haitienne à l'historique conférence des Nations Unies tenue à San Francisco en 1945.

Et telles sont quelques flèches de direction dans le domaine des recherches haitiennes dont les fonds d'archives et collections de la Bibliothèque Schomburg représentent une source inépuisable.

#### COLLECTION KURT FISCHER :

Inépuisable, le mot est lâché; et la croyance se fortifie lorsqu'on sait qu'il a été acquis par la Schomburg une autre partie de la collection Kurt Fischer d'une valeur extraordinaire parce que touchant aux relations haitiano-dominicaines et aux relations haitiano-américaines. Ils permettent, par ailleurs, de reconsidérer l'affaire Dessalines-Charles Belair, d'être fixé sur les idées d'indépendance de Toussaint Louverture, de poser la question de la trahison de Christophe, de mieux apprécier le geste héroïque des vanupieds de 1804 lorsqu'on lit la confession du Général Donatien Rochambeau, «traitant la guerre contre les indigènes de guerre difficile et périlleuse». Telle est en un mot la nature de la collection Kurt Fischer achetée par la Schomburg et dont la contrepartie ne se rencontre que dans les papiers de Rochambeau acquis par l'Université de la Floride à Gainesville et dont Laura V. Monte à récemment livré un inventaire à la publicité.

#### COLLECTION EUGÈNE

MAXILIEN,

Ambassadeur at large d'Haiti :

C'est la toute dernière achetée par la Schomburg consistant comme la Fischer collection en documents d'Etat et couvrant la politique extérieure d'Haiti avec les grandes puissances comme la France, l'Angleterre et les Etats-Unis d'Amérique, soit plus d'un siècle d'histoire internationale de la République d'Haiti, une et indivisible (Plus de deux cent volumes reliés).

CONJUNCTION, Revue Franco-Haitienne

En vérité, on à peine à croire que pareils documents aient pu laisser le pays sans éveiller de soupçon. Ne parle-t-on pas d'une société chargée de micro-filmer les manuscrits haitiens dans les principales bibliothèques et archives américaines ? Fort du principe de droit international public proclamant l'imprescriptibilité des Archives Publiques, si l'on veut s'y mettre avec la coopération de ceux qui les ont vendus, on peut toujours récupérer ces documents publics. C'est là d'ailleurs le sens de l'une des plus fortes résolutions de la conférence archivistique de Moscou en 1972, enjoignant les grandes puissances d'aviser aux moyens de retourner les documents originaux des pays en voie de développement même quand ceux-ci font déjà partie de leur propre patrimoine.

Laurore ST JUSTE

# CLAUDE DUVAL

RUE DES CASERNES

«Active member  
of Automotive Engine Rebuilders Association»  
Reconditionnement de moteurs à essence et Diesel  
Cônes d'embrayage et de débrayage — Freins  
et tous les travaux de mécanique automobile  
Vente de pièces détachées  
pour voitures et camions européens et américains.

PÈLIN TÈT

TRADUCTION

(Piram, l'ouvrier haïtien rentre dans l'appartement qu'il partage avec l'intellectuel Polidor, à New York et raconte avec force détails l'excursion en partie imaginée qu'il a faite à la gare.)

.....

Polidor : Piram, il est très grave, ton cas.

Piram : Grave comment ?, je ne suis pas malade

Polidor : C'est ce que tu crois. Il semble que tu ne changeras pas Tu as traversé la mer pour venir ici, travailler dans l'enfer avec ce même vieil tempérament de chez nous.

Piram : Quel tempérament ?

Polidor : L'habitude de mentir. De te mentir à toi-même. De t'induire en erreur. De prendre l'excrément des poules pour le jaune de l'oeuf. De coucher côte à côte la lune et le soleil sur des plats jumeaux. Une mascarade pour déformer la vérité. Tout cela dénote une maladie débilitante. Beaux parleurs aux grandes envolées, remuant du vent. Mais le jour ou le dieu mandingue se mettra pour de bon en colère, il sellera une monture bien de chez nous et alors on verra pleuvoir les ruades dans la grande savanne.

Piram : Quel dieu mandingue

Polidor : Ces dieux mandingues qui dansaient autrefois dans la tête de notre peuple. Ils ont l'air d'être souls et de s'être endormis à l'ombre de quelque gommier; c'est peut être pourquoi ils n'entendent pas cet air de mardi gras joué par des musiciens marrons, à leurs dépens. Les mauvais masques de carnaval jouent aux acrobates dans la rue. Et toi, tu rêves les yeux ouverts. Piram, réfléchis ... penses qu'une toiture trouée ne peut pas tous les jours tromper à la fois le soleil et la pluie

p. 19-20

CONJUNCTION, Revue Franco-Haïtienne

## PÈLIN TÈT

frankétienne

### QUELQUES EXTRAITS

*Polodò. — Piram, ka-ou grav anpil*

*Piram. — Kijan ka-mwin grav-la ? Mwin pa malad.*

*Polidò. — Sé sa ou kwè. Sanblé ou p-ap chanjé. Ou janbé dlo vin travay isit lan lanfè ak minm vyé tanpéraman lakay-nou.*

*Piram. — Ki tanpéraman ?*

*Polidò. — Tanpéraman bay manti. Bay tèt-ou manti. Tronpé tèt-ou. Pran kaka poul pou jòn zé. Ralé lalin ak solèy kòtakòt lan plat marasa. Maskarad pou chanjé vérité. Tou sa sé maladi malouk. Abòdjò granfòma ap gayé tintin. Min, léjou lwa moudong kontraryé toutbon, li sélé chwal natifnatal, anpil zago ap voyé lan gran savann.*

*Piram. — Ki lwa moudong ?*

*Polidò. — Lwa moudong ki té konn dansé lan tèt pèp-la. Yo gin lè soulé ap dòmi anba kèk pyé gonmyé, ki fè yo pa tandé jan mizisyin maron ap jwé méring kanaval mizik krabè sou do-yo. Madigra ap fè lago tèt anba lan lari. Ou-minm, ou ap tiré kont grojounin. Piram, sonjé ! ... Sonjé kay koulé pa.ka tronpé solèy ak lapli, touléjou.*

*Pèlin Tèt : p. 19-20*

Piram. — J'ai envie de voir des crapauds, des lézards, des anolis, des bourdons, des fourmilières, des papillons «vingt quatre heures», des vers de terre, des tarentules, des papillons de la St Jean, des ortolans, des pipirites, des cabris, des dindes, des poules

Polidor: Mais avant hier tu as mangé deux poulets

Piram. — Tu parles des poulet de supermarchés qu'on vend sous plastique. Moi je te parle de poules vivantes qui caquent quand elles viennent de pondre un oeuf tout chaud au creux de ta main. Je te parle d'une dinde qu'on garde trois mois attachée sous un citronnier à attendre le dimanche de Pâques. Je te parle de cabri boucané qu'on déguste en réveillon une veille de Noël sous une galerie:

Polidor : Je te comprends

Piram : J'ai envie de voir des tas de mouches

Polidor : Pour le coup, Piram, je ne te suis plus. Qu'est ce que tu viens chercher avec cette histoire des mouches ?

Piram : Quand les mouches volent en bourdonnant, tu les vois danser le calinda ou la chica, leurs ailes jouent un air d'accordéon

Polidor : Qui t'énerve ...

Piram : Mais qui en même temps est exquis et te ravit quand cet air s'infiltré dans ton oreille, te fait frémir les tréfonds du cerveau, te donne la chair de poule.. Dans notre pays, là bas, j'ai grandi dans un quartier où pullullaient les bigailles, les taons, des tas de mouches sur des piles de détritrus. De partout les mouches allaient, venaient, tournaient, caracolaient dans les plats de nourriture, se battaient sur les abattis de poules ou les déchets de maïs comme des avions dans la guerre de quatorze. Je me souviens de tout cela. Oui Polidor, je me souviens.

Polidor : Tu te souviens, tu te souviens, moi je ne me souviens, merde, de rien.

Piram. (*étonné*): Comment tu ne te souviens de rien ?

Polidor : (*il se lève soudainement du lit et se met à arpenter la chambre, en colère*) Non je ne me souviens pas du tout. Et de toutes façon, ce n'est pas la peine que je me souviens de quoi que ce soit. C'est toujours la même histoire : je me souviens de celui-ci

«MWIN ANVI WE ANPIL MOUCH !»

- Piram.* ... win anvì wè krapo, mabouya, zandolit, vonvon, nich founi, vinnkatrè, gèp-panyòl, vètè, krab arinyin, papiyon-lasinjan, zò-tolan, pipirit, kabrit, kodinn, poul ...
- Polidò.* — Avanyè, ou manjé dé poul.
- Piram.* — Ou ap palé poul makèt yo vann lan saché plastik ... Mwin, m-ap palé-ou poul tou vivan k-ap kòdasé lè li fin ponn youn zé tou cho lan plamin-ou. M-ap palé-ou kodinn ki maré dépi twa mwa anba youn pyé citron ka-ap tann dimanch-pak. M-ap palé-ou kabrit boukannin lan youn révéyon lavèy nwèl anba galri.
- Polidò.* — Mwin konprann-ou.
- Piram.* — Mwin anvì wè anpil mouch !
- Polidò.* — *Piram*, saa, mwin rési pa ka dakò ak ou. Sa ou pèdi lan mouch ?
- Piram.* — Lè mouch ap volé vonvonnin, ou gadé y-ap dansé bay kalinda ak chika, ou tandé youn bri zèl tankou youn mizik akòdéyon ...
- Polidò.* — Ki nèvé-ou ...
- Piram.* — Min ki dous tou, lè l-ap filé antré lan trou zòrèy-ou; li brasé tout mwèl tèt-ou, ba-ou chédépoul ... Lan péyi-nou, laba, mwin grandi lan youn katyé badé ak bigay, bonbonflé, tout kalité mouch sou pil fatra. Virétounin, mouch monté-désann, chankré, karanbolé lan plat manjé; maré batay sou trip poul ak pay mayi tankou avyon lan lagè katoz. Mwin sonjé tou sa. Ay ! Polidò, mwin sonjé ...
- Polidò.* — Ou sonjé ! Ou sonjé ! Mwin-minn, mwin pa fout sonjé anyin !
- Piram (Sézi) Kouman ou pa sonjé anyin-an ?*
- Polidò.* — (Li lévé voup sou kaban-lan, li pran pronminnin andan chanm-lan an kòlè pasé kong). Non, mwin pa sonjé okinn ! Epitou, mwin pa bézwin sonjé anyin ! Sé toujou minm katon-an : mwin sonjé

ou de celui-là; je me souviens de telle chose; je me rappelle ma mère, mon père, un enfant ; je me souviens d'un ami; des femmes; je me souviens de la pluie, de la boue, des fatras; je me souviens des mouches !!!

Piram : Eh bien oui, il y avait beaucoup de mouches chez moi

Polidor : Assez, Piram.

Piram : Il faut alors que je dise qu'il n'y en avait pas beaucoup.

Polidor : Oui il y en avait. Une sacoche pleine, un panier, un jardin de mouches. Tu veux que je me souviens des processions de cafards et de mouches sur des amoncellements de fatras. alors que je suis absorbé par des questions importantes, alors que mon esprit bouillonne à plein sur des choses sérieuses.

Piram : Ha ! Il n'y a pas de place dans ton esprit pour penser aux mouches et aux cafards. Ta matière grise est donc trop propre pour que tu te souviens des piles de fatras qui s'amoncellent pêle mêle dans les moindre recoins de nos cours. Mais il y a de la place pour les belles phrases de rhétorique et de philosophie avec la bouche en cul de poule. Il n'y a pas de place dans la callebasse de ta tête pour évoquer les maringouins et les punaises qui piquent les enfants sur les nattes. Mais il y a de la place pour classer de multiples schémas démagogiques. Moi, je me souviens des farandoles de mouche sur la nourriture du midi. Il faut que je le dise. Tu as l'air toi aussi de craindre la vérité. Sinon, aies le courage d'ouvrir toute grande ta gueule pour que tout le monde t'entende : «Nous n'avons pas été élevés avec les mouches !!! Nous ne grandissons pas parmi les mouches !!! Nous n'avons jamais vécu parmi les mouches !!!»

Polidor : Je te dis assez ! Tu veux me rendre fou Oui, il y a beaucoup de mouches chez nous.

Piram : Voilà !

Polidor : Quand tu t'accroches à une idée, tu refuses d'entendre raison. Tu te trompes fort si tu penses que j'ai pu oublier. Mais Piram, mon ami, il y a souvenir et souvenir.

Piram : Ne m'entraînes pas dans un dédale de paraboles. Parles clairement que je te comprenne.

Polidor : Il y a le souvenir de la chaleur du soleil, du sable de mer, de

«NANNAN SEVEL—OU TRO PROP POU SONJE PIL FATRA» ...

*iks; mwin sonjé igrèg; mwin sonjé saa; mwin sonjé manman, papa, pitit; mwin sonjé zanmi; mwin sonjé fanm; mwin sonjé lapli, labou, fatra; mwin sonjé mouch !!!*

*Piram. — Min wi, té gin anpil mouch lakay.*

*Polidò. — Asé ! Piram.*

*Pitam. — Alòs, sé pou mwin di pa té gin anpil mouch ?*

*Polidò. — Wi, té ginyin. Youn djakout, youn sakpay, you jadin mouch ! Ou mandé-mwin pou mwin sonjé posésyon ravèt ak mouch sou pil fatra, pandan mwin branché sou lòt kozé inpòtan, pandan lespri-mwin anboulatcha ap travay sou késyon séryé.*

*Piram. — An-han ! Pa gin plas lan léspri-ou pou sonjé mouch ak ravèt. Nannan sèvel-ou trò pròp pou sonjé pil fatra ki badé lakou kay-nou. Min, gin plas pou sonjé bèl fraz rétorik filozofi djòl pwinti. Pa gin plas lan kalbas tèt-ou pou sonjé maringwin, ak pinèz k-ap modé timounn sou nat. Min gin plas pou ranjé youn kolonn chéma démagoji. Mwin-minm, mwin sonjé tout lavironn mouch sou plat manjé lè midi. Sé pou mwin di-li. Ou gin lè pè tandé vérité tou. Oson, sé pou gin kouray louvri gagann-ou disèt lajè rélé pou tout mounn tandé : Nou pa lévé lan mouch !!! Nou pa grandi lan mouch !!! Nou pa janm viv lan mouch !!!*

*Polidò. — Mwin di-ou asé ! Ou vlé fè-mwin fou ! Wi, gin anpil mouch lakay-nou..*

*Piram. — Apa li !*

*Polidò. — Lè ou tabli lan youn késyon, ou déréfizé tandé rézon ... Ou tronpé-ou anpil si ou konprann mwin ka bliyé. Min, Piram, zanmi-mwin, gin sonjé ak sonjé.*

*Piram. — Pa plòtonnin okinn paròl andaki ban-mwin. Palé klè pou mwin konprann.*

*Polidò. — Gin sonjé chalè solèy, sab lanmè, lavalas, lapli, mizik, zandolit,*

l'avalasse, de la pluie, du chant des anolis, des rondes de mardi gras sur le champs de Mars, des raras (1) dans la plaine, des mangues fransique. Et puis, il y a le souvenir de la raison pour laquelle des quirielles de mouches s'agglutinent sur le ventre des enfants atteints de kwachiorkor, aux jambes squelettiques, au cou maigrelet, aux cheveux roux et clairsemés de chiot abandonné, la raison pour laquelle le jour va, le jour vient, la nuit chavire et la lune ne change jamais de quartier. p. 21 - 24

---

(1) *Carnaval rural*

- Piram : Quand je pense que je peux mourir soudainement dans ce travail de forçat, j'en ai le vertige. Au paradis, St Pierre ne me recevra pas avec mon argent. En enfer, Lucifer se hâtera de me faire place, mais dans cette fournaise de 500 degrés, chauffant mes parties sensibles, je ne me sentirai pas à l'aise. Pourtant, je me tue à travailler
- Polidor : C'est toi qui le veux
- Piram : Aucuns plaisirs; femmes, pas ! cinéma, pas ! Alcool, pas ! cigarettes ... seulement quand tu m'en donnes une
- Polidor : Tu travailles pour tes enfants. Tu construiras une maison pour eux demain.
- Piram : Et quand ils mourront eux ?
- Polidor : Ils laisseront la maison à leurs enfants. A suivre, vitam eternam
- Piram : Et moi, je me détruis dans les usines d'ici. Je suis complètement épuisé, écrémé, délabré ... Je me balance, équilibriste instable, sur une échelle sans bout. Si je pouvais prendre la place des autres.
- Polidor : Tu n'es pas à la place des autres, Piram
- Piram : Justement ... Alors, que dois je faire ?
- Polidor : Il faut que tu te parles à toi-même, que tu t'encourages, que tu commences à sautiller, à déployer tes ailes, à t'agiter, à jouer du pied, jusqu'à ce que tu deviennes léger comme l'oiseau qui file dans le ciel, très haut vers la lumière du soleil; les vents contraires ne pourront pas modifier ton vol. Tu te sentiras libre
- Piram : N'est-ce pas que tu me demandes de faire le fou en plein midi

**CONJUNCTION, Revue Franco-Haitienne**

ronn madigra sou channmas, rara laplinn, mango fransik. Epitou, gin sonjé pouki kòz lamadèl mouch kayé sou po vant timounn kwachyòkò, bagèt janm légédé, bwakou vlinvlin, chévé plim toutou. Pouki kòz, jou alé, jou vini, nyuit chaviré, lalin pa janm chanjé katyé ?

\*\*\*\*\*

«LIBETE MALATCHONG»

- Piram.* — Lè mwin sonjé mwin ka mouri sanzantan lan djòb pétéfièl saa, tèt-mwin viré ... Lan paradi, Sin Pyè p-ap résévwa-mwin ak lajan ... Nan lanfè, Lisifè ap présé ban mwin plas; min, récho difé 500 degré anba vinn sansib-mwin, mwin p-ap santi mwin alèz ... Poutan, m-ap touyé tèt-mwin travay.
- Polidò.* — Ou-minm ki vlé touyé tèt-ou travay.
- Piram.* — Okinn plézi ! Fanm, pa ! Sinéma, pa ! Bwéson , pa ! Sigarèt ... sòf lè ou banmwin younn ...
- Polidò.* — Ou ap travay pou pitit-ou. Ou a bati youn kay pou yo dinmin.
- Piram.* — E lè yo mouri ?
- Polidò.* — Y-a kité kay-la pour pitit paa-yo ... Asyuv, vitamétènam !
- Piram.* — Epi, mwin, m-ap démonté biskèt-mwin lan faktori isit ... Mwin fin déchté, dékrinmin, dépafini ... M-ap dangoyé trésé pyé fè valéryann sou youn néchèl ki san bout. Papito mwin té lan plas lòt mounn ! ...
- Polidò.* — Ou pa lan plas lòt mounn, *Piram.*
- Piram.* — Sé vré atò ... Min, sa mwin dwé fè ?
- Polidò.* — Sé pou palé a k pròp tèt-ou, rélé apré kò-ou, koumansé ponpé, bat zèl-ou, vòltijé, voyé pyé, jouk ou santi ou vin léjè tankou youn zwazo k-ap filé anlè, piké monté ro dèyè limyé solèy; okinn mové van dézagréman p-ap ka kontraryé-ou. Ou ap santi-ou lib.
- Piram.* — A pa ou mandé-mwin pou m-al égzèsé foli gromidi ?

- Polidor : Je ne te dirai pas le contraire . La liberté ressemble un peu à la folie. C'est comme une bande de singes, de macaques qu'on aurait enfermés dans une énorme cage à barreaux. L'un d'entre eux se démène et sort; il se roule aussitôt par terre, se frappe la poitrine, grimpe aux arbres, dégringole, pousse un cri, cueille des bananes à profusion; il mange, il danse. Que penses-tu que ses semblables, les macaques en prison, diraient : «Regardez donc un singe atteint de folie». Mais quand ils verraient les exhibitions de ce macaque qui, sur sa branche avale des bananes quand bon lui semble, danse le calinda, plusieurs de ces macaques là se mettraient en colère, briseraient les barreaux et sortiraient. Un, deux, trois, dix, vingt, un tas.
- Piram : Au juste pourquoi mettre toute cette bande de macaques en cage?
- Polidor : Pour qu'il n'y ait pas trop de macaques à vagabonder et à cueillir les bananes dans le jardin des grands propriétaires.
- Piram : Le régiment de macaques enfermés dans la cage , ils ne trouvent pas de bananes ?
- Polidor : De temps en temps, les gardiens leur refilent une banane meurtrie pour dix macaques, pour qu'ils ne meurent pas de faim
- Piram : Ils ne trouvent pas d'arbres pour jouer aux acrobates dans la cage?
- Polidor : Penses tu . Il y a seulement parfois des grands propriétaires intelligents, rusés qui mettent dans un coin de la cage quelques branches sèches, pour permettre à deux ou à trois macaques de s'accrocher tête en bas par la queue.
- Piram : Mais pourquoi ?
- Polidor : Pour que les macaques n'aient pas envie de s'enfuir, pour qu'ils s'imaginent être libres
- Piram : Liberté piège !

p. 54-56

Traduction Michèle Montas-  
avec la collaboration de Pierre Bambou  
et Wilfrid Bertrand.

CONJUNCTION, Revue Franco-Haitienne

- Polidò. — Mwin p-ap démant-ou . Libète youn jan sanblé ak égzésis mounn fou. Sé tankou youn kolonn sinj, youn kolonn makak yo ta fèmin lan youn kokinn kalòj dèyè baro; youn ladan jwé kò-li ak ponyèt-li jouk li sòti déyo; la-minm, li tonbé roulé atè; li frapé léstonmak-li; ; li kouri grinpé bwa; li dégringolé désann; li pousé rèl piké; li kéyi youn grap fig; li manjé , li dansé. Sa ou kwè tout lòt tokay-li-yo, makak salé-yo ki rété lan kaj-la t-ap di : gadé youn makak ki fin fou ! Min, lè yo koumansé wè bèl egzibisyon makak saa sou branch bwa, k-ap moulin pat fig lè li pito, dansé bay kalinda, anpil lòt makak konn pran chinn, krazé baro, kouri sòti tou. Youn , dé, twa, dis, vin, youn pakèt.*
- Piram. — Bon ! Kijan fè té ginyin tout makak saa-yo lan kaj-la ?*
- Polidò. — Yo koumansé mété youn, dé, twa makak anba kòd; yo bouradé-yo antré lan kaj-la; épi, trapdé, youn vann makak jouké ganaché dèyè baro.*
- Piram. — Ojis, poukisa yo fèmin tout makòn makak saa-yo andan kaj-la ?*
- Polodò. — Pou tròp makak pa kouri al valkandé, kéyi fig lan jadin mèt bitasyon.*
- Piram. — Réjiman makak ki fèmin lan kaj-la , yo pa jwinn fig ?*
- Polidò. — Tanzantan, gadyin-yo filé youn sèl grin fig mérilan pou dis makak, pou yo pa mouri grangou nèt.*
- Piram. — Yo pa jwin pyébwa pou yo fè lakobat andan kaj-la ?*
- Polidò. — Ki koté sa ? Sèl bagay, gin mèt bitasyon intélijan, bakoulou, ki konn ranjé kèk branch bwa sèch lan youn kwinn kaj-la, pou pèmèt dézoutwa makak pandjé, kroké baton ké-yo.*
- Piram. — Pouki rézon ?*
- Polidò. — Pou makak pa anvè krazé baro kouri sòti ... pou yo ka konprann yo lib.*
- Piram. — Libète malatchong !*

*Extraits de Pèlin Tèt  
Pièce créole de Franketienne*

# LITTERATURE NOIRE DES ETATS UNIS ET D'HAITI

## LA COULEUR : APPAT OU BARRIERE

Yves L. Auguste

Le métissage est en soi une aventure. Pour être bénéfique, il importe qu'il soit converti en une aventure canalisée, maîtrisée. Ce n'est pas toujours facile. Biologique, il se montre rétif à tout processus de rationalisation et, chose grave, alimente le plus souvent un réseau de fantaisies et d'aberrations à partir d'une gamme de pigmentations se dégradant du blanc au noir et se dévalorisant proportionnellement, si l'on peut dire. La couleur devient alors critère d'appréciation ou de promotion sociale; le blanc, le point de mire. Conditionnées, endoctrinées pour lui reconnaître la cote la plus élevée, les communautés noires se lancent dans «un corps à corps avec leur noirceur», dans un véritable pari contre elles-mêmes. Perçue comme une barrière à faire sauter pour les générations à venir, la couleur affecte les rapports sociaux, la vie sentimentale et engendre, ce que Fanon appelle des «déviations existentielles».

Tout d'abord les mystifications sexuelles propagent l'idée d'une supériorité quelconque, dans ce domaine, des noirs ou d'une curiosité morbide des deux races l'une pour l'autre. Qu'on ne s'attende pas à un traitement en direct du premier volet ! On aura beau l'enrober de toutes les finesses du langage, les stéréotypes sexuels associés à la race émergeront malgré tout :

« Si mon être frémit d'une éternelle fièvre  
Et qu'il ignore après les amoureux tourments  
La molle volupté des longs apaisements  
Et le baiser lassé qui s'endort sur les lèvres;

CONJUNCTION, Revue Franco-Haitienne

Si la souple splendeur de votre blanche chair  
Se meurtrit dans l'étau de mes brusques étreintes;  
Si je n'entends jamais vos angoissantes plaintes  
Lorsque vous vous tordez entre mes bras de fer;

C'est que je suis de ce Pays, où de ses ors  
Fondus, un lourd soleil cingle la chair des êtres,  
Et qu'aux rudes baisers de ce Royal Ancêtre  
D'implacables désirs m'ont lacéré le corps.

C'est que jamais je n'ai senti mes chaudes veines  
Se tempérer de la torpeur des durs hivers  
Et qu'il circule en moi, puissant, âpre et pervers.

Un peu de ce sang noir des races africaines.» (Léon Laleau)

Sur les traces de Léon Laleau, René Dépestre avalise le mythe dans «Saison de Colère» :

« Je suis de race hideuse  
Qu'en dites-vous Femme blanche Quand hier encore vous  
trouviez mon plaisir trop féroce et les mouvements houleux  
de mes reins vous ont rappelé les roulis furieux des négriers  
sur les mers de la traite ...»

Jean Brierre, de son côté, coiffera la race d'une virilité à toute épreuve :

« Vous vous disiez du Sénégal et des Antilles  
Et les mers traversées écumaient à vos dents.  
Vous connaissiez les maisons closes du monde entier  
Saviez faire l'amour dans toutes les langues  
Toutes les races avaient pâmé  
Dans la puissance de vos étreintes.»

Etalon de l'humanité ! Le racisme blanc que hante, selon Fanon, «La peur de la puissance sexuelle du nègre» ne parle pas un autre langage.

En ce qui a trait à la curiosité morbide des deux races l'une pour l'autre, il n'est pas, à ma connaissance, d'oeuvre plus outrageusement révélatrice à ce sujet que ce poème d'Elridge Cleaver écrit en prison et intitulé «A une jeune fille blanche» :

« Je vous aime  
Parce que vous êtes blanche  
Non parce que vous êtes charmante  
Ou intelligente.  
Votre blancheur  
Est le fil de soie  
Serpentant à travers mes pensées  
En traits enflammés  
De désir et de luxure. »

Heureusement que tout n'est pas que libido, sexe , ou débordements frénétiques ! L'éclosion des sentiments s'achoppe également à la couleur ou à la race. D'Oswald Durand (1) à Emile Roumer (2) de James Edwin Campbell (3) à Claude McKay (4) les interférences ethniques court-circuitent les élans du coeur :

« Je ne dois pas voir sur votre visage  
L'étincelle qu'y allume l'amour  
Car entre nous la race est une barrière  
Vous êtes blanche et je suis noir: » (5)

L'interdit qui frappe l'amour entre noirs et blancs ne laisse place qu'à des bonheurs marginaux très fragiles. Ce sont le plus souvent des idylles empoisonnées. Claude McKay en relate une dans «One year After» que Jean Wagner considère comme une «Méditation a posteriori sur la transgression des tabous sexuels». «Le poète, ajoute-t-il, avoue à sa maîtresse blanche un an après les inhibitions qui ont entravé leur union, et l'ont empêché, malgré lui, de se donner tout entier à elle. Cet amour interdit par une loi inhumaine lui apparaît en rétrospective comme une chose monstrueuse, puisqu'il est à la fois un crime aux yeux des Blancs et une infidélité envers sa propre race.. Il en conserve un sentiment de culpabilité qui lui fait croire qu'il a été rejeté par les Noirs et par les Blancs.» (6)

«De tout le temps que dura la violence de notre amour  
Jamais un seul instant je n'ai pu te donner  
Mon être tout entier librement  
Même le torrent de ta passion n'a pu emporter  
La barrière invisible entre nous, ni faire

CONJUNCTION, Revue Franco-Haitienne

Que je me donne à toi sans réserve, tout entier ..  
Notre union me parut abjecte et monstrueuse  
J'étais banni se ton monde et banni du mien». (7)

A côté des handicaps d'ordre psychologique il en est d'autres qui résultent de la présence d'un tiers. Le scénario évoluera d'un duo à un trio : à peine ébauchée, l'harmonie du couple sera remise en question par la jalousie d'un soupirant méconnu de même couleur ou de même race. Exposé dans La Noire de Massillon Coicou où la passion du maître pour l'esclave est piégée par un autre noir, repris dans le Viejo de Maurice Casséus, où un haïtien confronte un américain à propos d'une compatriote, associé à un chassé-croisé de désirs et de provocations, de viol larvé et de meurtre dans les romans de Chester Himes, le problème sera dramatisé de façon poignante dans «La Complainte de Pearl May Lee», désespérée et vengeance à la fois d'avoir été abandonnée pour une blanche sans scrupule qui fait prendre pour viol son partenaire noir d'un moment :

«Dis donc elle était blanche comme le lait, non ?  
Et les seins comme des coupes pleines ?  
A l'arrière, dans sa Buick, tu l'as vue, ta part ?  
Et puis elle t'a chassé de ton rêve ...  
Nègre, a-t-elle dit doucement, tu m'as violée ...  
J'irai trouver tous les hommes blancs de la ville  
Afin qu'ils me prennent en pitié:  
Cette nuit, nègre, tu as eu mon corps,  
Demain, c'est moi qui aurai le tien ...» (8)

Ces manifestations de racisme sexuel occupant une grande place dans les romans américains. «On ne manque pas d'être frappé, écrit Claude Wauthier, par le fait que dans la plupart de ces romans l'intrigue reste similaire. Dans ces livres ou presque, en effet, le viol de la blanche par le noir et le lynchage du noir par la foule déchaînée ou son exécution par le ku-klux-klan sont les deux séquences principales. Il en résulte, poursuit-il, une image stéréotypée des deux principaux protagonistes : Le noir est invinciblement attiré par la blanche, l'enjeu est d'autant plus tentant que le risque est grand. Mais le souvenir des humiliations de la race lui monte à la gorge au moment même où il les efface par la conquête d'une femme blanche, et son désir exaspéré s'accompagne d'une soif de meurtre. La blanche est coquettement

criminelle, attirée elle aussi par le noir, mais une fois assouvi son désir, elle est prompte à crier au viol; en bref, conclut-il, il est peu de sujets littéraires où se mêlent avec autant de morbidité le crime et l'amour, le sang et le sexe. »  
(9)

On pense tout naturellement et tout particulièrement à l'oeuvre de Richard Wright. Noués par la peur, la violence et l'absurde s'y enchaînent et vivent l'une de l'autre. Qu'on relise par exemple ses nouvelles. Les Enfants de l'Oncle Tom. Dans l'une d'elles, la vue de quatre jeunes noirs nus est à l'origine d'une série de drames. Surpris dans cet état à leur sortie d'une mare par une femme blanche qui se met à crier, ils perdent littéralement la tête. Le fiancé de la belle accourt, abat deux d'entre eux et est tué à son tour par Big Boy. Puis c'est la chasse à l'homme. Dans Native Son, Bigger étouffe sous un oreiller la fille de son patron blanc par crainte d'être surpris dans sa chambre où il a été obligée de la trainer enivrée. Il n'y a eu ni viol, ni désir lubrique de sa part, cependant la meute des blancs indignés qui se lance à ses trousses ne peut se passer de cette idée qui orientera les investigations et le procès.

Fort heureusement toutes les réactions ne tournent pas à la violence, sous la pression des tabous sociaux et des proscriptions légales. Il en est d'autres, aussi perverses qui ne conduisent pourtant pas au crime. La blancomanie, une blancomanie souvent furieuse, est un des thèmes les plus communément mis en évidence dans les romans des deux pays. Que de manèges pour se faire passer pour blanc et se mettre à l'abri des vexations imposées par la société américaine ! Dans l'oeuvre de Countee Cullen deux poèmes placés côte à côte : «Two who crossed a line» présentent le «passing» sous un double visage; l'un, comme un triomphe, une vengeance sadique sur l'ennemi, une sorte «d'expédition punitive»; l'autre, comme la course vers un mirage, une expérience désirée, enviée par plus d'un, mais dont on revient accablé de désillusions, une sorte d'auto-punition. Dans les deux cas l'on se heurte à une impasse psychologique. Rebrousser chemin reste la seule solution salutaire.

Les héros et héroïnes qui ne l'auront pas compris ainsi friseront la névrose ou y sombreront. Helga Crane (10) y échappe de justesse. Titubant sous le poids d'une double hérité, férocement sensuelle et idéaliste, elle laisse le Sud pour le Danemark, où vivent les parents de sa mère, tombe amoureuse d'un fameux peintre, mais recule devant le mariage mixte de peur d'en subir les effets traumatisants. De retour aux Etats Unis, elle se rabat, après maintes folies et aventures sentimentales et religieuses, sur le révérend Green et se

**CONJUNCTION, Revue Franco-Haïtienne**

console d'une existence palote dans une petite ville d'Alabama.

Quant à Clare Kendy (11) qui, à l'encontre de son amie d'enfance Irène Westover, presque blanche comme elle, va tenter sa chance au-delà de la frontière raciale et se rengorge aux bras de John Bellon, son époux blanc, elle se trouve en proie à des tensions, des appréhensions, des troubles de la personnalité si aigus qu'elle est à deux doigts de la schizophrénie.

Exception faite de Blanche Nègresse (12) dont l'héroïne est martiniquaise, on s'imaginerait volontiers que le « passing » est un phénomène propre à un milieu racialement polarisé et que la littérature d'Haiti, un Etat noir et indépendant depuis belle lurette, en serait immunisé. Erreur ! Avant d'être un état de fait, le « passing » est avant tout un état d'esprit. Le cri d'une héroïne de Jacques Roumain. « Une grosse femme qu'enveloppe une graisse jaune comme de la mantègue gâtée », « fière, nous dit l'auteur, de son visage aigu », est révélateur à ce sujet : « J'ai vaincu l'atavisme. » (13) Elle avait d'ailleurs de qui tenir. Sa mère, madame Oschsle, une mulâtresse qui avait épousé un « teuton » ne se désignait jamais autrement qu'ainsi : « Nous autres dames allemandes. »

Le mécanisme du transfert de races se recouvre ici de plus de subtilités. Il faudrait parler plutôt de « Passing psychologique » au niveau de la « fantaisie » dans le sens où l'emploie Robert Bone à propos des américains assimilationnistes à tout prix. A ce compte, les pirouettes de Damoclès Vieux et de Louis Morpeau pour reintégrer à rebours une société aux grâces surannées en seraient des manifestations doublées d'un transfert de classe.

Généralement les prétentions de nos héros sont plus réalistes. Ils ont les pieds sur terre : pour eux, il s'agit d'orienter des mariages, de racoler des blancs coûte que coûte pour s'assurer le passing biologique de leurs progénitures. « Ecoute, Josette, dira une à sa fille, nous ne devons pas plaisanter. Notre situation pécuniaire s'imprécise, et sensiblement. Une occasion se présente, à vous d'y obvier. Es-tu décidée, dis-le moi, à ne pas la saisir ? Dans les circonstances actuelles, si tu veux que tes enfants n'aient pas à souffrir, tu ne peux, tu ne dois épouser qu'un blanc. La vie sera terrible, d'ici quelques années, à ceux qui ne s'éloignent pas de nos origines africaines et ne feront pas tout pour fuir la misère. » (14) On notera en passant que les préoccupation eugé-

niques s'allient à des désirs de bien-être matériel. Même souci chez madame Thazar ! Les prétendants noirs n'ont qu'à aller paître. Il ne leur reste qu'à remâcher leurs rancœurs.

«Vous connaissez le docteur Mirault dira l'un d'eux dans Les Horizons sans Ciel ? Une intelligence ! Un cerveau ! Eh bien, il a été éconduit chez les Sambert ! Ce paquet d'intestins qui n'a jamais fait que de la négraille lui refuse la main de sa fille parce qu'il est noir. Et Pierrette Sambert épouse ce Reclos importé de Cayenne où d'ailleurs, mais blanc cent pour cent !» (14)

Blanc cent pour cent, voilà ce à quoi ce monde vise ! Il ne reculera devant aucun stratagème pour en éprouver l'authenticité. André F. Chevalier qui n'occupe point une place importante dans nos lettres, déballe dans un conte étourdissant de verve et de malice les diableries d'une mère consciencieuse et méticuleuse empressée de jauger la réalité caucasienne de son futur gendre. Des tours dignes d'une farce de Molière pour convaincre son futur gendre qu'il est malade, qu'il a un commencement de jaunisse et que seule l'administration d'un bon lavement lui épargnera les fléaux du climat d'Haiti ! Et, au fort de l'opération à laquelle se soumet finalement notre bonhomme aux yeux verts, la soucieuse mère de famille qui a déniché dans des replis inommables la preuve irréfragable du pedigree de son homme s'écrie au grand dam du pur-sang ébahi : «Li blanc, Li blanc.» (15)

On devine tout ce que cette course à la «lactification» cache de mépris de soi, de sa race. Drame des sociétés métissées qui complaisamment affectent de signes négatifs ou positifs les nuances épidermiques :

Il y a dans la littérature noire des Etats Unis et d'Haiti tout un cycle qu'on pourrait, sans exagération, nommer le cycle de la couleur. Frédéric Marcelin, Fernand Hibbert, Stephen Alexis, Léon Laleau, Maurice Cassés chez nous, Charles Chestnutt, Sutton Griggs, Chester Himes aux Etats Unis en analysent les répercussions au sein de la société au «sang bleu». En fait, le cycle de la couleur implique une option esthétique et trahit des préoccupations propres avant tout à un certain milieu, le milieu bourgeois et urbain. Tant que la littérature reste circonscrite à cette catégorie, le thème de la couleur prédominera dans les deux pays. On notera, en passant, dans son évolution ce qu'on pourrait appeler une période de pointe qui se situe aux Etats-Unis après la guerre civile jusqu'au premier quart du siècle et en Haiti de la fin du dix-

neuvième siècle au second quart du vingtième. Dans les deux communautés, le triomphe de la Renaissance Noire placera les masses sous les feux des projecteurs et rectifiera dans une certaine mesure l'alignement esthétique des élites. Le cycle de la couleur déclinera proportionnellement.

Cependant pour se faire une idée exacte des facteurs qui ont concouru à son éléction, il faut souligner qu'aux Etats Unis il se présente, en certains de ses aspects, comme une réaction contre un courant politique et littéraire foncièrement raciste. Le Sud ne pouvant digérer l'émancipation alignera, à côté d'un arsenal de contre-mesures (désaffranchissement, ségrégation, lynchage), la batterie de ses écrivains. Ces derniers dont Nelson Page et Thomas Dixso tiennent la tête se feront les propagandistes du péril nègre : le mâle de couleur est, à leurs yeux, un animal dangereux, une menace pour le cheptel blanc.

Il importe de renverser cette image. Les romanciers de couleur s'emploient alors, à l'instar de quelques écrivains blancs du nord, à dépeindre une classe de professionnels, d'hommes d'affaires, d'avocats, de médecins bien éduqués, de mulâtresses ravissantes et belles qui ne le cèdent en rien à leurs géniteurs blancs. On soupçonne dans de nombreux romans ce qu'on pourrait appeler une apologie du mulâtre, du mulâtre cultivé, raffiné. Il y a là, non explicitée peut-être, mais assez perceptible, une parade de la couleur claire alliée à la culture.

Si cette observation n'est pas pleinement valable pour nos romanciers, on ne peut manquer de noter chez eux un souci identique de mettre en valeur les raffinements de cette bourgeoisie. La culture est célébrée visiblement et reste le seul satisfecit de consolation auquel s'accrochent les prétendants noirs évincés. A prendre cette voie, la littérature noire jouait le jeu des blancs, misait sur leur esthétique. La marche vers l'authenticité y mettra un terme, ou tout au moins une sourdine.

## NOTES

1. — *«Le Fils du Noir»*

*«.. A vingt ans j'aimais Lise. Elle était blanche et frêle.*

*Moi, l'enfant du soleil, hélas, trop brun pour elle*

**NUMERO 141**

*Je n'eus pas un regard de ses yeux étonnés  
Le fils du Noir fit peur à la fille des Blancs .»*

2. – «*Dizain*»

*« ... Tu m'es infiniment lointaine par ta race ...  
Et je songe que si ma Belle aux cheveux d'or  
S'éveillait au frisson léger de la mandore  
Elle refuserait sa bouche à mon baiser,  
L'amour d'un prince noir la couvrant de risée ...»*

3. – «*A Love Dream*»

4. – *Harlem Shadows*, New York 1922, p. 18

5. – *Ibid.*

6. – Jean Wagner, *Les poètes Nègres des Etats Unis*, p. 252

7. – *Harlem Shadows*, p. 84

8. – Le poème est de Gwendolyn Brooks. Il a été traduit dans le numéro 5 de *Présence Africaine*, déc. 1947.

9. – Claude Wauthier, *L'Afrique c'es Africains*, Paris 1964, p. 292

10. – C'est un personnage de *Quickstand*, roman de Nella Larsen publié en 1928

11. – Nella Larsen, *Passing*, New York 1929

12. – Mme Virgile Valcin, *La Blanche Nègresse*, Port-au-Prince 1934

13. – Jacques Roumain, *La Proie et l'ombre* in *La Montagne Ensorcelée*, Paris 1972, p. 36

14. – Jean Brierre, *Les Horizons sans Ciel*, p. 99

15. – André F. Chevalier, *Mon petit Kodak*, Port-au-Prince 1930, p. 13

QUELQUES NOTES DE LECTURE

---

*Docteur Jean Price Mars : Joseph Anténor Firmin, Port-au-Prince, Imprimerie du Séminaire Adventiste (1978).*

*Le mardi 20 juin 1978, à l'Institut français d'Haiti, Marie Madeleine Price Mars et le docteur Louis Mars ont signé le livre tant attendu de leur père Jean Price Mars : Joseph Anténor Firmin. Cette oeuvre de 435 pages, qui a été élaborée de février 1961 à juin 1964, n'a pu voir le jour que quatorze ans après son achèvement et dix ans après la mort de son auteur. Elle comprend 38 chapitres d'étendue inégale et embrasse la vie privée et la vie publique d'Anténor Firmin de sa naissance au Cap le 18 octobre 1850 à sa mort survenue le 18 septembre 1911 sur le rocher de Saint-Thomas.*

*S'appuyant sur une documentation assez large qui comprend de précieux papiers de famille, des lettres de Firmin, des articles de journaux extrêmement rares, Price Mars nous a fourni de nombreux détails sur la naissance, l'enfance et l'adolescence de son héros, sur ses débuts difficiles dans la vie, sur les épisodes de son mariage avec Rosa Sylvain Salnave. Quant à la vie publique de Firmin, elle est insérée dans une large fresque historique qui s'étend du gouvernement de Sylvain Salnave (1867) à l'avènement de Cincinnatus Leconte à la présidence (1911). L'accent est mis sur les moments décisifs, souvent exaltants, parfois dépressifs, de la carrière d'Anténor Firmin: la direction, en trois fois, des départements du Commerce, des Finances et des Relations Extérieures, respectivement en 1889, en 1889-1891, en 1896-1897, les interventions éclairantes de Firmin à la Constituante de 1889 à côté de celles de Léger Cauvin; la victoire du ministre des Relations Extérieures d'Hyppolite sur l'amiral américain Bancroft Cherardi; la direction de la Légation d'Haiti à Paris; l'affrontement du firminisme en 1902 avec les forces du refus, l'exil à Saint Thomas de 1902 à 1908; et le refuge dans la production littéraire; l'exil doré à partir de 1908.*

La plupart des faits avancés par le docteur Mars sont connus de ceux, pour le moins, que la curiosité ou les exigences d'un cours avancé de littérature haïtienne ont portés à s'intéresser à la vie et à l'oeuvre de Firmin. Cependant, ça et là, Price Mars apporte des éclaircissements sur tel ou tel aspect moins bien connu de notre vie politique. Personnellement, je sais gré à l'auteur d'avoir répandu une lumière nouvelle sur les relations entre Firmin et le gouvernement de Salomon, grâce à la publication de quelques extraits de la correspondance entre Anténor Firmin et Brenor Prophète, «l'ami zélé qui a voulu enrôler Firmin dans l'équipe salomoniste». Les entretiens de Firmin et de Salomon n'ont pas abouti à une collaboration étroite du disciple de Boyer Bazalais et d'Edmond Paul avec celui qui était en train d'anéantir le parti libéral.

La nouveauté de cette biographie réside dans la méthode qui consiste à aller au delà du récit et à étudier la vie du héros à la fois en historien, en psychologue, en sociologue. Cette méthode laisse place à de nombreuses réflexions sur la politique de partis dans notre pays, sur l'étonnante consommation de constitutions qui marque notre vie publique, sur le préjugé de couleur «le symbole de la sempiternelle tricherie» (p.35), sur le firminisme, que Price Mars caractérise en quelques formules saisissantes : «une politique nuancée de liberté et d'autorité dans la direction des affaires publiques» (Préface, p 13) - Et ailleurs : «On peut dire que dès lors (à la suite de la victoire diplomatique de Firmin sur l'amiral Gherardi naquit dans tout le pays ce fantastique courant de sympathie et d'admiration qui devint plus tard le firminisme. Un parti politique ? Sans doute. Mais aussi et surtout une sorte de religion. Elle a eu ses fanatiques et ses martyrs, dont son fondateur, lui-même, fut l'archétype. Et elle a eu également ses incrédules et ses iconoclastes» (p. 299). La seconde nouveauté de cette biographie c'est qu'elle est une thèse : l'échec de Firmin, le plus retentissant des nombreux échecs que nous avons enregistrés dans nos efforts pour édifier une société harmonieuse n'est pas pour nous réjouir, mais bien pour provoquer la pitié et nourrir le pessimisme. Mais que notre milieu social, en dépit de ses tares, de l'égoïsme des uns et des violences des autres, ait pu produire Anténor Firmin et Price Mars lui-même, son biographe, lié au héros par la communauté d'origine et une certaine communauté de destin, n'y a-t-il pas là pour nous un motif de consolation ?

Pradel POMPILUS

CONJONCTION, Revue Franco-Haïtienne

---

---

Docteur Marc Péan : L'Illusion héroïque, tome I (1890-1902). 25 ans de vie capoise (1890-1915). Prix Henri Deschamps 1977.

Au cours du printemps 1978, est sorti des presses des Editions Henri Deschamps l'ouvrage du docteur Marc Péan, L'Illusion héroïque, primé en mai 1977 par le Jury du Prix Henri Deschamps. C'est un livre de 178 pages, richement illustré. L'auteur, qui se propose de retracer l'histoire de la ville du Cap depuis sa fondation en 1670 par un groupe d'aventuriers français jusqu'en 1915, fait revivre plus particulièrement dans ce premier volume, la période allant de 1890 à 1902.

Dans une large fresque intitulée «Le passé» et qui occupe le premier chapitre, l'auteur montre le développement de la ville du cap de sa fondation à 1890, en insistant sur l'ère christophienne qui a laissé sa marque à la ville et à toute la région du Nord. La suite du livre est consacrée à l'évolution du Cap-Haitien, de la «révolution» du général Séide Thélémaque jusqu'à la veille des événements de 1902 : l'accent est mis sur les grands travaux d'urbanisme réalisés par les gouvernements d'Hyppolite et de Sam, l'essai d'industrialisation tenté par le secteur privé, l'ampleur du mouvement culturel et l'action de la Ligue contre le Vaudou.

J'ai lu le travail du docteur Péan en manuscrit, en tant que membre du Jury du Prix Deschamps. Je l'ai relu en volume avec le même plaisir et le même intérêt, chapitre par chapitre, ligne par ligne, à l'exception du chapitre évoquant la Ligue contre le Vaudou. C'est parce que dans ce livre le récit occupe bien moins de place que les analyses socio-économiques, parce que l'ensemble en est cohérent, et parce que l'auteur se passionne pour son sujet qu'il aborde avec la totalité de son être, à la fois en historien et en patriote.

Le titre du livre fait espérer au moins un autre volume qui embrassera la période 1902-1915. On souhaite qu'il paraisse bientôt et que le docteur Marc Péan y montre les mêmes qualités qui ont fait le succès de L'Illusion héroïque.

Pradel POMPILUS

---

---

Maximilien Laroche : L'image comme écho, Les Editions Nouvelle Optique, 1978 - 240 pages.

Après Haiti et sa littérature, Montréal, 1963, après Le miracle et la métamorphose, «essai sur les littératures d'Haiti et du Québec», Montréal, 1970, Maximilien Laroche, professeur à la Faculté des Lettres de l'Université Laval vient de publier aux Editions Nouvelle Optique L'image comme écho. Sous ce titre, il a réuni plusieurs essais dont la plupart avaient déjà paru dans des revues canadiennes, haïtiennes ou européennes. Voici quelques libellés d'articles : La fonction anti-idéologique du héros (p.1- 39), La figure du sujet dans «Le Roi Moko» de Rassoul Labuchin (p. 43- 60), La métaphore du guerrier dans la poésie érotique (p. 62 - 89). Du collage au montage, Dézafi de Franck Etienne (p. 165 - 174). Selon l'auteur, il existe un lien évident entre toutes ces études, c'est qu'elles sont faites d'un point de vue plus juste et qui renverse «la perspective européocentrique» qui a dominé jusqu'à présent notre mode de perception, de nous mêmes et de nos productions.

L'effort de Maximilien Laroche pour faire et enseigner une nouvelle lecture de nos oeuvres littéraires en français et en créole a parfois été couronné de succès. Dans l'essai intitulé : La métaphore du guerrier dans la poésie érotique, le rapport des personnes qui est rapport de forces me paraît fort heureux, notamment l'opposition entre la femme-fruit, la femme-objet comestible d'Emile Roumer, des poètes haïtiens (on pourrait même dire des poètes noirs) et la femme-fleur des poètes européens, «entre la femme perçue métonymiquement comme objet que l'on mange et la femme perçue métaphoriquement comme fleur que l'on regarde». De même l'essai intitulé : Du collage au montage, Dézafi de Franck Etienne, est particulièrement enlevé et entraîne l'adhésion; du moins une certaine complicité s'établit entre Maximilien Laroche et son lecteur pour que celui-ci admette avec lui que «la forme chaotique» dans Dézafi est un effet de l'art.

Cependant cette complicité n'est pas toujours possible entre Maximilien Laroche et moi. Trop souvent il me demande de faire avec lui des sauts périlleux pour mon âge et mes habitudes intellectuelles, trop souvent au lieu de proposer une explication à mon jugement, il essaie de m'imposer une intuition au prix d'une sollicitation du texte, d'une distorsion des faits, d'une troncation des titres, de l'oubli des circonstances de moment et de milieu ou même de contresens regrettables et d'affirmations arbitraires— Les exemples sont

CONJUNCTION, Revue Franco-Haïtienne

nombreux, mais je m'en tiendrai à deux seulement.

Au début de l'essai intitulé Image du nègre et rhétorique, Maximilien Laroche s'en prend à Boisrond Tonnerre (pour la 2e fois) et aux écrivains haïtiens de la période 1804 -1915 qui ont entrepris de réhabiliter la race noire; l'image du Nègre qu'ils se sont faite, «c'est l'image d'un astre satellite. Le Noir pour eux est l'alter ego du Blanc, l'autre, pour ne pas dire le second»; ces réhabilitateurs de la race noire n'ont fait que «poursuivre l'oeuvre d'écrivains européens comme l'abbé Grégoire ou l'abbé Raynal qui déjà du temps de la Révolution française avaient entrepris de défendre la race noire et continueront avec l'aide des abolitionnistes anglais à mener le combat en ce sens pendant le premier tiers du dix-neuvième siècle.»; d'ailleurs la race noire n'a pas besoin d'être réhabilitée, parce qu'elle a assuré elle-même son rachat grâce au sacrifice des millions de victimes de la traite négrière et des milliers de soldats morts pour l'indépendance haïtienne.. Ce désir de réhabilitation ne s'est pas limité à la prose. Il a trouvé son écho dans la littérature d'imagination. «Et tout d'abord dans le ton des poètes poursuit Maximilien Laroche. Ce ton, qui est celui de la plainte surtout, a trouvé son expression majeure dans le fameux poème d'Etzer Vilaire «les Dix hommes noirs» publié au début de ce siècle et qui est l'histoire d'un suicide collectif. L'on ne peut mieux décrire, paraboliquement, le sentiment tragique de ceux qui se sentaient pénalisés dans leur peau, par un Destin implacable».(op. cit. p113-115, passim) Les erreurs, les demi-vérités et les contresens dont fourmillent ces deux pages sont propres à inspirer la méfiance à l'égard de la méthode de M. Laroche, à ceux du moins qui connaissent un peu l'histoire et la littérature d'Haïti.

1) Quand Anténor Firmin a publié à Paris en 1885 son livre intitulé :

«De l'égalité des races humaines» et non «l'Egalité des Races humaines», Il n'entendait nullement suivre l'abbé Grégoire ou l'abbé Raynal, mais répondre au comte de Gobineau, qui avait écrit en 1856 «De l'inégalité des Races humaines» et dont les conclusions faisaient encore autorité à la Société d'Anthropologie de Paris. Il me paraît aussi que ce livre de Firmin était un acte, et un acte nécessaire.

Quand Hannibal Price a écrit «De la réhabilitation de la race noire par la république d'Haïti» et non «De la réhabilitation de la race noire» tout court - livre publié en 1900 par les soins de ses héritiers - il n'entendait suivre personne, mais donner la réplique à Spencer Saint-John, dont les

calomnies répandues dans *The Black Republic* (1884) nous avaient desservis auprès de nos congénères américains. Le livre d'Hannibal Price était un acte et un acte nécessaire.

2) Le mot noir dans le titre du poème d'Etzer Vilaire : «Les Dix hommes noirs» ne réfère pas du tout, pas du tout, à la couleur de la peau des dix héros, mais à l'habit noir qu'ils portaient pour rehausser l'éclat de leur sacrifice. Ceci est explicite au vers 35 du texte :

Voici les cavaliers vêtus de noir devant  
L'immense véranda d'un grand bâtiment vide.

Et surtout aux vers 120-127 :

Ils s'étaient rencontrés à l'armée ...  
Puis ils avaient quitté cette phalange informe,  
Ne gardant pour tout bien que le triste uniforme  
Des morts, de la famine et du deuil : l'habit noir .

Avant de prendre à parti l'auteur des DIX HOMMES NOIRS, Maximilien Laroche aurait dû revoir ce poème.

Dans la conclusion de l'essai sur «le théâtre haïtien et la conscience du peuple», M. Laroche écrit : «Ainsi la problématique centrale d'Hamlet «être ou ne pas être», qui pourrait bien se transformer en «naître ou ne pas naître» dans le cas d'Oedipe, se trouve posée de manière radicalement différente en Haïti. Peut-être même qu'elle ne se pose pas du tout, l'Haïtien se posant une autre question. La problématique de l'être ou de ne pas être relève d'une ontologie dont on a dit qu'elle n'est pas possible dans des langues comme le chinois par exemple, qui ne comportent pas de verbe «être». Or le créole non plus n'a pas de verbe «être» (p. 136); Le créole n'a pas de verbe être ! En voilà une vue européocentrique et digne de Jean Raspail et des plus acharnés contempteurs du créole. Il est regrettable que M. Laroche, si compréhensif par ailleurs à l'égard de sa langue maternelle, ait reproduit, sans se méfier, une opinion pareille. Bien sûr, le créole ne peut pas rendre terme à terme des phrases telles que Dieu est ou cela est. Mais loin d'ignorer le verbe être, il a quatre façons de l'exprimer :

- 1) m' cé nèg;
- 2) cé nèg moin yé;
- 3) nèg moin yé,
- 4) m' cé nèg, m' pa blan.

L'absence de l'élément correspondant à «être» dans le dernier segment souligné répond à des règles très précises et constitue une des façons de rendre la copule : en effet je ne peux pas dire, sans choquer le créolophone natif : moin cé pa blan ni moin pa cé blan.

J'arrête ici ces remarques. A les prolonger ou à les multiplier, je pourrais faire oublier les qualités de finesse, et d'ingéniosité dont Maximilien Laroche a fait montre, et surtout le principal mérite de son livre qui est de contribuer à désembourber la critique littéraire.

---

---

**Paillère, Madeleine. *Inselbadjo* . Port-au-Prince, Imprimerie La Phalange. 1978. 60 P.**

«*Inselbadjo*,» le fils unique. «*In sel*,» si la terre s'affadit, quel goût aura la vie ? «*In sel babiadò*», celui qui porte le verbe et livre la parole-levain à ceux qui ne savent plus que se taire ...

Sous ce titre : *Inselbadjo*, Madeleine Paillère nous livre justement un conte créole, «*Kont chanté*» d'une centaine de pages où le silence et la parole, Guthemberg et Jésus Christ, les rires et le bleu du ciel, le cliquetis des armes et les frangipaniers blancs, les cadavres sans sépulture, le courage et la colère, la révolte et le pardon, les ailes d'oiseau et la mort de la joie sont assemblés, cousus par le verbe, en un «*rad maldiok*» serré, taillé pour un peuple qui se terre et attend.

Conte haïtien, *Inselbadjo* l'est sans doute par la forme : du Cric-Crac initial que Madeleine Paillère a conçu comme une ouverture musicale - «*Anvan tout rèl bri zèl*» — au 5 premiers chapitres-charades qui suivent cette invitation au voyage et précèdent le conte proprement dit. Ces énigmes préliminaires tissent si intelligemment des faits de l'histoire de notre humanité, à notre conscience de peuple, que le lecteur confronté à la charade devient lui-même créateur. Quant l'esprit fait deviner dans le texte une description

de la Chute de Constantinople — «Gran moun kokobé yo, tout choual pasé sou yo ... Dlo fant ant dé tè yo santi lan mò» — (Les vieillards perclus sont renversés par les chevaux ... L'eau entre les deux terres a une odeur de mort), on ne peut empêcher la mémoire du coeur de voir couler une autre rivière frontière rougie du sang de milliers de coupeurs de canne massacrés. Le rapprochement au fil des lignes n'étonne pas plus que lorsque l'auteur, complice, dit d'une armée d'envahisseurs d'autres lieux et d'autres temps, «Yap vin pran linbé». (Ils viennent prendre le Limbé)

Les charades après tout appartiennent autant au conteur qu'aux enfants qui écoutent les «tiré kont, à la brin di soua».

Le fil qui retient ces éléments épars, du «Cric - crac» aux charades et à ce conte central d'une reine dont on a assassiné le roi et d'une petite princesse qui apprend à vivre, c'est un personnage, Inselbadjo, qui est le verbe incarné les références religieuses abondent dans le texte de Madeleine Paillère parole qui engendre la parole.

Inselbadjo, c'est un oiseau mythique qui survole le monde, voit, écoute, récolte la connaissance et comme Prométhée qui déroba le feu sacré pour le livrer aux hommes, Inselbadjo, cet oiseau qui fait son nid dans les nuages et pond ses oeufs dans le frais des sources porte sa récolte d'idées, d'images et de mots à ceux qui, comme nous, ont peur dans les «kay chanmot».

Inselbadjo, c'est le conteur lui-même qui par la parole suscite la parole, et la parole est révolutionnaire.

L'élément central du conte de Madeleine Paillère est incontestablement son message moral : le sens de la justice — «tout moun sé moun» - , la responsabilité des dirigeants et les droits inaliénables des gouvernés au soleil et au sel. Madeleine Paillère dénonce le monolithisme religieux et le pouvoir corrupteur. Le nationalisme, le courage — «Siyé figu nou, maré rin nou» — la fierté d'être femme, constituent en filigramme le contrepoint de la violence et de la destruction.

La vision idéaliste et un peu élitiste de l'auteur - la justice est octroyée par les souverains, pas exigée par leurs sujets qui demeurent muets — n'exclue pas la révolte qui gronde à travers toute une partie du texte. L'une des pages les

plus bouleversantes d'Inselbadjo est faite des imprécations d'une femme qui attend ses disparus et veut enterrer ses morts. La colère éclate : «sé pa vant fam ki fè nou», dans un texte ou paradoxalement le message d'amour veut être le plus fort. Le texte se termine d'ailleurs sur la note triste d'une vie déchirée qu'on tente courageusement de racommoder, comme Delira Délivrance dans les Gouverneurs de la Rosée de Jacques Roumain. La savante définition de J.J. Décaudin des contes et des mythes que l'auteur utilise en conclusion ne suffit pas à ressusciter la joie dans Inselbadjo. «Si triste est la saison» ... que le conte reste inachevé.

Le court livret permet une dizaine de lectures à des niveaux différents, du religieux, à l'historique et au psychanalytique, dans un dense univers de mythes. Le récit est alerte, vivant, bien que le message didactique envahisse par moment les autres paliers de ce texte riche mais un peu inégal. La langue qui n'a certainement pas les dimensions d'expression du créole d'un Franke-tienne est simple, nuancée, avec des passages d'une rare poésie et des images saisissantes comme celle de cette femme nue dévorée par les «boustabaks».

*Inselbadjo, conte-incantation, c'est un Cric-Crac pour adultes que la vie a meurtris mais qui se souviennent qu'ils ont dans le «temps longtemps» eu une âme d'enfant.*

*Michèle Montas.*

Un certain nombre d'anciens numéros de CONJONCTION (1972-1978) sont actuellement en vente à l'Institut Français (Hall d'entrée) - Tarif spécial pour étudiant -  
Numéros disponibles: 116 à 119 ; 126 à 128 ; 130 à 140.

## PUBLICATIONS HAITIENNES (1978)

Ayant fait le tour des bibliothèques les plus importantes de Port-au-Prince et consulté les catalogues de quelques éditions étrangères publiant les ouvrages d'Haitiens ou sur Haiti, nous avons dressé pour vous la liste des publications haïtiennes de 1978. Cette liste non exhaustive peut être complétée par les références bibliographiques parues dans «Notes bibliographiques Caraïbes» que vous trouverez à la BIF (Bibliothèque de l'Institut Français).

### 30/31 Sciences Sociales et Humaines.—

- ARISTIDE (Achille). Culture, civilisation et développement.— Port-au-Prince : H. Deschamps, 1978 — 237p. 8 dol.
  
- BERTRAND (Jean Wilfrid) Lecture publique, problème de langues et alphabétisation en Haiti en 1975.— Villeurbanne : Ecole Nationale Supérieure de Bibliothécaires, 1978.— 51 P.
  
- LABROUSSE (Bernard) De l'idéologie dominée. Montréal. Nouvelle Optique, 1978 · 350 p.
  
- LAROCHE (Maximilien) L'Image comme écho : essais sur la littérature et la culture haïtienne.— Montréal : Nouvelle optique, 1978.— 240 p. 6 dol.
  
- MICHEL (Rose L.) L'Analphabétisme et le créole — New York : Unico Publishing, 1978, 20 p.
  
- MIRVILLE (Ernst) Considérations ethno psychanalytiques sur le Carnaval haïtien.— Port-au-Prince : Institi Linguistik apliké, 1978 41 p. (Coll. Coucouille)

CONJUNCTION, Revue Franco-Haïtienne



duction de l'édition publiée à Port-au-Prince : Imp. de Etat, 1962).

- PAULTRE (Carrié) Tonton Libin — Port-au-Prince : Boukan, 1978, 48 p. ill. 0.30 dol.

#### 4 Linguistique — Philologie

- COMITE PROTESTANT A L'ALPHABETISATION. Kréol.— Port-au-Prince : C.P.A. 1977—1978.— 4V.— 0.20 dol. le volume
- HYPPOLITE (Michelson Paul) — Phonétique historique haitienne; l'Haitien : nouvelle langue romane.— Port-au-Prince : Fardin, 1978.187 p. 4 dol
- PELLEMAN (L) Dictionnaire créole-français. Port-au-Prince : Bon Nouvel, 1978.— xiii — 209p. 6 dol.
- VALDMAN (Albert) Le Créole : Structure, statut, et origine.— Paris : Klincksieck, 1978 — 403 p.

#### 68 Agriculture

- JEAN BAPTISTE (Chavannes) Konnin tèt-ou. Port-au-Prince : Bon Nouvel, 1978 - 63p

#### 80 Histoire Littéraire

- BERROU (Raphaël) et POMPILUS (Pradel) Histoire de la littérature haitienne illustrée par les textes.— Port-au-Prince : Editions Caraïbes, 1978.— t.3 13.90 dol.
- REY (Ghislaine) Anthologie du roman haitien de 1859 à 1946.— Sherbrooke, Québec : Naaman, 1978 .— 197 p.

## 81 Poésie

- ANTOINE (Yves) *Alliage.*— Hull, Québec : Imp. Gasparo, 1978.— 103 p. 2 dol.
- BARIDON (Sylvio) et PHILOCTETE (Raymond) . *Poésie vivante d'Haiti.* Paris: M. Nadeau, 1978 — 298 p.
- CAMILLE (Roussan) *La multiple présence , derniers poèmes.* Sherbrook Québec, Port-au-Prince; Naaman, Editions Caraibes, 1978; 99 p. (Coll. création).— 6 dol.
- CESAIRE (Michel) *Poignard au coeur : Poèmes.*— Port-au-Prince : Fardin 1978.— 112 p. 2.50 dol.
- CHARLES (Christophe) *L'ardent sanglot. Poèmes.*— Port-au-Prince; Ed. Choucune, 1978.— v. 1.
- DIVERS (Michelet) *Sérénade pour une nouvelle lune : Poèmes .*— Port-au-Prince : Edition Choucune, 1978.— 28 p. (Poésie; No. 2)
- LAFOREST (Jean Richard) *Le Divan des alternances. Poèmes.*— Montréal : Nouvelle optique, 1978.— 89 p.
- LEGAGNEUR (Serge) *Texte en croix. Poèmes.*— Montréal : Nouvelle Optique, 1978.— 148 .—
- MARC (Jules André) *Au firmament de l'âge.* Port-au-Prince; s.n. 1978.— 194 p (Les sambas Caraibéens; No. 9).— 7 dol.
- METELLUS (Jean) *Au pipirite chantant.* Paris, Les lettres Nouvelles. Maurice Nadeau. 178 p.
- NAARD (Ricard) *Poèmes divers.* Port-au-Prince; s.n. 1978.— 54 p. 2 dol.

## 82 Théâtre

- FRANKETIENNE Pèlin Tèt. Port-au-Prince. Ed. Les Presses Port-au-Princiennes 1978.— 56 p.

## 83 Roman. Nouvelles. Récits. Contes. —

- DELMAS (René) Mœurs haitiennes (1) Les aventures d'Emile 100 P. (2) Crime à Anse d'Hainault (E.F.) 100 P.  
Ma fiancée des Orangers. Port-au-Prince : Fardin, 1978.— 235p. 3 dol.
- BENNETT (Ernest) Du plaisant au sévère — Port-au-Prince : Fardin, 1978. 350 p
- JEAN  
(Eddy Arnold) La dernière Révolte . — Paris : J. Soleil, 1978. — 124 p. (Les arbres musiciens). —
- LABUCHIN  
(Rassoul) Grenadine. — Port-au-Prince : 1978. — 33p.
- PAYE (Madlèn) Insèlbadjo. Port-au-Prince : Imp. La Phalange, 1978. 109p.
- PIERRE (Romulus) Les zombis en furie : roman.— Port-au-Prince: Fardin, 1978, — 124 p.
- POSY (Bonnard) Les matins sur la colline : roman. Port-au-Prince : Fardin, 1978 — 259 p.
- RAYMOND(Gasner) Rosita : nouvelles.— Port-au-Prince : Fardin, 1978. — 93 p.

## 84 Essais. —

- FIGNOLE  
(Jean Claude) Voeu de voyage et intention romanesque.. Port-au-Prince : Fardin, 1978.— 166P. 2 dol.
- ROMEUS (Wilhem) Calbindage. Port-au-Prince : Imp. Rodriguez, 1978, 50 p.

92 Biographies

- PRICE—MARS (Jean) Anténor Firmin.— Port-au-Prince : Imp. Séminaire Adventiste, 1978.— 423 p.

93 / 99 Histoire

- ALEXANDRE (Guy), ROMEUS (Wilhem). Initiation à la dissertation historique : guide à l'usage des élèves de seconde et de première .— Fort-de-France : Désormeaux, 1978.— 159 pp. (Etudes antillaises). 6 dol.
- BLAISE (Franck). Le problème agraire à travers l'Histoire d'Haiti s.l. s n, 1978 4.50 dol.
- DORIMAIN (Martin Griton) Jérémie d'antan. 1673 — 1789.— Port-au-Prince; s.n. 1978. 92 p. 3 dol.
- PEAN (Marc). L'Illusion Héroïque. Port-au-Prince : H. Deschamps, 1978.— Prix Littéraire H. Deschamps 1978.
- VINCENT (Occlus) Refuge ou l'histoire avoué.— Port-au-Prince; Editions Panorama, 1978.— 108 p. 8 dol.

Wilfrid BERTRAND

# LES EDITIONS CARAIBES

## LIVRES SCOLAIRES

Prix de vente public

### MATINS CARAIBES

Simone Germain  
Pradel Pompius

\$ 3.30

## HISTOIRE ET LITTÉRATURE HAITIENNES

### FILS DE MISÈRE

M. T. COLIMON  
Prix France-Haiti

\$ 7.80

### CONTRIBUTION A L'ÉTUDE COMPARÉE DU CRÉOLE ET DU FRANÇAIS

Dr. Pradel Pompius (Tome I)  
(Tome II)

\$ 3.90

\$ 7.80

### DEUX POÈTES INDIGENISTES : CARL BROUARD ET ÉMILE ROUMER

Frère Raphaël Berrou  
Pradel Pompius

\$ 2.40

### HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE HAITIENNE Tome 1

Frère Raphaël Berrou  
Pradel Pompius

\$ 9.80

### HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE HAITIENNE, Tome 2

Pradel Pompius  
Frère Raphaël Berrou

\$ 9.80

### HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE HAITIENNE, Tome 3

Frère Raphaël Berrou  
Pradel Pompius

Fév. 1977

### LES MARRONS DE LA LIBERTÉ

J. Fouchard

\$ 9.10

### LANGUE ET LITTÉRATURE DES ABORIGÈNES D'AYTI

J. Fouchard

\$ 5.20

### LA FIN DES BAIONNETTES

A. Mathon  
Prix France-Haiti 1971

\$ 5.45

### LA REPRÉSENTATION PARLEMENTAIRE DE FORT LIBERTÉ

Calixte

\$ 5.20

### HAÏTI RÉPUBLIQUE CARAÏBE

Pierre Pluchon

\$ 14.90

### LES RÉVOLTES BLANCHES A ST-DOMINGUE AUX XVII<sup>e</sup> & XVIII<sup>e</sup> SIÈCLES

Charles Frostin

\$ 11.70

### GÉOLOGIE D'HAÏTI

F. Pierre-Louis

\$ 5.50

### LA MONTAGNE ENSORCÉE

J. Roumain

\$ 4.95

### AUDE ET SES FANTASMES

Adeline Moravia

### CINQ MINUTES D'ESCALE

Michel G. Lescouffair

EN VENTE DANS TOUTES LES LIBRAIRIES

# COMPAGNIE DES TABACS COMME IL FAUT

*A votre Service depuis près  
de 50 ans .  
Fabriquant des cigarettes  
"Splendid" "Splendid Filtré"  
"Comme il faut Filtré" "Comme  
il faut Mentholée Filtrée"  
"Marlboro" TABAC POUR PIPES !  
Kentucky Club, Flanders, Brush Greek .*



## Pharmacie Séjourné

Fondée en 1864  
Etienne SEJOURNE  
(1889-1964)

Fremy SEJOURNE  
(1889-1937)  
Raoul et Max-SEJOURNE  
(1937)

LABORATOIRE  
D' ANALYSES  
Laboratoire de prépa-  
ration d'ampoules stéri-  
lisées — Port-au-Prince

## Rhum Barbancourt



Apprécié depuis 1862  
57, Rue des Césars, 57

Tel : 2-0710  
Port-au-Prince

UTILISEZ LES CHAISES  
"THONET"  
DE QUALITE SUPERIEURE  
EN VENTE A LA "TIPCO"  
PLACE GEFFRARD

Achetez à la **SHEICA** ou à la **TIPCO** : Mosaïques, Céramiques, les plus jolis coloris.

Machines à coudre **LA MADONA** parmi les toutes meilleures sur place.

Plus de «black out» grâce aux lampes à Kerosène 200, 350 et 500 bougies en vente à la **TIPCO**, Place Geffrard.

A NEW YORK



MET EN SERVICE, L' AEROGARE  
LE PLUS  
EFFICACE DU MONDE  
VOUS NE FAITES QU' Y PASSER.  
AVEC L' AEROGARE PAN AM  
VOUS EVITEZ KENNEDY AIRPORT

V

BERCEAU DE L'ART HAITIEN



*le Centre d'arts*

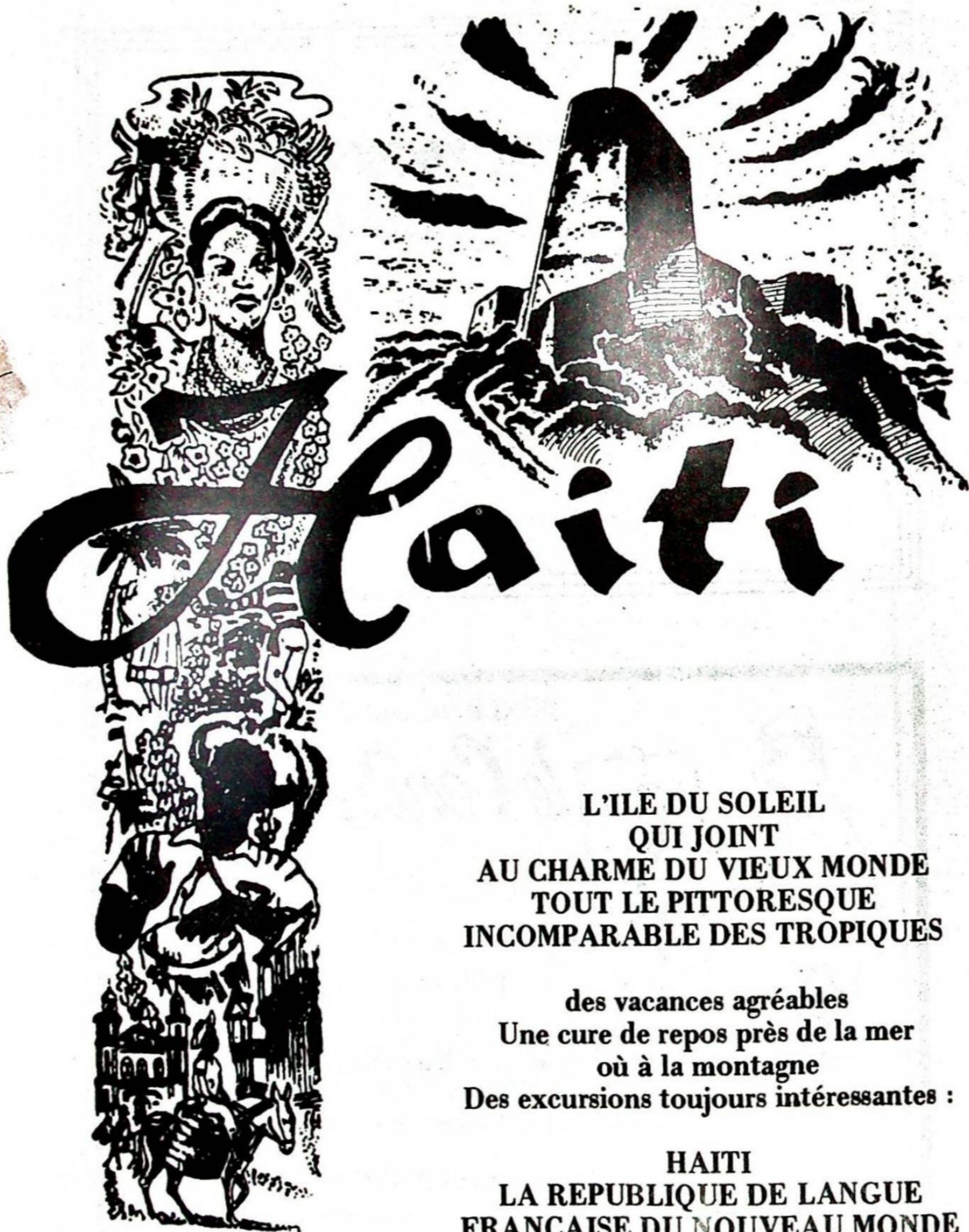
ACTUELLEMENT AU 56 RUE ROY  
PORT-AU-PRINCE

vous invite à visiter son Exposition de Tableaux  
et d'objets d'art.

Un accueil sympathique est réservé à chaque visiteur.

D' AVANCE BIENVENUE A TOUS

Gilles.



L'ILE DU SOLEIL  
QUI JOINT  
AU CHARME DU VIEUX MONDE  
TOUT LE PITTORESQUE  
INCOMPARABLE DES TROPIQUES

des vacances agréables  
Une cure de repos près de la mer  
où à la montagne  
Des excursions toujours intéressantes :

HAITI  
LA REPUBLIQUE DE LANGUE  
FRANCAISE DU NOUVEAU MONDE

Pour tous renseignements :  
Le Département du Tourisme  
Port-au-Prince, Haiti

**CONDITIONS DE REGLEMENT DES PROBLEMES  
PATRIMONIAUX ISSUS DU CONCUBINAGE...**

par Ertha Pascal Trouillot

Le concubinage a toujours été l'objet d'une préoccupation particulière par suite de l'acuité des problèmes qu'il pose. Contrairement au Droit romain, ni le Droit intermédiaire, ni le Droit moderne ne reconnaît le concubinage comme une union licite, une union légale.

La Constitution haïtienne proclame : la famille est la base fondamentale de la société, l'Etat doit la protéger en favorisant le mariage. Elle proclame aussi que les enfants légitimes et les enfants naturels reconnus ont des droits égaux et confie à la Loi la mission de régler le cas des enfants adultérins et incestueux, ces derniers n'ayant qu'un droit : celui de réclamer des aliments.

**COUP D'OEIL HISTORIQUE**

Notre premier Chef d'Etat, notre premier Empereur, Jean Jacques Dessalines, n'avait jamais admis la situation faite par la Société aux enfants adultérins, bravant la morale de l'époque, il autorisa, par la loi du 28 mai 1805, la reconnaissance, par un père, d'un enfant né au cours du mariage, de ses oeuvres naturelles avec une femme autre que son épouse légitime; accorda, en outre, aux enfants nés hors mariage, non encore légitimés, le droit de prouver leur filiation par la possession d'état.

Critiquant un tel acte qui bouleversait l'ordre social, un de nos publicistes exprima ainsi son indignation : «La famille à peine constituée est ébranlée à sa base. Il eût mieux valu pour l'Empereur décréter dans un article uni-

que : le mariage est annulé; la famille se constituera comme le veut la Nature, comme le veut le précepte biblique : Croissez et multipliez, remplissez toute la terre. Le résultat en eût été le même, mais eût été moins apparent, moins violent».

Le Président Alexandre Pétion, par la loi du 10 Novembre 1813, compléta la loi de l'Empereur en fixant la part de l'enfant adultérin dans la succession de son père : il avait droit au quart de la part de l'enfant légitime, ou à toute la succession si le père décédait sans enfants ou descendants légitimes.

En cette matière, Dessalines et Pétion furent des précurseurs. La France, plus de 150 ans après, les a suivis dans leur noble idée de réhabiliter les enfants adultérins.

Le Président Jean-Pierre Boyer, successeur de Pétion jugeant immorales les lois de 1805 et de 1813, les abrogea.

L'on pourrait se demander, avec une légitime curiosité, pourquoi le Président Boyer a préconisé une discrimination criante entre les enfants à cause de leur origine, alors que ce Chef d'Etat entretenait au Palais National, et «officiellement», une concubine pendant son long gouvernement d'un **quart de siècle**, la belle et séduisante Marie Madeleine Joutte Lachenais ? Et, **coïncidence** bizarre, Boyer, successeur d'Alexandre Pétion, a hérité de ce **dernier et le Pouvoir et la concubine**. Quelle faveur de l'Histoire ! ... Cette femme, **pendant 35 ans**, et sans discontinuité s'il vous plaît, a vécu en concubinage **notoire et officiel** avec deux de nos Chefs d'Etat.

Le Code Civil de 1825 qui nous régit encore, établit des différences entre les diverses catégories d'enfants. Plus d'un siècle plus tard, le Président Elie Lescot les supprima et conféra le même statut aux enfants légitimes et aux enfants naturels. Dans la suite, le Président François Duvalier fit tomber la barrière qui séparait les uns des autres en portant, par décret, en date du 27 Janvier 1959, que, dorénavant, les séries d'héritiers ne roulent plus exclusivement sur elles-mêmes qu'il peut y avoir concours des deux séries à une succession et que, dans tous les cas, il peut y avoir dévolution d'une série à l'autre, abrogeant ainsi, spécialement l'article 583 du Code Civil.

Si la Constitution et les lois ne favorisent que le mariage, faut-il en conclu-

re qu'elles réprouvent le concubinage ou toutes sortes d'unions illégales comme des situations immorales, et, par voie de conséquence, qu'elles les interdisent ? Nous sommes conduits ainsi à examiner le caractère juridique du concubinage et la possibilité d'en faire sortir des droits civils, personnels et patrimoniaux.

A part quelques légères différences, le concubinage ou plaçage s'assimile au concubinatus considéré par la loi romaine comme une union licite, inférieure au mariage. (avec le *matrimonium injustum* et le *contubernium*). Association domestique stable, le concubinat romain, accepté par les lois civiles et religieuses, n'avait rien d'immoral. Pour y accéder, les partenaires devaient réunir les mêmes conditions d'aptitude que pour le mariage; les prohibitions ou empêchements à s'unir, fondés sur la morale, étaient presque les mêmes.

#### COMMENT SE PRESENTE LE CONCUBINAGE EN HAITI ?

Le concubinage, chez nous, constitue le résultat d'un processus historique, qui explique qu'un fort pourcentage de la population rurale vive dans ce genre d'union. Il remonte à l'époque coloniale. Il constituait la règle pour toutes les classes de la société de Saint Domingue, pour les colons, principalement pour les petits blancs, pour un grand nombre d'affranchis et pour les esclaves en général... En outre, pendant plus d'un demi siècle, après l'Indépendance, la coutume s'opposait à tout mariage entre étrangers et haitiens. C'est ainsi que bon nombre de liaisons de femmes haitiennes avec des étrangers n'avaient pu se concrétiser par le mariage : défense avait été faite aux Officiers de l'Etat Civil de consacrer de telles unions. Cet état de fait avait encouragé le concubinage. Pour bousculer et anéantir cette coutume, devenue tradition consolidée par une interdiction administrative, le Gouvernement de Fabre Geffrard, sur la recommandation de son Ministre de la Justice François Elie Dubois, prit la loi du 30 Octobre 1860 autorisant le mariage entre haitien et étranger, comme si cela était légalement défendu. Cette loi ne porte aucun visa.

Le concubinage procède, d'autre part, d'une nécessité économique. Dans son livre «L'Economie haitienne» Paul Moral explique : «L'étude de la structure de l'économie haitienne ne peut prendre son véritable sens que précédée d'une description aussi précise que possible des mécanismes économiques, ou, si l'on veut, d'une évocation de quelques aspects importants de «l'activité humaine».

Tout, en Haïti, se ramène, en fait, à des questions de production locale voire familiale, à des échanges de voisinage... L'unité contemporaine d'exploitation est le «ménage agricole». Cette nouvelle définition de la famille paysanne, liée à l'évolution historique, permet, semble-t-il, de donner au «plaçage» son interprétation la plus sûre.

Des statistiques accusent plus de placés que de mariés dans la population paysanne (60 % de placés, et 10 % de mariés). D'autres plus récentes datées de 1970, d'après l'évaluation du Dr. Franck Ricot «révèlent, pour Port-au-Prince, 50,8 % de femmes mariées légalement au moment de la naissance de leur premier enfant, et environ 25 % de placées; la presque totalité des femmes pour les classes aisées étaient mariées ainsi que celles de la classe moyenne, contre 30 % des femmes de la classe socio-économique inférieure. La persistance de l'union libre peut, certes, s'expliquer en partie par la tradition, la fidélité aux cultes populaires, une certaine réticence à l'égard de l'Etat Civil, par la médiocrité générale de la condition paysanne. Le paysan et l'homme du peuple des villes considèrent que le mariage coûte cher et doit être entouré d'un décorum particulier pour la promotion sociale qu'il donne.» Comme à Rome, le mariage semble être réservé, chez nous, «à certaines catégories sociales».

Sous cet angle, le concubinage ou, suivant l'expression courante, le «plaçage» est l'union la plus répandue dans le peuple des villes et des campagnes. Il est moins connu dans les classes élevées. Il ne s'agit pas, en l'occurrence, de simple liaison, encore moins d'aventure de passage, mais d'un «plaçage honnête», d'une vie commune entre un homme et une femme non mariés, unis, suivant la tradition, par un contrat, non suivant les formalités solennelles de la Loi, pouvant procréer, jouissant de respectabilité, malgré l'illégalité de leur situation.

Il convient de dire que le concubinage est une institution analogue au mariage, fondée sur la tradition, les cultes populaires et sur un contrat civil. L'ennemi du plaçage, c'est moins la Loi que le Christianisme, religion Catholique ou sectes protestantes auxquelles se convertit progressivement le peuple.

Mais le Concubinage, est-il une société de fait ou de droit comme en Droit Romain ?

## SOCIETE DE FAIT

Si la morale réproouve l'union illégale du couple, aucun texte de loi n'interdit ce genre de vie. L'on ne peut prétendre, pour autant, qu'il soit une société de droit, aucune loi ne lui conférant ce caractère. Il est une société de fait. Incontestablement. Mais une société digne de produire des effets civils.

N'est-ce pas en vertu d'un contrat, non écrit il est vrai, que le couple s'est formé pour procréer, s'aider à porter le poids de la vie et pour partager une commune destinée ? Sous cette forme s'est présentée, s'est développée la famille dès nos origines. Cette forme s'est perpétuée particulièrement dans les campagnes, dans les classes populaires des villes et des bourgs.

Les partenaires ont grande conscience du contrat qui les lie. Ils savent qu'ils ont mis en commun leur courage, leur expérience et leur travail, qu'ils se doivent mutuellement fidélité, secours, assistance. Le concubinage repose sur la monogamie. Toute trahison de la part de l'une ou l'autre des parties constitue un adultère.

Cependant, il faut reconnaître que «dans la vie agricole la polygamie a suivi une acception économique». Le paysan ne possède pas des terres d'un seul tenant. Ses différentes propriétés sont parfois distantes les unes des autres (résultat du régime de la petite propriété en milieu agricole paysan). Ainsi, pour pouvoir les travailler toutes, le paysan «s'établit» avec d'autres femmes vivant sur le lopin de terre même ou à proximité. On les appelle des «femmes jardins». Il ne s'ensuit pas, pour autant, que sa principale concubine perde de sa puissance et de l'autorité qu'elle exerce à la direction des affaires communes.

Association domestique ou ménage agricole basé sur un contrat tacite d'exploitation, le plaçage honnête est, sans conteste, une communauté d'intérêts d'où la possibilité de l'existence de droits patrimoniaux entre les parties. C'est plus qu'une possibilité : de toute évidence, un patrimoine commun, fruit de leur travail s'est constitué entre elles au cours des ans.

### SITUATION DES BIENS A LA RUPTURE ...

Avant leur union, les concubins possèdent des biens personnels, mobiliers

et immobiliers; ces biens ne sauraient constituer le patrimoine commun . Ils peuvent être des apports des parties dans leur communauté de travail. Les parties peuvent s'associer pour faire un commerce, pour exploiter des terres ou exercer toutes autres activités. Elles sont libres de constituer entre elles toutes sortes de sociétés et de passer, l'une avec l'autre, toutes sortes de contrats.

Mais à la rupture du concubinage, soit par la volonté, soit par la mort de l'un ou l'autre partenaire, la liquidation de leur communauté de fait, communauté d'acquêts, en l'absence de toute loi, pose des problèmes.

Le Code Civil, au Chapitre II de la loi No 2 O, traite de la communauté légale ou conventionnelle entre les époux. En son article 1186, il dispose : «La communauté s'établit par la simple déclaration qu'on se marie sous le régime de la communauté ou, à défaut «de contrat, est soumise aux règles expliquées dans les six sections suivantes».

Il résulte de ce texte que, lorsqu'il n'y a pas de contrat au jour du mariage, entre les époux, ils sont censés s'être mariés sous le régime de la communauté.

Ce principe, s'applique-t-il aux concubins ? Dès le jour où ils se sont unis, où ils cohabitent, ont-ils, ipso facto, acquis un tel statut qu'ils soient soumis aux règles de la communauté ?

Qui a l'administration de la communauté légale, comprenant un actif et un passif ? Sans l'ombre d'un doute : l'époux. Dans la communauté de fait issu du concubinage, les partenaires ont chacun séparément les mêmes droits d'administration, de gestion de leur patrimoine propre. Mais la pratique révèle que, en général, les acquisitions immobilières sont, le plus souvent, faites par le concubin, même quand les deux sujets ont mis, à cette fin, leurs fonds en commun. Dans ce cas, qui a l'administration des biens ? Le concubin ne peut se prévaloir des droits d'époux pour administrer seul les biens de la communauté, les vendre, les aliéner, les hypothéquer sans le concours de la femme. Encore moins pour administrer les biens personnels de cette dernière ou en disposer.

Il est un fait qu'aucune indivision n'a pu exister réellement entre des concubins comme s'il s'agissait d'époux vivant sous le régime de la Communauté. C'est la loi qui établit la communauté entre ces derniers, et elle ne cesse que par la mort, la perte des droits civils, le divorce, la séparation de biens. (Art. 1226 C.

Civ). En dehors des cas exceptionnels spécifiés dans l'article 1226 C.C., la communauté est impartageable, même provisionnellement, du vivant des époux, à moins qu'ils n'y procèdent tous deux et simultanément dans un acte de donation, de partage en faveur de leurs enfants.

Il résulte donc de ce texte que les époux mariés sous le régime de la communauté ne peuvent mettre fin à leur indivision que pour les causes spécifiées par la Loi. Les concubins, eux, se sont unis simplement de par leur volonté. Ils peuvent, à tout moment, se séparer sans recourir à aucune forme, ayant décidé de vivre libres de toute contrainte légale.

Aussi bien, la règle jurisprudentielle veut-elle que «le concubinage, quelque prolongé qu'il soit, ne saurait se muer en une union à caractère légitime au point de faire naître, en faveur de la concubine, un droit quelconque à une communauté qui ne peut être légale».

**Mais**, il y a certainement entre les concubins un contrat non écrit d'association, une société civile dont la preuve pourrait être faite par tous les moyens légaux : par écrit, par témoins, même par simples présomptions. Pourrait être retenu à cette fin, en particulier le fait de l'existence d'enfants communs légalement reconnus, de titres d'acquisition conjointe de biens mobiliers ou immobiliers. A l'instar des associations en participation, civiles ou commerciales, admises par la Loi et dont l'existence ne se révèle pas aux tiers de la société civile des concubins, celle-ci pourrait donner lieu à un partage à sa dissolution par la volonté des parties ou par la mort de l'une d'entre elles.

Sur la voie de la reconnaissance de droits patrimoniaux découlant du concubinage, il existe, semble-t-il un jugement du Tribunal Civil de Port-au-Prince, rendu depuis plus de cinquante ans, et qui consacre que tous les meubles et effets mobiliers garnissant la demeure commune sont censés être un cadeau du concubin à sa compagne, et que, en cas de rupture de l'union naturelle d'un homme et d'une femme, ces biens doivent être considérés comme la priorité exclusive de cette dernière.

Une telle décision procède d'un souci évident d'équité. A la faveur de l'émancipation de la femme, une des plus belles conquêtes de notre époque, ce même

souci devrait inspirer au Législateur un système de réglementation du concubinage notoire qui en fasse, non seulement pour les enfants naturels, mais aussi pour la femme, une source de droits personnels et patrimoniaux.

Ne faudrait-il pas, au surplus, envisager la possibilité, pour l'un des concubins, d'être admis au rang des successeurs irréguliers de l'autre ? Ne serait-il pas juste que le concubin survivant puisse succéder au défunt lorsque celui-ci ne laisse point de parents au degré successible : La question est d'importance quand on pense que, dans ce cas, c'est l'Etat qui hérite. Pourrait valablement jouer en faveur du survivant le principe que l'ordre des héritiers est déterminé suivant l'ordre probable des affections du défunt, et pourrait être admise à son profit une sorte de possession d'état d'héritier résultant d'une union naturelle de plus de dix ans et non interrompue pendant ce laps de temps. Ainsi lui serait conféré le privilège de recueillir éventuellement la succession de son compagnon ou de sa compagne prédécédée.

Voilà des droits qui pourraient découler du concubinage considéré comme société de fait si le Législateur s'était ému de la situation de ces couples qui vivent en dehors des cadres sociaux consacrés.

Le Code Civil est muet sur ce point. Il feint d'ignorer l'existence de cette classe d'hommes et de femmes des villes, des bourgs et des campagnes. Et, pourtant, le plus grand nombre des familles haïtiennes sont des familles naturelles. Ces dernières ne se recrutent nullement dans les classes élevées. Elles sont en petit nombre dans les classes intermédiaires. Plus de 60 % de placés, à peine 30 % de mariés. Malgré les efforts conjugués des deux sectes chrétiennes qui dominent en Haïti, le peuple reste fidèle à ses traditions. Sa situation mérite l'attention des Pouvoirs Publics. Ses droits sont méconnus. Les concubins ne trouvent justice nulle part et se heurtent au silence de la Loi. Cela ne surprend pas. Notre Code Civil date de 1825, d'un siècle et demi. Que de changements sont survenus, depuis, dans le monde ! Tout homme, quel que soit son état, a droit à une protection, à la sécurité sociale. L'Etat peut-il ignorer ses problèmes et le laisser avec des difficultés devant «le vide le plus angoissant» ?

Les libéralités sont-elles permises aux concubins ? La question se pose à cause de l'interdiction faite aux époux de se consentir, pendant le mariage, ni par actes entre vifs, ni par testaments, aucune donation mutuelle et réci-

**CONJONCTION, Revue Franco-Haïtienne**

proque par un seul et même acte.

Cette interdiction ne concerne que le couple engagé dans les liens du mariage. Les concubins sont libres de disposer de leurs biens, soit par donations entre vifs, soit par actes testamentaires, pourvu qu'ils respectent la quotité disponible s'ils ont des héritiers réservataires.

## SITUATION DES ENFANTS ISSUS DU CONCUBINAGE

Mais qu'advient-il si, des rapports extra matrimoniaux entre hommes et femmes, sont nés des enfants ?

Les enfants sont-ils reconnus par leurs auteurs naturels? Aucun problème : ils héritent de leurs père et mère ou viennent en concurrence avec d'autres réservataires, s'il en existe.

Qu'arrive-t-il si les enfants ne sont reconnus que par leur mère ?

Nous avons amplement disserté sur la situation de la femme qui a marqué son union libre par la fidélité, le dévouement et l'abnégation poussée jusqu'à l'oubli total de soi, en cas de prédécès de son partenaire, père de ses enfants, la perspective de la recherche de la paternité lui ouvre des lueurs d'espérance quant à l'avenir de ses enfants, fruit de ses amours avec le de cujus laissant un patrimoine. Pour s'engager dans cette voie, elle peut s'appuyer sur la jurisprudence consacrée par deux arrêts de la Cour de Cassation des 7 juillet 1960 et 30 juillet 1969, qui, partant de l'analyse des faits relevant du concubinage notoire, a mis en place un dispositif susceptible de rendre recevable une telle action.

De l'esprit du décret-loi du 22 décembre 1944, consacré par la jurisprudence, il ressort que le concubinage notoire ne doit être retenu comme présomption de paternité que si, pendant le temps compris entre le trois centième et le cent quatre vingtième jours antérieur à la naissance de l'enfant, les relations entre le père prétendu et la mère présentent des caractères nettement établis de stabilité, de continuité et de publicité, il faut également, pour la recevabilité de l'action, que, pendant toute cette période légale, la conduite régulière de la mère fasse présumer sa fidélité à l'égard du père prétendu, abstraction faite de tous autres faits antérieurs ou postérieurs.

**NUMERO 141**

L'existence du concubinage notoire, ajoute l'un des deux arrêts, ne constitue pas une présomption légale de paternité, elle n'est qu'un des éléments de conviction.

Selon l'article 311 du Code Civil, la recherche de la paternité est interdite. Ce principe qui domine la matière est formulé en termes impératifs par le Législateur, explique la Cour de Cassation, en raison du voile impénétrable dont la nature a voulu entourer la transmission de notre existence, la croyance à sa paternité fondée sur l'amour et la confiance ne pouvant jamais devenir pour l'homme une certitude absolue, vérifiable en fait et en raison ... Ce principe comporte deux exceptions stipulées par les décrets-lois des 22 décembre 1944 et 27 janvier 1959, modificatifs de l'article 311 sus-rappelé. Si le Législateur reconnaît une forte présomption de paternité quand toutes les conditions prévues sont réalisées dans les cas exceptionnels qu'il envisage, il n'admet, pour autant, aucune certitude; il apparaît plutôt que c'est avec beaucoup de réticence et de réserve que la loi, donnant et retenant à la fois, est disposée à écouter les prétentions de l'enfant né hors mariage ... C'est dire que le Juge a un large pouvoir d'appréciation des faits.

Qui des dommages-intérêts à réclamer par la concubine en cas d'accident de travail ?

Si le Code Civil haïtien ne tient pas compte de l'évolution qui s'accomplit chez nous, de la conscience que l'haïtien prend de son identité, notre Code du Travail marche de l'avant et enregistre les conquêtes du siècle; il s'en est inspiré.

Promulgué le 6 octobre 1961, il comprend toutes les lois sur le travail votées depuis 1946. Dans son chapitre sur l'assurance, il traite des accidents de travail, désigne les employés et travailleurs qui y sont assujettis et fixe le montant des cotisations à verser par les employeurs.

L'article 581 du Code du Travail François Duvalier prescrit que, lorsque l'accident de travail entraîne le décès de l'assuré, les prestations suivantes seront accordées :

- 1o) une indemnité funéraire;
- 2o) une rente à la femme qui a vécu maritalement avec l'assuré pendant l'année

CONJONCTION, Revue Franco-Haïtienne

qui a précédé immédiatement sa mort, à condition que l'un et l'autre aient été, durant leur vie commune, libres de tout lien du mariage.

Le Législateur haïtien reconnaît enfin que le concubinage est une société de fait. Justice est faite. Mais il pose une condition : que la femme ait vécu maritalement avec l'assuré pendant l'année qui a précédé immédiatement sa mort, et que l'un et l'autre aient été libres de tout lien conjugal.

De l'analyse des paragraphes 4 et 5. du sus dit texte, il ressort que l'assuré mort et la femme ayant une année de vie commune comme concubins ont pu avant, chacun de son côté, avoir été unis dans les liens d'un mariage qui a été dissous, puisqu'il est question d'enfants légitimes ou naturels qu'ils pourraient avoir et auxquels devrait être accordée une rente équivalant à 30 % .

L'article 586C.T. porte une sanction éventuellement applicable à la femme, mariée ou non, qui jouit de la rente prévue par la loi : elle perd tout droit à cette rente si elle contracte mariage ou vit publiquement en concubinage.

Les rentes seront payées par l' OFATMA , l'institution qui reçoit les cotisations.

L'article 588 du Code du Travail déclare qu'en principe l'employeur qui aura assuré les travaux qu'il occupe en application des règlements de la présente loi sera dégagé des obligations qu'il encourt en cas d'accidents de travail, à l'exception de celles prévues dans cette loi.

Il est donc clair que l'OFATMA, en payant les prestations prévues à l'assuré ou à ses ayants-cause, ne dégage l'employeur que des obligations que ce dernier a assumées dans les contrats d'assurance.

L'article 589 C.T qui suit, vient tout éclairer : l'assurance ne couvre pas toutes les fautes. S'il en était ainsi, l'employeur ne se serait pas soucié de tenir ses obligations résultant du titre VII en assurant l'hygiène et la sécurité de ses travailleurs et employés. L'article 589 dit, en effet, que s'il était prouvé que l'employeur a provoqué personnellement l'accident ou qu'il en a été la cause par une faute grave ou une négligence évidente, l'OFATMA pourrait exiger qu'il rembourse intégralement les prestations servies et les dépenses en espè-

ces et en nature effectuées en vue de réparer cet accident.

Dans cette hypothèse, la veuve ou la concubine, les enfants ou les ascendants qui étaient à la charge de l'assuré mort à la suite d'un accident de travail causé personnellement par l'employeur ou par une faute grave ou une négligence évidente de celui-ci, malgré qu'ils aient reçu les prestations de l'OFATMA, ont le droit d'intenter à l'employeur une action en réparation pour obtenir des dommages-intérêts.

Ils invoqueront l'article 1168 du Code Civil qui prescrit que tout fait quelconque de l'homme qui cause à autrui un dommage oblige celui par la faute duquel il est arrivé à le réparer.

Naturellement le demandeur devra prouver ce délit commis par l'employeur ou cette faute grave ou cette négligence évidente, et établir la relation de cause à effet entre la faute et le préjudice qu'il a subi.

Les Tribunaux de Travail ont compétence générale pour connaître de tous conflits de droit découlant de dispositions de contrats de travail, d'apprentissage et, d'une manière générale, de toutes affaires contentieuses mettant en jeu des dispositions légales ou réglementaires de droit du travail.

Ils connaissent également des actions en dommages-intérêts motivées par les conflits mentionnés au paragraphe précédent et par les accidents ou dommages dont les travailleurs et employés auraient été victimes.

Il est donc évident que le droit de la concubine en sa qualité d'ayant droit à réclamer des dommages-intérêts à l'employeur à l'occasion d'accident de travail dont est victime son compagnon est incontestable, fondé qu'il est sur la Loi.

## VERS DE NOUVELLES PERSPECTIVES

Nos ethnologues, sociologues, hommes de loi qui cernent nos réalités, sous la poussée d'idées nouvelles et d'un Droit qui se veut, de jour en jour, plus humaniste, n'ont cessé, dans leurs écrits, à des tables rondes, à des congrès, de souligner la nécessité de mettre fin aux injustices dont est victime

**CONJUNCTION, Revue Franco-Haïtienne**

la concubine lorsqu'il s'agit pour elle de faire valoir ses droits à la communauté.

Les Pouvoirs Publics ont été sensibilisés. Un projet de modifications à apporter au Code Civil relativement aux droits découlant du concubinage serait à l'étude.

Le concubinage devrait y être reconnu comme une société de fait aux conditions déterminées, l'enquête admise pour le prouver, les droits et devoirs des concubins fixés, leur communauté d'acquêts consacrée, le partage de cette communauté s'ensuivant de droit à la rupture du concubinage par la volonté des parties ou par la mort de l'une d'entre elles.

Ainsi prendra fin «cette injustice criante » de notre société qui a toujours refusé de reconnaître des droits à cette famille naturelle occupant une plus grande place chez nous que la famille légitime.

Cette réhabilitation d'un fait social basé sur la tradition et les cultes populaires réjouira tous ceux qui aiment le peuple.

Nous l'attendons, pleine d'espérance dans l'avenir.

Erta Pascal Trouillot (1)

---

(1) Me Trouillot est devenue au mois de janvier 1979 la première femme à être nommée au poste de juge au tribunal civil de Port-au-Prince.

## GHISLAIN GOURAIGE N'EST PLUS

Cinq mois après le décès de Franck Fouché, celui de Ghislain Gouraige a encore endeuillé les lettres haïtiennes. La nouvelle s'est répandue à la Radio, surprenante, bouleversante, un samedi soir du début de juin. On le savait malade. Mais à ceux de ses intimes qui avaient pu le revoir, quelques jours plus tôt, durant ses vacances à Port-au-Prince, Ghislain Gouraige avait pu donner le change, tant sa conversation était alerte et enrichissante. Ceux-là n'en ont éprouvé que plus de peine de le voir partir, alors qu'il avait encore tant de richesses à répandre par la parole et par l'écriture, par ses cours, par ses conférences, par sa conversation, par ses livres, par ses articles, plus de richesses qu'il n'en a déjà répandues pendant 24 ans d'enseignement et dans une dizaine d'ouvrages.

Né à Port-au-Prince en 1919, Ghislain Gouraige fait ses études à Saint-Martial. Après un bref passage dans le journalisme à côté de Gérard de Catalogne, il part pour le Québec, où il fait une licence ès lettres à Laval. De là il se rend à Paris en 1947 ou 1948. A la Sorbonne, il prépare un doctorat ès lettres qu'il passe en 1954 avec une thèse principale sur Léon Daudet et une thèse complémentaire sur Frédéric Marcelin. Ces deux thèses n'ont pas été imprimées, à notre connaissance du moins : à cette époque, vu les difficultés de l'impression, les candidats au doctorat dans les Facultés de France pouvaient soutenir leur thèse sur exemplaires dactylographiés. La même année, Ghislain Gouraige couronne ses études à l'Institut des Hautes Etudes diplomatiques de Paris par un mémoire qui est devenu son premier ouvrage imprimé : l'indépendance d'Haiti et la France.

Rentré dans le pays, il sert pendant près de dix ans dans la diplomatie, à la Section Culturelle du département des Affaires Etrangères, et surtout dans l'enseignement, soit à l'Ecole Normale Supérieure en qualité de profes-

seur de littérature française, soit à la Faculté d'Ethnologie, soit à l'Institut National des Hautes Etudes Internationales où il assure un cours intitulé Diplomates et diplomatie, soit à l'Institut Haitiano-américain, soit enfin à Saint-Martial où il enseigne en classe de Première la littérature française et la littérature haïtienne. C'est alors qu'il publie chez Théodore son Histoire de la littérature haïtienne (1960), qui a suscité à la fois l'admiration et des critiques passionnées, et les meilleurs poètes et romanciers haïtiens (1963, Imprimerie La Phalange).

En 1965, à son corps défendant, Ghislain Gouraige accepte d'aller occuper une chaire de littérature française à l'Université d'Albany. Il y trouve pourtant un climat et des conditions propices à son épanouissement intellectuel et à sa production littéraire. Il produit, non seulement parce que pour le professeur d'université aux Etats-Unis c'est une nécessité vitale, mais parce qu'il a de nouvelles idées à crier et à répandre. La condition du nègre le frappe bien plus que durant son séjour en France et sa vie en Haïti. Le voilà engagé dans la quête de l'identité noire à travers les littératures noires d'expression française. Il publie coup sur coup Amour - révolution de la femme (Sherbrooke, 1976), La diaspora d'Haïti et l'Afrique, honoré du Prix des Caraïbes en 1976 et surtout Continuité noire (1977) où il est montré qu'un destin commun a suscité des réactions identiques chez Jean Brierre, Morisseau Leroy, Oswald Durand, Fernand Hibbert d'une part, Laugston Hughes, Camara Laye, Yambo Ouloguem, Cheikh Mamidou Khan d'autre part. Sa critique se fait de plus en plus pénétrante, envoutante : c'est une critique très proche de la création littéraire et qui fait évoquer le mot de Sainte-Beuve : «critiquer, c'est égaler».

Haïti perd en Ghislain Gouraige un de ses fils les plus éminents et les plus aimants, la littérature d'expression française, un de ses interprètes les plus clairvoyants et Conjonction, un sûr ami. Nous prions sa veuve, ses enfants, ses frères et soeurs de trouver ici l'expression de nos vives condoléances.

**VALERIO CANEZ & CO.**

Port-au-Prince, Haiti W.i.

Cable: VALCANEZ Telephone: 2-0636 Boite Postale: 243

**DISTRIBUTEUR DES PRODUITS**

**GENERAL ELECTRIC**

<b>International</b>	<b>E.I. Dupont de Nemours</b>
<b>General Electric Co Inc.</b>	<b>&amp; CO. INC.</b>
<b>Filtres et Accessoires pour piscine de Miller Associates - Miami</b>	
<b>Radios</b>	<b>Films de Rayons - X</b>
<b>Hi - Fidelity</b>	<b>Produits Chimiques</b>
<b>Freezers</b>	
<b>Réfrigérateurs</b>	<b>Biaupunkt-Werke</b>
<b>Cuisinières Electriques</b>	<b>Radio-Phono Radio Auto</b>
<b>Chauffe-Eau</b>	
<b>Moteurs</b>	<b>Winpower Mig. Co.</b>
<b>Appareils de climatisation</b>	<b>Générateurs Diesel et Gazoline</b>
<b>Appareils Rayons - X</b>	
<b>Appareils Thérapeutiques</b>	<b>The Permunt Co.</b>
<b>Stérilisateurs</b>	<b>Appareil de Purification d'eau</b>
<b>Metabolor</b>	
<b>Tables et Lampes d'opération</b>	<b>Ampex Corporation</b>
<b>Matériel Electrique</b>	<b>Magnetophone Stéréophonique</b>
<b>Lustres et Appliques Electriques</b>	

**UN STYLE UNE DIMENSION  
A LA MESURE**

**DU BUDGET DE TOUTE FAMILLE**

**LES REFRIGERATEURS GENERAL ELECTRIC**

**VALERIO CANEZ ET CO: distributeur pour Haiti**

# A L'INSTITUT FRANÇAIS D'HAÏTI

## ACTIVITES CULTURELLES

### ACTIVITES CULTURELLES

Novembre 1978

-----

- Vendredi 3* – *RECITAL* de chansons françaises contemporaines : Jacques Yvert et sa guitare.
- Jeudi 9* – *CINEMA* – «JADIN COMPE'M», première en couleur d'un film sur l'agriculture haïtienne.
- Vendredi 10* – Jean MAZEL, grand conférencier cinéaste présente : «Sénégal, terre de négritude»
- 14 - 15- 16- 17- 18* – *THEATRE* – «L'oiseau de ces dames», de Molière Guérin, mise en scène de Gladys Wagner.
- Mardi 21* – *CONFERENCE-DEBAT* – «Situation linguistique haïtienne face au développement» par M. Pierre VERNET, linguiste.
- 24- 25* – *THEATRE* – «Ti Crab et Grenadine», par le Centre dramatique franco-haïtien.
- Jeudi 30* – *CONCERT* à 2 pianos, avec Michel Déjean et Serge Villedrouin  
Mozart, Vivaldi, Milhaud, M. Déjean et Serge Villedrouin.

## EXPOSITIONS :

- Photographie:* *Histoire de la photographie française : des origines à 1920 (du 3 au 19 novembre).*
- Peinture :* *Elena CABRERA (de la République Dominicaine) (du 20 novembre au 7 décembre).*

## THEATRE DANS LES ECOLES

*Vendredi 10 novembre à 11 h45 : «Les Fourberies de Scapin» au Collège des soeurs de la Charité de Saint-Louis.*

*Vendredi 17 novembre à 15h : «Les Fourberies de Scapin» au Collège St-François d'Assise (par le Centre dramatique franco-haitien sous la direction de Jean Paul Micouleau)*

*Décembre 1978*

-----

- Vendredi 1er* – *Jean POIREL, Grand Conférencier Cinéaste de langue française, présente :*
- «CANADA SAUVAGE»*
- «NAHANNI, Vallée des hommes sans tête»*
- Mardi 5* – *THEATRE : «Le Journal d'un fou», avec Richard BRISSON.*
- Jeudi 7* – *EXPOSITION : «Le vodou chez cinq peintres haitiens»*
- 7-14* – *CONCERT à 2 pianos, avec Michel Dejean et Serge Villedrouin : Reprise*

**CONJUNCTION, Revue Franco-Haitienne**

*Mercredi 20*

–LECTURE THEATRALE du : «Fétichiste»,  
de Michel Tournier, par Etienne Lemeure,  
créateur de la pièce.

*15 - 17*

–RECITAL de Gilbert Fombrun.

*21-22*

–RECITAL de Lionel Benjamin.

*Mercredi 27*

– THEATRE : «Ti Crab et Grenadine», par le  
Centre dramatique franco-haïtien.

#### EXPOSITIONS :

– Peinture :

«Le vodou chez cinq peintres haïtiens» (du 7 au  
23 décembre). ( André Pierre, Rose Marie Desruisseau.  
Lafortune Félix, Camy Rocher, Smith Blanchard)

– Photographie :

«Claude Bernard, Fondateur de la physiologie  
moderne» (Dans le hall d'entrée de l'Institut fran-  
çais).

#### TOURNEES

*Jérémie –*

–28 novembre au 4 décembre : Semaine d'anima-  
tion culturelle.

–Théâtre – 2 et 3 décembre :

«Les Fourberies de Scapin», par le Centre dramati-

*que franco-haïtien.*

*Cap-Haïtien* – 6 au 9 décembre : *Semaine d'animation culturelle.*

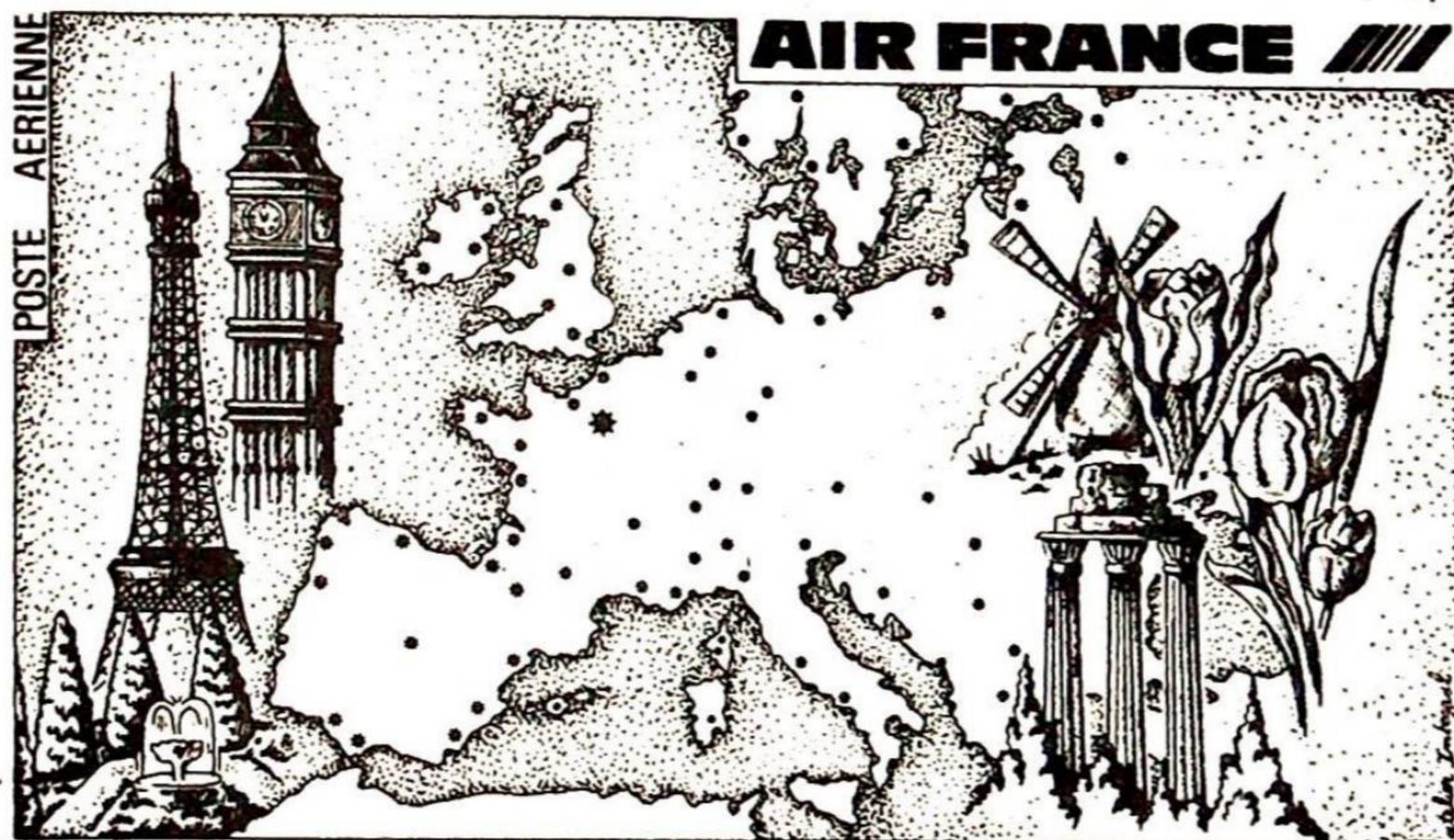
*Port-au-Prince :* 5 décembre – *Théâtre : «Les Fourberies de Scapin», séance pour les élèves du Collège Omega, par le Centre dramatique franco-haïtien.*

*Janvier 79*

- 4-5 Visitez la France (films documentaires)*
- 8 CINEMA «L'armée des ombres» de Jean Pierre Melville*
- 10 CINE CLUB : «Le Boucher» de Claude Chabrol*
- 12-13 Récital Gilbert Fombrun*
- 15 CINEMA : «Les Créatures» d'Agnès Varda*
- 19 Guy Filhoud-Lagergne présente «Périgord, Terre de France».*  
*La conférence était suivie de dégustation des produits du Périgord.*
- 22 CINEMA : «Le crime de M. Lange» de Jean Renoir*
- 23 RECITAL de piano : Estelle Oringer, artiste américaine.*
- 26 «Hommage à Olivier Messiaen». L'oeuvre du compositeur expliqué par George Duplessis. Illustrations vocales : Nicole St Victor. piano Micheline Dalencourt.*
- 29 CINEMA «Défense de savoir» de Alain Corneau et Nadine Trintignant*
- 31 CONCERT de l'Ensemble Instrumental de Grenoble sous la direction de Stéphane Cardon . L'orchestre de chambre a joué ce soir là à l'Institut à guichets fermée devant un public enthousiaste.*

**Collectionneurs désirent acheter les numéros suivants de Conjonction : 2-5-14-15-31-41-67-92-93-94-95-104-105-113 spécial – S'adresser au bureau de la revue Conjonction, Institut Français d'Haïti.**

# Par avion.



Dans le monde, 130 agences, 315 points de vente Air France et 10 000 agents agréés sont à votre service.

Pour votre prochain voyage en Europe interrogez votre Agent agréé ou Air France tél. 21 700.

Des correspondances sont possibles le jour même de votre arrivée à Paris si vous choisissez de partir via Pointe-à-Pitre.

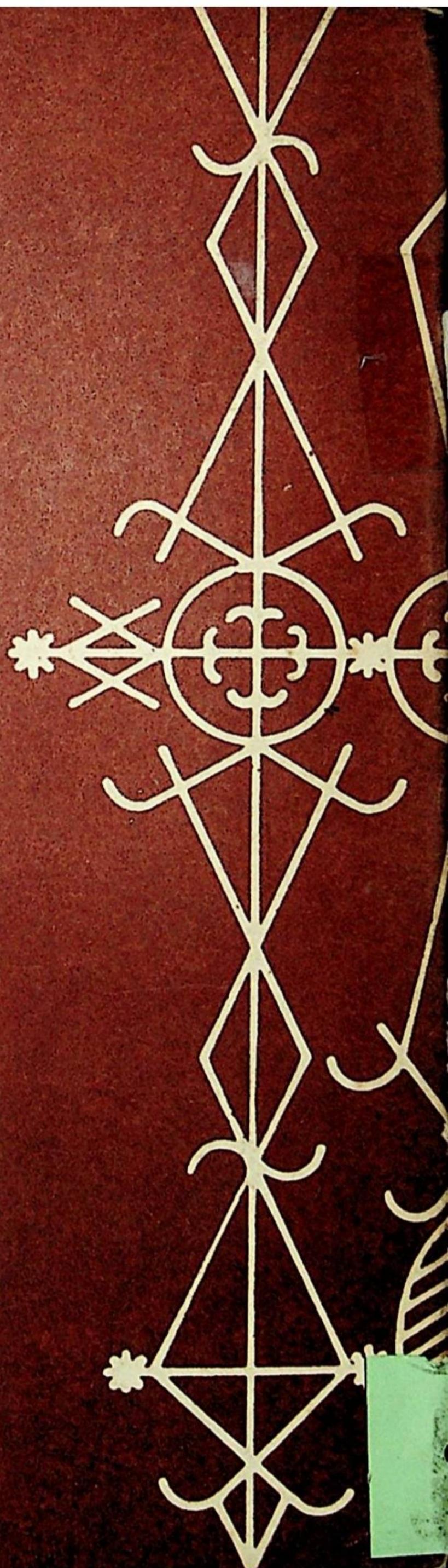
**AIR FRANCE** 

Le meilleur de la France vers le monde.



ISSN 0304 -5757

Dessin de couverture : Vêve des marassa dieux jumeaux du vaudou.



imprimé aux Ateliers Fardin  
17, Fontamara  
Port-au-Prince, Haiti.